

*Rapport No:-----  
Date: 27 janvier 2010*

**RÉPUBLIQUE DU CAMEROUN**

**PROJET D'APPUI AU DÉVELOPPEMENT DES FILIÈRES  
AGRICOLES (PADFA)**

---

**DOCUMENT DE CONCEPTION FINAL**

**Rapport principal**



# RÉPUBLIQUE DU CAMEROUN

## PROJET D'APPUI AU DÉVELOPPEMENT DES FILIÈRES AGRICOLES (PADFA)

### TABLE DES MATIÈRES

ÉQUIVALENCE MONÉTAIRE ET LISTE DES ABRÉVIATIONS.....	iii
RÉSUMÉ ET CONCLUSIONS .....	v
PRINCIPALES ZONES D'INTERVENTION DU PADFA.....	vii
1. CONTEXTE STRATÉGIQUE ET ENGAGEMENT DU FIDA .....	1
A. CONTEXTE DU DÉVELOPPEMENT RURAL .....	1
Contexte socioéconomique général .....	1
L'agriculture familiale et les filières cibles.....	1
Les problèmes fonciers liés aux deux filières .....	3
B. CONTEXTE POLITIQUE ET STRATEGIQUE NATIONAL .....	3
C. INSTITUTIONS PARTENAIRES.....	4
Ministères et institutions publiques .....	4
Institutions financières .....	5
Les prestataires de service .....	5
Organisations de base et de producteurs/trices (OP) .....	5
D. PROGRAMME PAYS DU FIDA.....	6
Stratégie du FIDA au Cameroun .....	6
Principaux projets en cours financés par le FIDA .....	6
2. PAUVRETÉ ET CIBLAGE .....	7
A. PAUVRETÉ RURALE, DESCRIPTION ET ANALYSE .....	7
B. GROUPES CIBLES .....	8
C. STRATÉGIE DE CIBLAGE ET DE GENRE.....	9
Stratégie de ciblage.....	9
Stratégie d'équité entre genres.....	10
D. ZONES CIBLES DU PROJET .....	10
Caractéristiques des différentes zones par province .....	10
3. DESCRIPTION DU PROJET.....	12
A. BASE DE CONNAISSANCES: LEÇONS APPRISSES DES PROJETS PASSÉS....	12
B. OPPORTUNITES DE DEVELOPPEMENT RURAL ET REDUCTION DE LA PAUVRETE .....	13
C. OBJECTIFS DU PADFA.....	14
D. COHÉRENCE AVEC LES POLITIQUES NATIONALES ET LA STRATÉGIE DU FIDA .....	14
E. APPROCHE ET STRATÉGIE GÉNÉRALE DE MISE EN ŒUVRE DU PROJET	14
Approche .....	14
Stratégie générale d'intervention .....	15
F. DESCRIPTION DES COMPOSANTES .....	16
Composante 1. Appui à la production .....	16
Composante 2. Appui à la commercialisation et la structuration des deux filières	22
Composante 3. Coordination du projet et gestion des savoirs.....	24
4. MISE EN ŒUVRE ET MONTAGE INSTITUTIONNEL.....	26

<b>A. PRINCIPAUX ORGANES ET PARTENARIATS .....</b>	<b>26</b>
<b>Organes de pilotage .....</b>	<b>26</b>
<b>Partenaires techniques potentiels identifiés par composante .....</b>	<b>27</b>
<b>Projets complémentaires et partenariats possibles.....</b>	<b>28</b>
<b>Intégration dans le programme pays du FIDA.....</b>	<b>28</b>
<b>B. MISE EN OEUVRE.....</b>	<b>29</b>
<b>C. SUIVI-EVALUATION .....</b>	<b>30</b>
<b>5. BÉNÉFICES, COÛTS ET FINANCEMENT .....</b>	<b>32</b>
<b>A. ANALYSE RÉSUMÉE DES BÉNÉFICES .....</b>	<b>32</b>
Bénéfices et bénéficiaires.....	32
Analyse économique .....	33
Analyse financière.....	33
<b>B. RÉSUMÉ DES COÛTS DU PROJET .....</b>	<b>34</b>
<b>C. PLAN DE FINANCEMENT.....</b>	<b>35</b>
<b>D. PROCEDURES DE PASSATION DES MARCHES .....</b>	<b>35</b>
Partie 1: Généralités .....	35
Partie 2: Marchés de biens.....	36
Partie 3: Marchés de génie civil et rural.....	36
Partie 4: Marchés de service de consultants.....	37
Partie 5: Préférences .....	37
Partie 6: Examen des décisions prises en matière de passation des marchés.....	37
Partie 7: Plan de passation des marchés pour les 24 premiers mois.....	38
<b>E. DECAISSEMENT, COMPTABILITÉ ET VÉRIFICATION DES COMPTES .....</b>	<b>38</b>
<b>6. RISQUES ET DURABILITÉ DU PROJET .....</b>	<b>41</b>
<b>A. ANALYSE DES RISQUES.....</b>	<b>41</b>
<b>B. STRATÉGIE DE SORTIE ET DURABILITÉ APRÈS PROJET .....</b>	<b>42</b>
Durabilité.....	42
Impact environnemental .....	43
<b>7. ASPECTS INNOVANTS, ACQUISITION ET GESTION DES CONNAISSANCES .</b>	<b>43</b>
<b>A. ASPECTS INNOVANTS .....</b>	<b>43</b>
<b>B. CONNAISSANCES PRODUITES ET PROCESSUS D'ACQUISITION.....</b>	<b>43</b>
<b>C. RÉSEAUX RÉGIONAUX D'ÉCHANGE DE CONNAISSANCE.....</b>	<b>44</b>
<b>8. CONDITIONS D'ENTRÉE EN VIGUEUR ..ERROR! BOOKMARK NOT DEFINED.</b>	
<b>9. SUITES À DONNER.....</b>	<b>44</b>

## ANNEXES

1. Dossier clé
2. Plan de travail et budgétaire annuel (PTBA) pour la première année
3. Chronogramme des activités des 18 premiers mois
4. Plan de passation de marché pour les 24 premiers mois
5. Chronogramme des activités sur les 7 années du projet
6. Organigramme du projet
7. Impacts potentiels du projet sur l'environnement
8. Résumé des coûts du projet

## DOCUMENTS DE TRAVAIL

- 1. Zones d'intervention, groupes cibles et approche genre**
- 2. Renforcement des capacités des organisations de producteurs**
- 3. Appui à la production agricole**
- 4. Aménagement hydroagricole villageois**
- 5. Appui à la commercialisation et à la structuration des filières**
- 6. Analyse économique et financière**
- 7. Coûts et financements du projet**
- 8. Ébauche du manuel de procédures techniques, administratives et financières**

## Equivalences monétaires

(mai 2009)

1 USD	=	480 FCFA
1 000 FCFA	=	2,083 USD
1 euro	=	655,957 FCFA
1 000 FCFA	=	1,524 euro

## Liste des abréviations

AAC	Agent d'appui-conseil
ACEFA	Projet d'appui à la compétitivité des exploitations familiales agricoles
AFD	Agence française de développement
AGR	Activité génératrice de revenus
AHA	Aménagement hydroagricole
APP	Avant projet participatif
BID	Banque islamique de développement
CAA	Caisse autonome d'amortissement
CAMCCUL	Cameroon credit cooperative union league
CDS	Crédit du Sahel
CEMAC	Communauté économique et monétaire des Etats de l'Afrique centrale
CEP	Champ-école des producteurs
COSOP	Document d'opportunités stratégiques du FIDA pour le pays
CP	Comité de pilotage
CPMT	Country Programme Management Team (FIDA)
DNGR	Direction nationale du génie rural
DPA	Direction provinciale de l'agriculture
DSRP	Document de stratégie de croissance de réduction de la pauvreté
ECAM	Enquête camerounaise auprès des ménages
EFP	Encadreur filière de proximité
EMF	Etablissement de la microfinance
ESA	Eau, sol, arbres
ETNPP	Equipe technique nationale pour la préparation du projet
ETNMP	Equipe technique nationale de mise en œuvre du projet
FEPRODEX	Fédération des producteurs d'oignon et d'ail de l'Extrême-Nord
FNE	Fonds national de l'emploi
GIC	Groupements d'initiatives communes
GIE	Groupement d'intérêt économique
GMP	Groupe moto pompe
Ha	Hectare
HIMO	Haute intensité de main d'œuvre
IDH	Indice de développement humain
IMF	Institution de microfinance
INADES	Institut Africain pour le développement économique et social
INS	Institut national de la statistique
IRAD	Institut de recherche agricole pour le développement
MC2	Mutuelle communautaires de croissance
MER	Micro-entreprise rurale
MINADER	Ministère de l'agriculture et du développement rural
MINCOMMERCE	Ministère du commerce
MINEPAT	Ministère de l'économie, de la planification et de l'aménagement du territoire
MINEPIA	Ministère de l'élevage, de la pêche et des industries animales
MINPMEESA	Ministère des petites et moyennes entreprises, de l'économie sociale et de l'artisanat

MINPROFF	Ministère de la promotion de la femme et de la famille
MINRESI	Ministère de la recherche scientifique et de l'innovation
MINTP	Ministère des travaux publics
OMD	Objectifs du millénaire pour le développement
ONG	Organisation non gouvernementale
OP	Organisation paysanne
OPEP	Organisation des pays exportateurs de pétrole
PADC	Projet d'appui au développement communautaire (FIDA)
PADFA	Projet d'appui au développement des filières agricoles (FIDA)
PADMIR	Projet d'appui au développement de la microfinance rurale (FIDA)
PAM	Programme alimentaire mondial
PARI	Professionnalisation agricole et renforcement institutionnel
PCT	Programme de coopération technique de la FAO
PACA	Projet d'amélioration de la compétitivité agricole
PDRM	Projet de développement rural du Mont Mbappit
PDT	Project Development Team du FIDA
PLANOPAC	Plateforme nationale des organisations professionnelles agrosylvopastorales
PME	Petites et moyennes entreprises
PNB	Produit national brut
PNDRT	Programme national de développement des racines et tubercules (FIDA)
PNSA	Programme national de sécurité alimentaire
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
PNVA	Programme national de vulgarisation agricole (Banque mondiale)
PPIV	Petit périmètre irrigué villageois
PPTTE	Pays pauvres très endettés
PS	Prestataires de services
PSSA	Programme spécial pour la sécurité alimentaire (FAO)
PTBA	Programme de travail et budget annuel
RGPH	Recensement général de la population et de l'habitat
SAILD	Service d'appui aux initiatives locales de développement
S/C	Sous-composante
SCV	Sous couvert végétal
SDSR	Stratégie de développement du secteur rural
SEMRY	Société pour l'expansion et la modernisation de la riziculture à Yagoua
SNV	Organisation néerlandaise de développement
SODECOTON	Société nationale de développement du coton
SRI	Système de riziculture intensive
SYGRI	Système de gestion des résultats et de l'impact
TRIE	Taux de rentabilité interne économique
TS	Technicien spécialisé
UGP	Unité de gestion du projet
UNVDA	Upper Nun Valley Development Authority
VAN	Valeur actuelle nette

## RÉSUMÉ ET CONCLUSIONS

<u>Tutelle:</u>	Ministère de l'agriculture et du développement rural
<u>Durée:</u>	7 ans (2010 – 2017)
<u>Zone:</u>	Cameroun, régions du Nord, de l'Extrême-Nord, de l'Ouest et du Nord Ouest
<u>Coût total du projet:</u>	24,3 millions d'USD
<u>Contribution FIDA:</u>	19,19 millions d'USD
<u>Contribution Gouvernement</u>	3,5 millions d'USD
<u>Contribution bénéficiaires</u>	2,1 million d'USD
<u>Supervision:</u>	FIDA ou agence déléguée

1. PADFA est un projet national orienté sur le développement de deux filières agricoles, le riz et l'oignon à fort potentiel économique pour le petit paysan. Les groupements de producteurs (GIC) et leurs faitières seront sa principale porte d'entrée. Il s'inscrit dans le cadre du plan d'urgence du Gouvernement pour lutter contre la hausse des prix des denrées agricoles et de la Stratégie de réduction de la pauvreté (DSRP).

2. **Objectifs:** L'objectif principal du PADFA sera de réduire la pauvreté en milieu rural et d'améliorer la sécurité alimentaire à travers le développement durable et la compétitivité des filières riz (bas-fonds, pluvial) et oignon. Les objectifs spécifiques du projet proposé seront d'augmenter la production de riz et d'oignon et d'améliorer la conservation, la transformation et la mise en marché des produits.

### Composantes

3. **Composante 1: Appui à la production:** Elle visera à augmenter la production de riz et d'oignon au Cameroun à travers les interventions suivantes: (i) le renforcement des capacités organisationnelles des groupements de producteurs/trices qui visera à renforcer leurs compétences d'auto développement par le biais d'activités d'accompagnement rapproché et de formation/visites d'échange d'expériences adaptées à leur structure (Groupements d'initiatives communes – GIC,, unions et fédérations); (ii) l'intensification des productions qui visera à augmenter la production et la productivité du riz et de l'oignon des petits exploitants à travers la constitution d'un auto-encadrement technique des producteurs (auxiliaires de production) au sein des GIC, la mise en place de Champs-écoles des producteurs (CEP) pour aborder avec eux leurs problèmes liés aux filières cibles, un programme semencier pour améliorer la qualité des semences et l'amélioration de l'accès aux intrants et petits équipements agricoles à travers la mise en place d'une subvention pour faciliter la mise en application des techniques améliorées par les petits producteurs; et (iii) le développement des infrastructures hydroagricoles et de l'accès à l'eau dans les bas-fonds rizicoles qui visera à apporter et à améliorer la gestion de l'eau nécessaire aux cultures cibles.

4. **Composante 2: Appui à la commercialisation et la structuration des filières:** Elle visera principalement à développer la demande en produits agricoles, renforcer la valorisation post-récolte des filières et assurer une répartition plus équilibrée des bénéfices entre acteurs au profit des producteurs. Elle sera composée de trois sous-composantes: (i) l'amélioration du stockage et de la transformation des produits à travers la réhabilitation ou construction de magasins, des formations techniques et en gestion, l'amélioration de l'accès aux intrants (crédits warrantage) et aux petits équipements (subventions partagées) et des activités de recherche innovation; (ii) l'amélioration de l'accès aux marchés à travers le renforcement de l'observatoire des filières et du système d'information sur les prix et les marchés mis en place par le PNDRT avec l'ajout des filières oignon et riz, la mise en place d'un système de normalisation et le renforcement des techniques de marketing pour les filières cibles; et (iii) la mise en place d'un cadre de pilotage des filières à travers des plateformes de concertation interprofessionnelle, des visites d'échange d'expériences avec d'autres filières performantes et des appuis à la défense des intérêts des filières cibles .

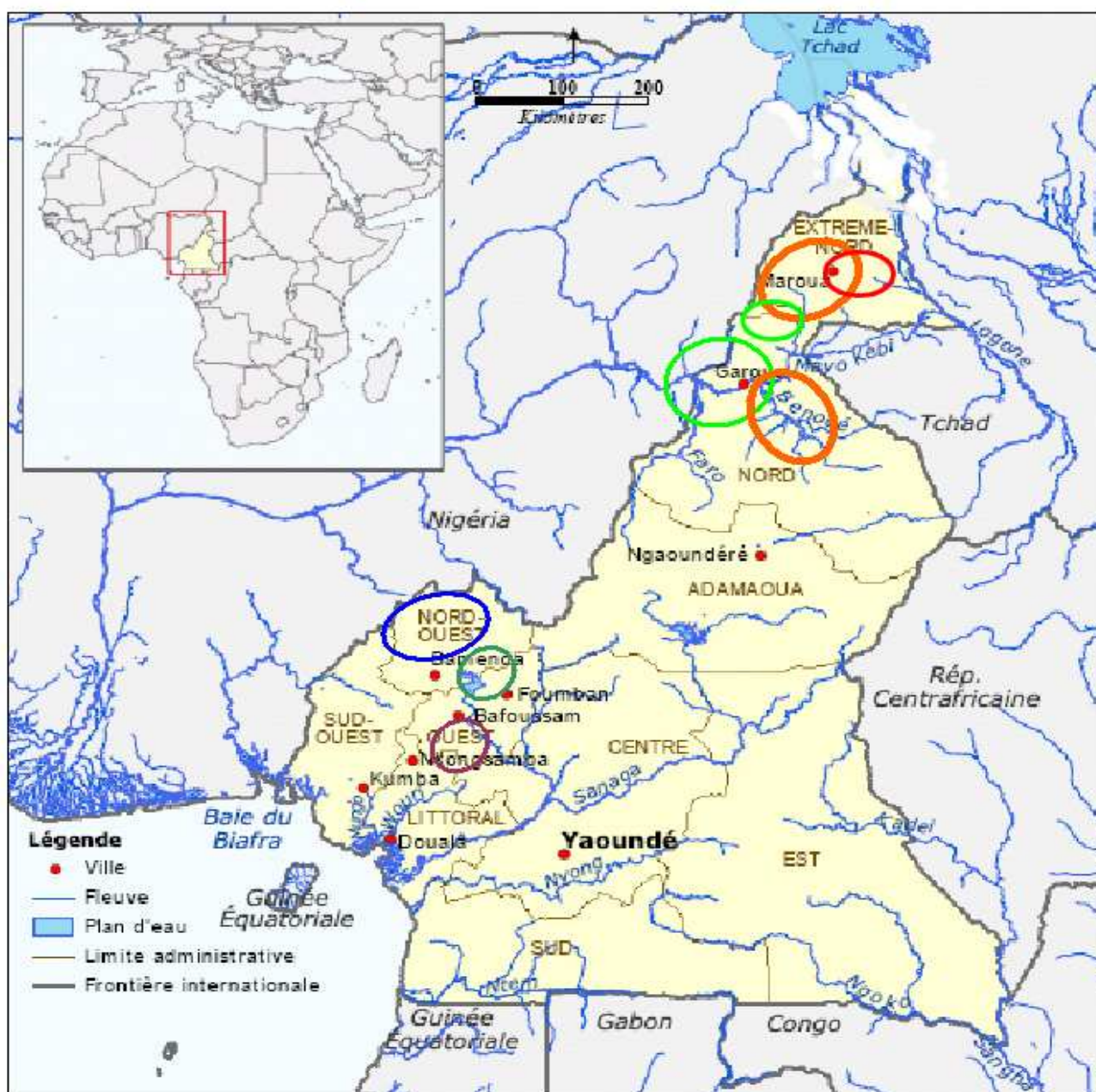
5. **Composante 3: Coordination du Projet et gestion des savoirs:** Elle visera à une mise en œuvre efficace du Projet à travers trois activités principales: (i) la coordination et le suivi du projet par une Unité de coordination et de gestion du projet (UCGP) à Yaoundé et deux antennes régionales pour le Nord/Extrême-Nord et pour l'Ouest/Nord Ouest qui couvriront à la foi les filières riz, oignon et racines et tubercules; (ii) le renforcement du système de suivi-évaluation mis en place par le PNDRT pour couvrir les trois filières; et (iii) la communication, gestion des savoirs et visibilité qui visera à informer, capitaliser et

*partager les activités, méthodes et résultats du Projet par des campagnes d'information, des émissions radio, des débats, des journées portes ouvertes, des plateformes de concertation, des ateliers entre projets, ONG, etc., des voyages d'étude à l'étranger et un site Internet.*

**Bénéficiaires:**

6. *Le projet appuiera 1 190 groupements (dont au moins 30% de femmes et de jeunes), répartis dans les bassins de production des quatre régions cibles, et touchera près de 24 000 producteurs soit 134 000 bénéficiaires directs au sein des ménages, sans compter les autres opérateurs des deux filières cibles. De plus, il est raisonnable de penser qu'avec la professionnalisation et l'accroissement des services offerts par les faïtières et l'augmentation des revenus des producteurs membres impliqués dans les filières, un mouvement croissant d'adhésion aux GIC va s'opérer et donc accroître le nombre de bénéficiaires directs des appuis du PADFA. La professionnalisation des groupements de producteurs/trices et de leurs faïtières s'accompagnera également d'une bonne gouvernance des institutions, une progressive et pleine autonomisation, une majeure crédibilité au niveau national et politique, une offre durable de services de qualité, un mouvement paysan plus fort et incontournable. Ceci garantira notamment la durabilité des activités initiées avec l'appui du projet.*

## PRINCIPALES ZONES D'INTERVENTION DU PADFA



- |   |   |   |  |
|---|---|---|--|
|  | <b>Sud Extrême nord</b><br><i>Riziculture de bas fond</i>                 |  | <b>Haut Makombé – bas-fonds</b><br>riz irrigué – bas-fonds aménagé |
|  | <b>Metchun petits périmètres sur berge</b><br>riz irrigué maîtrise totale |  | <b>Zone Mont Mappit</b><br>riz irrigué – bas-fonds aménagé         |
|  | <b>Zones de la Bénoué et du Sud Extrême Nord</b><br>Riz pluvial           |   |  |
|  | <b>Zones d'intervention filière oignon</b>                                |   |  |

Dans les zones de l'Ouest et du Nord-Ouest, un appui sera donné également à la production de riz de montagne.

## **1. CONTEXTE STRATÉGIQUE ET ENGAGEMENT DU FIDA**

1.1 Ce projet s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre du Programme d'options stratégiques pour le Cameroun (COSOP 2007 – 2011) et des principales politiques nationales liées au développement rural à savoir principalement: (i) le Document de stratégie de réduction de la pauvreté (diversification de l'économie, dynamisation du secteur privé, renforcement des ressources humaines et insertion des groupes défavorisés dans le circuit économique); (ii) la Stratégie de développement du secteur rural (modernisation de l'appareil de production, débouchés pour les produits agricoles, promotion de l'emploi et du rôle des femmes et des jeunes ruraux); et (iii) la Promotion du secteur privé et de l'emploi (promotion d'activité génératrices de revenus).

1.2 Le projet a été conçu dans le cadre du Plan d'urgence d'accroissement de la production agricole qui vise à accroître à court et moyen terme la production agricole en général et vivrière en particulier pour faire face à la hausse des prix de denrées agricoles. La conception a été guidée par le contexte spécifique du pays et le souci de simplicité et de flexibilité afin de faciliter la mise en œuvre. En particulier, un accent a été placé sur la prise en compte des éléments de gouvernance au niveau des communautés, de l'appropriation du processus de développement ainsi que des intérêts des petits exploitants pauvres et d'une approche inclusive des groupes vulnérables.

### **A. CONTEXTE DU DÉVELOPPEMENT RURAL**

#### **Contexte socioéconomique général**

1.3 Le Cameroun, après avoir été dans les années 70 un îlot de prospérité, a connu une période de forte récession économique entre 1985 et 1994. Le pays a renoué avec la croissance économique à partir de 1994 après la dévaluation du franc CFA et la mise en œuvre des mesures d'ajustement qui l'ont accompagnée, enregistrant un taux de croissance se situant entre 4 et 5% par an au cours des dix dernières années. Cette amélioration résulte notamment d'une croissance de 7,7% du sous-secteur vivrier. L'examen sur une longue période de l'économie camerounaise montre que celle-ci repose de manière assez équilibrée sur les 3 secteurs de base que sont l'agriculture, l'industrie et les services, dont les contributions respectives au PIB oscillent de 25 à 30%, 30 à 34% et de 40 à 42%. Le secteur agricole est vital pour le pays car il occupe environ 50% de la population active et a eu la capacité de soutenir toute l'économie marquée par la chute des recettes du secteur pétrolier et industriel. Le Pays fait partie de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC), qui absorbe quelque 20% de ses exportations. La balance commerciale est déficitaire depuis 2004 et hors pétrole, elle l'est depuis 1998.

1.4 Le Cameroun a été admis au point d'achèvement de l'initiative Pays pauvres très endettés (PPTE) en avril 2006, ce qui lui a permis de bénéficier d'une annulation d'une partie de la dette extérieure de l'ordre de 1 400 milliards de FCFA. De nombreux projets intervenant dans le secteur rural sont actuellement mis en place par les ministères sectoriels et financés par les ressources PPTE.

#### **L'agriculture familiale et les filières cibles<sup>1</sup>**

1.5 En dehors des plantations agroindustrielles et de quelques grosses fermes privées, l'agriculture camerounaise est dominée par des petites exploitations familiales. La plupart d'entre elles sont manuelles, font souvent appel à la main-d'œuvre occasionnelle et utilisent peu ou pas d'intrants extérieurs. La productivité du travail est très basse dans ces exploitations qui sont en général orientées vers l'autosubsistance en raison d'une production limitée et d'un accès difficile aux marchés, et les producteurs appartiennent souvent aux couches les plus pauvres de la population. Ces fermes d'autosubsistance sont, avec la main-d'œuvre occasionnelle agricole, les principaux groupes cibles des actions durables de lutte contre la pauvreté. Le riz et l'oignon, principalement considérés comme cultures de rente, correspondent à des demandes importantes du marché et sont susceptibles d'augmenter les revenus des agriculteurs. En

---

<sup>1</sup> Voir détails DT 2 et 3.

accédant à ces filières, les petits producteurs autosubsistances pourraient donc moderniser leurs fermes et améliorer leurs conditions de vie.

**1.6 La filière riz:** Le potentiel de production rizicole actuel du Cameroun se situe principalement dans les régions de l'Extrême-Nord, du Nord, de l'Ouest et du Nord-ouest qui représentent 94% de la production et 95% des superficies. La production nationale est estimée à près de 84 000 tonnes /an répartie sur environ 40 000 ha, dont une bonne partie estimée à 15 000 tonnes est assurée en dehors des grands périmètres rizicoles<sup>2</sup> par des petits producteurs villageois dans les bas-fonds, le long des berges de rivières et en culture pluviale. Les riziculteurs connaissent actuellement des difficultés liées notamment à une mauvaise gestion de l'eau, aux prestations de labour déficientes et aux approvisionnements insuffisants en intrants. Les importations annuelles de riz au Cameroun principalement d'origine asiatique étaient de l'ordre 470 000 tonnes en 2007, soit environ 28 kg par habitant. La plus grande partie du riz produit localement (environ 70%) est exportée vers le Nigeria car le riz produit localement est actuellement peu compétitif au Cameroun à cause de l'absence de droits de douane et de TVA sur les importations, des problèmes de transport et de la qualité des produits (taux élevés d'impuretés et de brisures, etc.). Il n'existe cependant aucun problème de débouchés pour le riz national, la demande nationale et régionale excédant largement l'offre. La plupart des riziculteurs villageois tant dans les zones de bas-fonds que pluviales sont regroupés en Groupements d'intérêt commun (GIC) et parfois en unions. Il existe également quelques fédérations, mais la plupart d'entre elles ne sont pas véritablement opérationnelles. En dehors des producteurs, il existe un grand nombre d'opérateurs privés liés à la fourniture d'intrants, la transformation (décorticage), la commercialisation et le transport. Chacun travaille individuellement en suivant sa propre stratégie pour maximiser son profit. Cela entraîne des conflits d'intérêts au sein de la filière et une mauvaise répartition des bénéfices au détriment des acteurs les plus faibles que sont les petits producteurs.

**1.7 La filière oignon:** L'oignon est cultivé principalement dans les régions septentrionales du Nord et de l'Extrême-Nord dans les plaines autour des cours d'eau temporaires (mayo), où il est souvent nécessaire de creuser des puits à faible profondeur pour atteindre la nappe phréatique. Les producteurs d'oignon dans les zones cibles seraient supérieurs à 15 000 personnes et cultiveraient plus de 6 000 ha. La production nationale de bulbes avoisinerait les 90 000 t/an et les importations d'oignon varieraient entre 1 500 et 2 500 t/an (entre 2005 et 2007) en provenance quasiment exclusive des Pays-Bas. La taille moyenne des exploitations serait de 0,4 ha et les rendements moyens avoisineraient les 10 t/ha. Les exploitations sont temporaires, familiales et souvent dirigées par des femmes. La conservation, qui joue un rôle de première importance du fait des variations saisonnières du prix, est une des principales contraintes avec l'accès à l'eau, aux engrais et aux semences. De plus, la plupart des producteurs maîtrisent mal les techniques de conservation et les pertes sont importantes<sup>3</sup>. La vente s'effectue principalement en vrac sans calibrage (sauf au détail) et sans aucune approche marketing particulière. La production est principalement acheminée vers le sud du pays et est en partie exportée vers les pays voisins tels que le Gabon, la Guinée Equatoriale, le Congo, la RCA. L'oignon camerounais est nettement plus apprécié que les produits d'importation en provenance d'Europe ou d'Asie. La filière oignon dans les régions septentrionales est principalement animée par deux structures: la Fédération des producteurs d'oignon et d'ail de l'extrême-nord (FEPRODEX) qui regroupe plus de 25% des producteurs/trices de la sa région et la Coopérative TIGNERE du Nord qui en regroupe plus de 70%. En dehors de ces fédérations, les producteurs travaillent individuellement ou au sein de GIC indépendants des deux fédérations. Malgré de nombreux appuis pour leur permettre de contrôler tous les maillons de la filière, le passage du groupement de base à des unions et fédérations pose encore des problèmes d'objectifs fédérateurs, de gestion et de cohésion. Les autres acteurs de la filière pré et post production interviennent souvent de façon individuelle, au coup par coup et sans concertation, ce qui entraîne notamment une mise à disposition irrégulière des intrants et une fragilisation de la filière.

<sup>2</sup> SEMRY, UNVDA, LAGDO, SODERIM. Sur les 17 000 ha aménagés dans les années 70, une superficie importante de ces périmètres n'est plus en production par manque d'entretien et d'équipement lié à la volonté du Gouvernement de privatiser les entreprises publiques qui gèrent ces périmètres.

<sup>3</sup> On enregistre des taux de perte de 20 à 50% lorsqu'il est stocké et conditionné en sacs de jute pendant plusieurs (6 à 8) mois dans des mauvaises conditions et en raison de la qualité déficiente des transports et de la manutention.

## Les problèmes fonciers liés aux deux filières

1.8 Dans les bas-fonds et les zones pluviales rizicoles, la gestion du foncier est le plus souvent traditionnelle et sous la responsabilité du chef de terre. A priori, cela ne pose pas de problèmes particuliers de sécurité foncière pour les riziculteurs villageois vu que la propriété traditionnelle sur la terre se perpétue en général tant qu'elle est cultivée régulièrement et peut être même transmis en héritage aux enfants. Pour les périmètres irrigués, il existe des règles non écrites de gestion des ressources collectives pour chaque communauté qui peuvent varier en fonction des spécificités locales (traditions, pouvoirs en place, etc.). Le comité de gestion du périmètre veille à la répartition des parcelles entre l'ensemble des usagers et il joue ainsi le rôle d'instance d'arbitrage pour l'équité dans l'utilisation des ressources communes. Traditionnellement, ces règles n'excluent, en principe, aucun membre de la communauté. Cette démarche de planification et de gestion participative des ressources permet d'atténuer un certain nombre de conflits qui pourraient être latents. Les femmes sont davantage victimes de l'insécurité foncière que les hommes et ne sont, la plupart du temps, que bénéficiaires de l'usufruit. Les femmes, chefs de ménage, ne peuvent accéder à la terre qu'à travers la constitution de groupements. Les jeunes ne possèdent pas de terre, ce n'est qu'au décès du père que les garçons peuvent y accéder.

1.9 Pour la culture de l'oignon dans les régions septentrionales, l'accès à la terre constitue une contrainte importante avec près de 85% des producteurs/trices qui louent les parcelles exploitées. Pour ceux qui ne sont pas propriétaires ou ne bénéficient pas d'un contrat de location sur plusieurs années, le droit de jouissance sur la terre reste essentiellement révocable et précaire et n'incite pas aux améliorations foncières susceptibles d'entraîner une meilleure productivité.

## B. CONTEXTE POLITIQUE ET STRATEGIQUE NATIONAL

1.10 **Document de stratégie de réduction de la pauvreté (DSRP).** Le Cameroun a élaboré un DSRP intérimaire en août 2000 puis une série de documents de stratégies sectorielles, notamment pour l'éducation, la santé, le secteur rural et les infrastructures de base (routes, eau), qui ont permis d'aboutir à un DSRP final en 2003. Le DSRP est basé sur sept axes principaux en cohérence avec les grands objectifs de développement auxquels le Cameroun a souscrit. Il s'agit de: (i) la promotion d'un cadre macro-économique stable; (ii) le renforcement de la croissance par la diversification de l'économie; (iii) la dynamisation du secteur privé comme moteur de la croissance et partenaire dans l'offre des services sociaux; (iv) le développement des infrastructures de base, des ressources naturelles et la protection de l'environnement; (v) l'accélération de l'intégration régionale dans le cadre de la CEMAC; (vi) le renforcement des ressources humaines, du secteur social et l'insertion des groupes défavorisés dans le circuit économique; et (vii) l'amélioration du cadre institutionnel, de la gestion administrative et de la gouvernance. Le développement des filières agricoles dont le riz et l'oignon rentre dans les axes stratégiques (ii), (iii) et (vi).

1.11 **Stratégie de développement du secteur rural (SDSR).** Elaborée pendant plusieurs années, sur la base d'une analyse approfondie du secteur rural, la SDSR a été publiée en 2005. La stratégie se donne pour objectif d'assurer une croissance soutenue, durable et équitable du secteur<sup>4</sup> et s'articule autour des orientations stratégiques suivantes: (i) modernisation de l'appareil de production; (ii) restructuration du cadre institutionnel; (iii) gestion durable des ressources naturelles; (iv) recherche des débouchés nationaux et internationaux pour les produits agro pastoraux et forestiers et (v) promotion de l'emploi et du rôle des femmes et des jeunes ruraux. Le Gouvernement entend, notamment, équilibrer le développement des régions et la solidarité envers les populations les plus défavorisées et, plus particulièrement, les femmes et les jeunes. L'équité, comme base d'intégration des populations marginalisées, et l'approche participative, en tant que mécanisme d'appropriation locale des initiatives de développement, sont considérées comme principes forts de cette stratégie.

1.12 **Plan d'urgence d'accroissement de la production agricole.** Suite à la hausse des prix des denrées agricoles, le Chef de l'Etat a, au cours d'une communication spéciale en Conseil des ministres le 7 mars 2007, proposé un plan d'urgence en vue d'accroître à court et moyen terme la production agricole en général et vivrière en particulier. Ce plan vise à ramener les objectifs de production de la SDSR de 2015 à

<sup>4</sup> Elle a pour objectif de résorber la pauvreté de moitié d'ici à 2015.

2010 pour tenir compte de la demande des produits agricoles de plus en plus croissante à l'intérieur du pays, dans la sous région Afrique centrale et dans le monde. Les axes majeurs d'intervention sont les suivants: (i) l'intensification des systèmes de production; (ii) l'accroissement des superficies par le développement des moyennes et grandes exploitations; et (iii) la réalisation des mesures d'accompagnement et notamment en facilitant l'accès aux marchés et à la technologie. A court et moyen terme, le MINADER va appuyer le développement des filières stratégiques en intensifiant les systèmes de production paysans. Ceci implique: (i) la modernisation des unités de production existantes par utilisation des intrants et des méthodes culturales appropriées; et (ii) l'incitation à la création des petites unités modernes en visant particulièrement l'installation des jeunes dans les zones pionnières et dans leur localité respective. Le riz fait partie des filières prioritaires à développer. Les objectifs de production de riz du plan d'urgence seraient de passer de 50 000 t de riz décortiqué à près de 200 000 t en 2010 afin de satisfaire une bonne partie de la consommation actuelle nationale de riz.

### C. INSTITUTIONS PARTENAIRES

1.13 Les activités, les forces et les faiblesses, et les potentiels de partenariat, avec les institutions publiques, associatives et privées qui auront un rôle potentiel dans l'exécution du projet sont décrits en détail dans le tableau clé No 3 en Annexe 1. Ces analyses sont résumées ci-dessous pour les institutions les plus importantes.

#### Ministères et institutions publiques

1.14 Les principaux ministères liés directement ou indirectement au PADFA sont le Ministère de l'agriculture et du développement rural (MINADER), le Ministère de l'élevage, des pêches et des industries animales (MINEPIA), le Ministère de l'eau et de l'énergie (MINEE), le Ministère de la recherche scientifique et de l'innovation (MINRESI), le Ministère de la promotion de la femme et de la famille (MINPROFF), le Ministère du plan, de l'économie et de l'aménagement du territoire (MINEPAT), le Ministère du commerce (MINCOMMERCE), le Ministère des petites et moyennes entreprises, de l'économie sociale et de l'artisanat (MINPMEESA), le Ministère des travaux publics (MINTP) et le Ministère des finances (MINFI).

1.15 **Ministère de l'agriculture et du développement rural (MINADER).** Ce ministère est un acteur clé pour la mise en œuvre de la SDSR. Ses principales activités sur le terrain sont liées à l'encadrement des producteurs agricoles. Il dispose de personnel qualifié réparti sur tout le territoire jusqu'au niveau des villages et des producteurs. Son personnel maîtrise les itinéraires techniques de la plupart des filières agricoles à l'exception notamment de la riziculture dont le développement était principalement confié jusqu'à une période récente aux sociétés d'état telles que la Société pour l'expansion et la modernisation de la riziculture à Yagoua (SEMRY) et l'Uppert Nun Valley Development Authority (UNVDA). Les principales faiblesses sont le manque de capacités opérationnelles d'intervention liées notamment à la faiblesse des moyens, au retard dans le remplacement des agents de terrain partis en retraite et à ses méthodes de vulgarisation et d'encadrement des producteurs en cours de mutation pour passer d'une approche « Training and Visit » à une démarche participative de facilitation conseil au niveau villageois. Le FIDA a un partenariat privilégié avec ce ministère (auquel sont rattachés le PADDC, le PNDRT et le PADMIR), et le Document stratégique du FIDA au Cameroun (COSOP) recommande que la tutelle de tous les nouveaux projets soit assurée par ce même ministère.

1.16 **L'Institut de recherche agricole pour le développement (IRAD) du MINRESI** dispose de centres de recherche dans tout le pays et est notamment chargé de la production de semences améliorées de première génération. Il dispose notamment de champs d'expérimentation sur le riz à Maga (Extrême-Nord), Lagdo (Nord), Sanchou (Ouest) et Ndop (Nord Ouest) et de points d'observation à Tonga (Ouest). Des essais variétaux et pour réduire les pertes au stockage sur l'oignon sont en cours à Maroua (Extrême-Nord).

1.17 Les principales responsabilités des autres ministères en relation avec le PADFA sont: (i) **MINEPIA**: élaboration et mise en œuvre de la politique de développement de l'élevage et de la pêche; (ii) **MINEE**: élaboration des politiques et support aux investissements pour favoriser l'accès à l'eau des populations locales; **MINPROFF**: élaboration et suivi de la mise en œuvre de la politique de promotion des femmes et de la famille, l'encadrement des femmes et groupements de femmes et la promotion du genre et

de la condition féminine. Le MINPROFF dispose de Centres de promotion de la femme et de la famille qui sont chargés de former les femmes et les jeunes filles dans les activités agropastorales et d'appuyer la préparation de microprojets et l'insertion professionnelle et socio-économique des jeunes filles; (iii) **MINEPAT**: coordination des interventions des bailleurs de fonds pour garantir la mise en œuvre des politiques nationales de développement; (iv) **MINCOMMERCE**: suivi du commerce international et recherche de nouveaux débouchés pour les produits agricoles; (v) **MINPMEESA**: promotion, encadrement, suivi des PME, de l'artisanat et de leurs organisations professionnelles; (vi) **MINTP**: développement et gestion du patrimoine routier et autres travaux d'infrastructure; et (vii) **MINFI**: politique fiscale sur les importations des denrées agricoles qui entrent en concurrence avec les productions nationales.

### **Institutions financières**

1.18 Les principales institutions de microfinance susceptibles de financer des activités productives en milieu rural sont (i) **le Cameroon Credit Cooperative Union League (CAMCCUL)** qui recouvre 70% de la microfinance au Cameroun avec 200 caisses réparties dans tout le pays; (ii) **le Crédit du Sahel** qui finance le secteur productif de la partie septentrionale du Cameroun (agriculture, artisanat, très petites entreprises, PME de transformation, etc.); (iii) **les Mutuelles communautaires de croissance (MC2)** qui offrent des services financiers adéquats et autogérés par les populations pauvres des régions du Cameroun méridional (épargne, transfert, nantissement de stocks, prêts sur mesure); et (iv) **le Fonds national de l'emploi (FNE)** qui appuie notamment la création de micro-entreprises, l'insertion des jeunes et la réinsertion des sans emplois. Il existe également des réseaux plus petits mais potentiellement intéressants et solides tels que le Crédit Communautaire d'Afrique, l'Unity Cooperative Society (UNICS), la Coopérative d'épargne et de crédit pour l'investissement au Cameroun (CECIC).

### **Les prestataires de service**

1.19 Dans les quatre régions cibles du PADFA, il existe de nombreux ONG et prestataires de service privés qui oeuvrent dans le développement rural: formation et appui conseil (production agricole, structuration aux organisations de producteurs, transformation, commercialisation, etc.), bâtiments, travaux publics, fournitures d'intrants et équipements agricoles. Plus d'une centaine ont été identifiés et au moins une cinquantaine ont déjà collaboré localement avec des projets de développement. Le PNDRT à lui seul en a déjà identifié plus d'une soixante dont une trentaine ont collaboré effectivement avec le projet. Leur répartition entre les régions est inégale avec une plus forte présence dans les régions de l'Ouest, du Nord Ouest et de l'Extrême-Nord. Les ONG internationales sont en général spécialisées dans des domaines spécifiques: formation, élaboration des technologies de transformation, communication, etc. Quant aux ONG locales, elles sont principalement chargées de l'accompagnement de proximité des bénéficiaires sur le terrain. Certaines ONG sont regroupées en réseaux. Afin de limiter les contrats et de faciliter la gestion des intervenants sur le terrain (ONG locales, individus, etc.) au niveau d'une région ou d'une zone d'intervention, des projets tels que le Programme d'appui à la structuration de la société civile (PASOC) passent des contrats cadre avec des organisations relais (réseaux ou ONG reconnues).

### **Organisations de base et de producteurs/trices (OP)**

1.20 Depuis la fin des années 1980, les actions d'organisation des acteurs du milieu rural se sont accentuées avec l'évolution positive du cadre législatif et réglementaire et le désengagement de l'Etat des filières de production, la libéralisation des prix et la nécessaire responsabilisation des acteurs. Les Groupes d'initiatives communes (GIC), bien répandus dans tout le pays, ont été impulsés de l'intérieur à cette époque pour répondre à la nécessité de constituer une force de travail commune, sur la base de critères de proximité et de liens familiaux dont le but est l'entraide, l'amélioration technique, l'achat collectif des intrants ou la vente de la production. Les unions devraient permettre de réaliser des gains substantiels grâce à la vente groupée des productions agricoles et des économies d'échelle sur l'achat groupé des intrants, mais peu d'expériences probantes n'existent à ce jour. Les entités fédératives se constituent très lentement. La plupart des GIC ont reçu une formation de base initiale en gestion fournie par le projet « Professionnalisation agricole et renforcement institutionnel (PARI) » financé par la France et achevé en 2008. Récemment, ce projet a également appuyé la mise en place d'une Platte-forme nationale des organisations professionnelles agrosylvopastorales du Cameroun (PLANOPAC) qui a pour but de défendre les intérêts des producteurs

(agriculteurs, sylviculteurs, éleveurs et pêcheurs) à travers notamment du lobbying au sein des instances de décisions gouvernementales et internationales et des bailleurs de fonds.

1.21 Dans l'ensemble, les GIC sont confrontés à: (i) un manque de capacités techniques et de gestion; (ii) l'insuffisance de fonds propres et la faible capacité d'autofinancement et d'investissement; (iii) le faible niveau d'organisation et de connaissance des marchés; et (iv) la faible capacité de stockage et de conservation des produits post-récolte. Néanmoins, ils constituent l'ancrage essentiel et un potentiel de structuration à consolider. C'est en fait le passage des groupements de base aux unions et fédérations qui n'est pas maîtrisé par les producteurs/trices, notamment, les responsabilités des GIC et de leurs instances faitières (unions et fédérations) qui ne sont pas clairement définies et connues. Ils constituent une cible spécifique pour le PADFA.

## **D. PROGRAMME PAYS DU FIDA**

### **Stratégie du FIDA au Cameroun**

1.22 Le COSOP (2007-2011) renouvelle l'engagement du FIDA et du Gouvernement camerounais à poursuivre la réalisation des objectifs des OMD et ceux contenus dans le DSRP pour la lutte contre la pauvreté en milieu rural, et comprend les deux objectifs stratégiques suivants: (i) renforcer les capacités et le pouvoir de négociation des ruraux pauvres, en particulier des jeunes et des femmes et de leurs organisations; et (ii) appuyer durablement les AGR des ruraux pauvres, notamment les femmes et les jeunes. Le premier objectif inclut notamment: (a) leur participation à la définition des politiques de développement rural; (b) la promotion d'une meilleure utilisation des ressources publiques; (c) la gestion durable des ressources naturelles; (d) l'entretien des infrastructures économiques et sociales en milieu rural; et (e) le renforcement des capacités de négociation vis-à-vis des commerçants et des autres opérateurs économiques. Le deuxième objectif stratégique inclut notamment: (a) l'amélioration de la gestion de la fertilité des sols et des eaux; (b) le renforcement de la productivité agricole et de l'approvisionnement durable en intrants; (c) un accès amélioré aux marchés compétitifs des intrants et des produits agricoles par l'amélioration des réseaux d'information et des infrastructures de communication en vue de réduire les coûts de transaction; (d) le développement de filières porteuses; et (e) la promotion de petites activités économiques hors production agricole et de micro entreprises telles que les unités de transformation et le petit commerce. Les PADFA contribuera à atteindre ces deux objectifs stratégiques.

### **Principaux projets en cours financés par le FIDA**

1.23 Le programme FIDA est actuellement constitué de trois opérations principales en cours: (i) le Programme national de développement des racines et tubercules (PNDRT), démarré en 2003 pour une durée de huit ans et qui s'achèvera en septembre 2012; (ii) le Programme d'appui au développement communautaire (PADC), démarré en 2005 pour une durée de cinq ans et qui s'achèvera prématurément en décembre 2009 suite à des problèmes de mauvaise gestion; et (iii) le Projet d'appui au développement de la microfinance rurale (PADMIR) qui a été signé en mai 2009 et devrait démarrer très prochainement pour une durée de cinq ans (2009–2014).

1.24 **Programme national de développement des racines et tubercules (PNDRT).** Coût total de 21 millions d'USD dont 13,9 millions d'USD financé par un prêt du FIDA. Visant le développement des filières racines et tubercules, le programme est structuré autour de quatre composantes: (i) renforcement des capacités et structuration des organisations paysannes et genre; (ii) appui à la commercialisation et gestion des micro-entreprises; (iii) appui à la production, post récolte et transformation; et (iv) coordination et gestion du programme. Le PNDRT couvre l'ensemble du territoire national: une unité nationale de coordination a été mise en place à Yaoundé ainsi que cinq antennes régionales localisées à Bamenda, Bertoua, Douala, Ebolowa, et Ngaoundéré. Les antennes de Ngaoundéré et de Bamenda couvrent les zones cibles potentielles du PADFA. Le programme, après révision à la baisse de ses objectifs physiques à la revue à mi-parcours, cible 5 000 ménages dans 250 villages répartis dans les dix régions du pays. Vu la similitude des objectifs, le développement de filières agricoles, et afin d'assurer une meilleure synergie des interventions, le PADFA travaillera en collaboration étroite avec le PNDRT. Afin de réduire les coûts, le PADFA s'appuiera pour sa gestion sur les structures mises en place par le PNDRT qu'il complètera en fonction de ses besoins spécifiques. De plus, le PADFA utilisera l'approche CEP et le système d'information

sur les marchés en cours de développement par le PNDRT en les adaptant aux besoins des filières riz et oignon.

1.25 **Programme d'appui au développement communautaire (PADC).** Coût total de 22,5 millions d'USD dont 11,7 millions d'USD de prêt du FIDA. Il couvre les régions de l'Extrême-Nord et du Centre et travaille sur 250 villages (124 dans l'Extrême-Nord et 126 dans le Centre). Les actions prioritaires concernent la mise en place d'infrastructures sociales financées sous forme de microprojets.

1.26 **Le Projet d'appui au développement de la microfinance rurale (PADMIR).** Coût total 22,5 millions d'USD dont 13,5 millions d'USD financé par un prêt FIDA. Le projet est structuré en trois composantes: (i) Amélioration de l'environnement de la microfinance rurale; (ii) Accès aux services financiers ruraux; et (iii) Coordination et gestion du projet. Pendant sa première phase, le PADMIR concentrera ses actions sur l'Ouest, le Centre et l'Extrême-Nord. En deuxième phase, il est prévu qu'il puisse s'étendre notamment sur les autres régions couvertes par le PADFA à savoir le Nord Ouest et le Nord. Les crédits intrants (warrantage) et d'équipements (leasing) du PADFA seront fournis et gérés par les EMF appuyés par le PADMIR.

## 2. PAUVRETÉ ET CIBLAGE

### A. PAUVRETÉ RURALE, DESCRIPTION ET ANALYSE<sup>5</sup>

2.1 Le Cameroun est classé au 150<sup>e</sup> rang de l'Indice de développement humain (IDH) du PNUD. La dynamique de réduction de la pauvreté enregistrée à la fin de la décennie 90 avec une baisse de 13 points du taux de pauvreté monétaire qui est passé de 53,3% à 40,2% entre 1996 et 2001 ne s'est pas poursuivie jusqu'en 2007. En effet, ce taux de pauvreté est resté à 39,9%, en décalage de l'objectif de 37% retenu par le Gouvernement dans le DSRP. En 2007, le seuil de pauvreté monétaire a été évalué à 269.443 FCFA par équivalent adulte et par an, soit 22 454 FCFA par mois, ou 738 FCFA par jour. Ce seuil était de 232 547 FCFA par an en 2001. Les performances économiques en termes de taux de croissance moyen annuel du PIB n'ont pas été suffisantes pour permettre au Cameroun de rester sur la trajectoire des 7% de croissance réelle en moyenne annuelle jusqu'en 2015. Le milieu rural reste le plus touché par ce phénomène et la pauvreté y variait en 2001 selon les zones agro-écologiques: elle était plus élevée en zone forestière (55,4%) et dans les hauts plateaux (50,7%) qu'en zone de savane (50,7%), même si elle y avait reculé de manière notable depuis 1996. A contrario, elle s'était accentuée depuis 1996 dans la zone de savane (notamment dans les régions du Nord et de l'Extrême-Nord où elle s'était accrue de 1,3%). Les populations du milieu urbain s'en sortent mieux grâce aux activités entreprises dans le secteur informel. Néanmoins, les importants transferts sociaux en nature alloués aux ménages par les pouvoirs publics ont permis d'améliorer l'accès aux services de santé et d'éducation.

2.2 Les principaux déterminants de la pauvreté demeurent le manque d'emploi, le manque d'infrastructures économiques de base, (notamment les routes), le faible accès à la terre pour les activités agropastorales, la corruption et la mauvaise gestion des ressources publiques. De plus, le fait de résider en milieu rural, avoir un faible niveau d'instruction, exercer dans le secteur informel et le nombre élevé des personnes à charge dans un ménage sont des facteurs aggravants de la pauvreté.

2.3 Le rapport préliminaire de l'enquête 2007 sur la pauvreté recommande les axes d'intervention prioritaires suivants pour lutter contre la pauvreté: (i) la recherche d'une croissance économique forte, durable et pro-pauvre; (ii) l'amélioration de la gouvernance et une meilleure gestion des ressources publiques; et (iii) le développement des infrastructures économiques et sociales. Pour que le Cameroun se remette sur la voie d'une réduction nette de la pauvreté, il faudrait promouvoir une forte croissance d'au moins 6% par an sur une longue période. Cette croissance pro-pauvre devra davantage être orientée vers les populations rurales, et particulièrement vers les petits exploitants agricoles. Les spécificités régionales devront être prises en compte dans la définition des actions à mener.

<sup>5</sup> ECAM III, Enquête camerounaise auprès des ménages (2007): « Tendances, profil et déterminants de la pauvreté au Cameroun en 2007 ».

2.4 Selon le Comité national de lutte contre le SIDA (CNLS), en 2007, le Cameroun comptait quelques 510 000 malades du SIDA alors qu'ils étaient seulement 43 000 en 2004, ce qui équivaut pour 2007 à un taux de prévalence du SIDA de environ 4 à 6% de la population adulte. Le plan stratégique 2006-2010 de lutte contre le VIH-SIDA du gouvernement camerounais vise à réduire d'au moins 50% le nombre de jeunes âgés de 15 à 24 ans infectés par le VIH/SIDA. En plus des interventions médicales (dépistage, réduction des coûts des examens médicaux et des médicaments), ce plan prévoit notamment l'introduction de modules de formation et d'enseignement sur le VIH/SIDA dans les établissements scolaires du primaire et du secondaire.

## B. GROUPES CIBLES

2.5 Dans les bassins de production retenus et pour les deux filières ciblées, les groupes cibles du Projet seront les petits producteur/trices de riz ou d'oignon, regroupés au sein d'organisations de producteurs (OP), en particulier les GIC, leurs unions et leurs fédérations. Parmi eux, les femmes et les jeunes sont des catégories particulièrement vulnérables qui représenteront des groupes cibles prioritaires pour le projet. Leur représentativité au sein des groupements bénéficiaires du projet constituera un critère de sélection important.

2.6 **Au sein des producteurs/trices**, quatre sous-groupes principaux ont été identifiés:

- (a) **Les petits producteurs/trices** sont caractérisés par une superficie exploitable de faible dimension (environ 0,25 ha pour la culture de l'oignon et 0,25 à 0,50 ha pour le riz) et sont globalement confrontés à: (i) une faible productivité; (ii) des difficultés d'accès aux facteurs de production (terre, intrants, main d'œuvre et capital); (iii) des capacités de production limitées; (iv) l'enclavement et l'inorganisation de la commercialisation; et (v) le manque de services financiers de proximité adaptés. Il en résulte une situation de dépendance des producteurs par rapport au marché, notamment en période de soudure, et de contrôle limité sur la gestion des revenus et des moyens d'existence durable.
- (b) **Les femmes** constituent une large part de la main-d'œuvre agricole et sont également très impliquées dans les activités post-récolte (stockage, conservation, transformation et commercialisation). Toutefois, elles n'ont qu'un accès limité aux intrants, au conseil technique, aux technologies améliorées, au crédit, aux terres et aux instances de décision. Le manque d'outillage et la mécanisation peu adaptée, notamment pour la transformation du paddy, rendent leurs tâches encore plus longues et pénibles. Elles ont un contrôle limité sur leurs moyens d'existence durable.
- (c) **Les jeunes** (hommes et femmes) ont peu d'opportunités, de qualifications et de moyens, alors qu'ils constituent une force importante de travail qui peut être dynamisée, ainsi qu'un vecteur essentiel dans la transmission de nouvelles technologies.
- (d) **Les groupes les plus vulnérables** tels que les ménages dont l'insécurité alimentaire est chronique, les femmes veuves et chefs de famille, les handicapés physiques, les jeunes et les familles affectées/infectées par le VIH/SIDA. Le projet les ciblera en leur donnant une priorité pour bénéficier des activités appuyées par le projet au sein des groupements de producteurs (30% minimum).

2.7 Une analyse participative de la vulnérabilité sera réalisée au démarrage du projet dans le cadre des enquêtes du système de gestion des résultats et d'impact (SYGRI) développé par le FIDA. Cette analyse sera effectuée essentiellement dans les zones de production cibles du projet. L'analyse sera sexo-spécifique et permettra de dégager une typologie des groupes les plus vulnérables, leurs problèmes, et aspirations, ainsi que les réponses qui pourront être apportées par le projet. Elle permettra de déterminer les contraintes et les opportunités pour l'inclusion des groupes les plus vulnérables dans le processus de développement local.

## C. STRATÉGIE DE CIBLAGE ET DE GENRE<sup>6</sup>

### Stratégie de ciblage

2.8 Au niveau des zones cibles et des deux filières pré-identifiées, la stratégie de ciblage sera participative, inclusive et durable. Elle sera essentiellement axée sur: (i) la dynamique associative focalisée sur des groupements opérationnels de producteurs de riz et d'oignons; et (ii) l'accès des groupes vulnérables (femmes et jeunes) aux activités, aux ressources et aux bénéfices du projet. Elle sera basée sur: (a) le ciblage géographique; (b) le ciblage sectoriel; (c) le ciblage technique; et (d) l'auto ciblage social. La mise en œuvre du PADFA se basera sur les principes suivants:

- (a) **Ciblage géographique.** Afin d'avoir plus d'impact et de garantir une synergie et une bonne complémentarité des interventions avec les autres appuis du FIDA (PNDRT, PADMIR) au Cameroun, le projet concentrera ses interventions sur les quatre régions du Nord, de l'Extrême-Nord, de l'Ouest et du Nord-Ouest qui représentent plus de 95% des superficies cultivées en riz et de la production d'oignon au Cameroun. Pour éviter la dispersion des efforts et garantir un impact maximum sur les groupes cibles, le projet a choisi d'intervenir sur les bassins de production prioritaires suivants:
  - Pour la filière riz, le PADFA se focalisera principalement sur les zones de riziculture de bas-fonds (avec des petits aménagements de captage sur petits affluents de rivière ou de source) et de riziculture pluviale à savoir:
    - la vallée de la Menchum (Nord Ouest): riziculture de bas-fonds (800 ha);
    - le haut bassin du Noun (Ouest): riziculture de bas-fonds (500 ha);
    - le haut bassin du Makombé (Ouest): riziculture de bas-fonds (300 ha) et riziculture pluviale (200 ha); et
    - la zone de l'Extrême-Nord et du Nord: riziculture de bas-fonds et plaines inondables (520 ha) et riziculture pluviale sur vertisols ou Karal (1 600 ha).
  - Pour la filière oignon, le projet interviendra principalement dans les zones de mayos du Nord et de l'Extrême-Nord (excepté le Département du Logone et Chari) (2 800 ha).
- (b) **Ciblage sectoriel.** Le projet concentrera ses appuis: (i) sur le développement de la riziculture villageoise paysanne de bas-fonds et pluviale, conformément au concept du projet, au mandat et aux avantages comparatifs du FIDA en matière de renforcement des capacités des petits producteurs/trices agricoles villageois et de leurs organisations; et (ii) sur le développement de la filière oignon pour son importance et son impact sur le revenu des groupes cibles du projet.
- (c) **Ciblage technique.** Le Projet s'intéressera principalement aux petits producteurs de riz et d'oignon regroupés, ouverts à l'innovation et capables d'initiatives malgré les nombreuses contraintes et la faiblesse des moyens dont ils disposent et convaincus de la nécessité de s'organiser pour renforcer leurs bases de production. Les activités d'appui à la commercialisation viendront dynamiser la production des groupes cibles par le développement de la demande.
- (d) **Ciblage social.** La démarche consistera à assurer aux groupes cibles (hommes et femmes) l'accès équitable aux ressources, aux activités et aux bénéfices du projet. Pour garantir la prise en compte des intérêts stratégiques et des besoins pratiques des plus vulnérables (femmes et jeunes), le projet établira des objectifs précis de participation et d'implication incluant les aspects genres. Concrètement, le projet ciblera en priorité les groupements de producteurs ayant plus de 30% de femmes, de jeunes et d'autres groupes vulnérables parmi leurs

<sup>6</sup> Voir détails DT 1.

membres<sup>7</sup>. De plus, dans le cadre de la planification des activités, chaque groupement fera l'objet d'un diagnostic socio-économique participatif rapide devant permettre d'identifier leurs besoins et leurs priorités pour le développement des filières cibles en incluant les besoins spécifiques des groupes vulnérables.

### **Stratégie d'équité entre genres**

2.9 La conception du PADFA est basée sur la politique nationale sur le genre et sur le Plan d'action du FIDA relatif à l'intégration des questions de parité hommes-femmes. Sa stratégie visera à assurer aux groupes cibles (hommes et femmes) l'accès équitable aux ressources, aux activités et aux bénéfices du projet. Elle s'articulera autour des éléments suivants: (i) faciliter l'accès des femmes et des jeunes aux activités d'appui et de renforcement de leurs capacités, répondant à leurs besoins spécifiques; (ii) encourager leur participation dans tous les cadres de concertation et de décision (organisations de producteurs/trices); et (iii) appuyer les activités génératrices de revenus promues par des femmes et des jeunes individuellement ou regroupés, telles que la transformation/ conservation des produits agricoles.

2.10 Pour garantir la prise en compte des intérêts stratégiques et des besoins pratiques des plus vulnérables (femmes et jeunes), le projet appuiera en priorité les groupements de producteurs ayant plus de 30% de femmes et de jeunes membres et établira des objectifs précis de participation aux activités et des critères d'approbation des plans annuels d'actions qui intégreront systématiquement les aspects genres. Un accent particulier sera mis sur l'information et la communication en genre dans le cadre du renforcement des capacités des organisations de producteurs/trices. L'aspect genre fera partie intégrante des mécanismes d'auto ciblage social du projet et les prestataires de services aideront les organisations de producteurs/trices à faire régulièrement leur auto évaluation concernant, notamment l'équité entre genres dans les activités menées. Tous les acteurs du projet (cadres, prestataires partenaires, consultants, etc.) seront formés à l'approche genre et les recrutements seront équitablement ouverts aux deux sexes et en faveur des jeunes. Les opérateurs d'encadrement seront évalués entre autres sur les résultats enregistrés en matière de participation des femmes et des jeunes dans les activités du projet.

## **D. ZONES CIBLES DU PROJET**

### **Caractéristiques des différentes zones par province<sup>8</sup>**

2.11 **En ce qui concerne la riziculture villageoise**, les principales zones identifiées sont:

- Dans la Région de l'Extrême-nord, le Projet interviendra dans les cinq départements situés au sud du Logone et Chari (Diamaré, Mayo Tsanaga, Mayo Sava, Mayo Kani et Mayo Danay). Les activités porteront sur l'intensification de 200 ha de riziculture de bas-fonds dans les zones les plus favorables et de 600 ha de riz pluvial cultivés notamment sur les vertisols (karal). Le Projet travaillera dans cette région et celle du Nord en collaboration étroite le Projet ESA (Eau, Arbre, Sol) qui y expérimente des techniques culturales améliorées basées sur le semis sous couvert végétal (SCV) en culture pluviale et l'utilisation de variétés à cycles courts et plus productifs. La superficie moyenne en riz par agriculteur est de 0,25 ha dans cette zone, ce qui porte à 3 200 le nombre d'unités de producteurs bénéficiaires du Projet dans la région.
- Dans la Région du Nord, le Projet couvrira les départements du Mayo Louti et de la Bénoué. Les activités porteront sur l'intensification de 320 ha de riziculture de bas-fonds dans les zones les plus favorables et 1 000 ha de riz pluvial notamment sur les "karal", ce qui correspond à environ 5 300 familles d'agriculteur.
- Dans la région du Nord-ouest, le Projet interviendra dans la zone globalement appelée la vallée de la Menchum qui inclut les départements de la Mezan et de la Menchum. Les potentialités de développement de la riziculture villageoise de bas-fonds sont estimées à 1 500 ha. Il appuiera

<sup>7</sup> Toutefois les appuis du projet pourront être étendus à des GIC qui ne remplissent pas encore ces critères de sélection mais qui ont du potentiel de développement et la volonté d'attirer les groupes cibles.

<sup>8</sup> Voir détails DT 3, 4 et 5.

l'intensification de 800 ha de riziculture de bas-fonds qui se trouvent principalement le long de la rivière Menchum et où se pratique actuellement une culture irriguée de riz, en saison des pluies, avec des aménagements sommaires. Cette activité touchera environ 3 200 unités de production.

- Dans la région de l'Ouest, le Projet interviendra dans les départements du Ndé (districts de Tonga et de Bassamba) et du Noun (district de Baigom principalement). Dans le Ndé (zone globalement appelée Haut bassin du Makombé), sur un potentiel cultivé estimé à 800 ha de riziculture pluviale et de bas-fonds, le Projet appuiera l'intensification de 300 ha de riziculture de bas-fonds (dont 45 ha déjà aménagés et 255 ha cultivés traditionnellement avec des aménagements sommaires à améliorer) et 200 ha de riz pluvial. Dans le Noun (zone globalement appelée Haut bassin du Noun), le Projet appuiera la mise en valeur et l'intensification de 500 ha de riziculture de bas-fonds (sans aménagement complémentaire important) sur les 1 200 ha qui seront aménagés prochainement par le PDRM. Dans cette région, le nombre d'unités de production bénéficiaires du Projet sera de 4 000.

2.12 Au total, le Projet se concentrera sur une superficie totale de 3 920 ha de rizière dont 2 120 ha de bas-fonds avec principalement une irrigation gravitaire (parmi lesquels 545 ha ne nécessitent pas d'aménagement complémentaire important) et 1 800 ha de riz pluvial. Le projet bénéficiera à près de 16 000 familles de riziculteurs.

2.13 **En ce qui concerne l'oignon**, les principales zones de production sont situées dans les régions septentrionales du Nord et de l'Extrême-Nord à proximité des points d'eau et sur des sols meubles. L'exhaure se fait principalement à l'aide de petites motopompes à essence de 2 CV de puissance. La distribution de l'eau se fait par des petits canaux en terre. Les principales zones cibles du projet sont les suivantes:

- Dans la Région de l'Extrême-Nord: le Projet interviendra dans les cinq départements du sud de la Région de l'Extrême-Nord déjà couverts pour la riziculture et plus particulièrement sur: (i) les sites de Koza et Mokolo (dans le département du Mayo-Tsanaga) qui appartiennent au principal bassin de production d'oignons et où le Projet appuiera 3 800 producteurs cultivant 1 500 ha; (ii) la zone proche de Maroua (Gazawa, Meskine, Bogo, Mokong), dans le Département de Diamaré avec un objectif de 400 ha pour 1 000 producteurs; et (iii) les départements de Mayo-Sava, Mayo-Kani, et le Mayo-Danaï où le Projet ciblera 1 000 producteurs établis sur 400 ha.
- Dans la région du Nord, l'appui du Projet se focalisera sur les sites le long de la rivière Bénoué dans le Département de la Bénoué où il appuiera 1 200 producteurs sur 500 ha.

2.14 L'ensemble des producteurs d'oignons bénéficiaires de l'appui du projet s'élèvera à 7 000 et la superficie suivie sera d'environ 2 800 ha d'oignon.

2.15 **Accès aux intrants.** En dehors de la Société nationale de développement du coton (SODECOTON) pour les producteurs de riz et d'oignon du Nord qui cultivent également du coton, l'approvisionnement en engrais et produits phytosanitaires est assuré par des commerçants locaux ou par des commerçants nigériens. La disponibilité d'engrais semble assurée en permanence. Les camerounais vendent les produits nationaux de meilleure qualité, alors que les produits nigériens sont de bien moindre qualité mais vendus à des prix inférieurs. Vu l'absence presque systématique de fonds de roulement, le choix des producteurs se porte fréquemment sur le produit le moins cher. L'acquisition des intrants se fait généralement à crédit auprès des fournisseurs (remboursement en nature sur la récolte). Pour les producteurs d'oignon, étant donné les petites superficies concernées et les revenus générés, l'accès aux intrants ne pose généralement pas trop de problèmes financiers et ils s'approvisionnent en engrais en les payant généralement comptant. Les produits phytosanitaires, moins demandés, sont disponibles dans les chefs lieux de régions et rarement dans les villages, contrairement aux engrais. Les commerçants de ces produits se rendent régulièrement dans les principaux bassins de production aux moments critiques nécessitant des traitements.

2.16 **Services financiers.** Il existe un nombre important d'institutions de microfinance (IMF) intervenant dans les zones cibles du projet et qui ont marqué un intérêt pour l'approche proposée et une collaboration future avec le PADFA. Un certain nombre d'entre elles ont été pré-identifiées dans le cadre de

la préparation du projet PADMIR. A titre non exhaustif, les principales institutions actuellement identifiées comme partenaires potentiels du PADFA sont le Crédit du Sahel (CDS), les Mutuelles communautaires de croissance (MC2), la Bafut Cooperative Union (et sa structure faîtière qu'est la Cameroon Credit Coperative Union League – CAMCCUL), le Crédit communautaire d'Afrique, l'Unity Cooperative Society (UNICS) et la Coopérative d'épargne et de crédit pour l'investissement au Cameroun (CECIC). Certains de ces réseaux réalisent déjà des opérations de crédit bail et disposent d'une expérience dans le crédit warrantage.

2.17 **Transport.** Le transport des produits agricoles se fait principalement par camions loués pour l'occasion. Le mauvais état des routes ralentit et pénalise fortement le transport et isole, par moment, les zones de production. Les 250 km non goudronnés de l'axe stratégique routier nord-sud fractionne l'économie du pays en deux en isolant le Nord, en particulier en saison des pluies. Les produits transportés sont abîmés par les chocs et par la durée du stockage. Les perceptions illégales au niveau des contrôles routiers rendent les produits du Nord encore moins compétitifs au Sud et vice et versa. Le manque de compétitivité et d'attractivité qui en résulte grèvent les échanges commerciaux entre le Nord et le Sud du pays et défavorisent le commerce national au profit de la vente des produits locaux dans les régions voisines des pays limitrophes des zones de production.

2.18 **Information sur les prix des marchés et normalisation des produits.** Il n'existe aujourd'hui aucun système formel d'information sur les prix du riz et de l'oignon accessible aux producteurs et les marchés opérationnel au Cameroun. En ce qui concerne les projets en vue, le PNDRT est en train d'établir un Observatoire des filières incluant un système d'information sur les prix et les marchés basé sur le système Tradenet. Le Programme alimentaire mondiale appuie le rassemblement et la publication mensuelle des prix des produits agricoles au niveau du Gouvernement, des principaux bailleurs et des ONG sur la base des données collectées par les principaux services de l'Etat concernés (MINADER, MINEPIA, MINEPAD, Institut national de statistique). Cette information n'est pas accessible aux planteurs et ne correspond pas à leurs besoins qui nécessitent des informations au moins quotidiennes. En matière de normalisation, il n'existe aucune norme, ni structure de contrôle et de certification relative aux produits agricoles locaux. Les produits importés sont, quant à eux, contrôlés par rapport aux normes de référence basées sur le Codex alimentarius.

### 3. DESCRIPTION DU PROJET

#### A. BASE DE CONNAISSANCES: LEÇONS APPRISES DES PROJETS PASSÉS

3.1 Les principales leçons des projets du FIDA récemment terminés (Projet d'appui au programme national de microfinance: PPMF) et en cours (PNDRT, PADDC) et des autres bailleurs de fonds (AFD, BM, BAfD) qui sont utiles pour le PADFA sont reprises ci-dessous.

3.2 **En matière d'approche et de gestion:** (i) Synergie et complémentarité: la recherche de synergie et de complémentarité entre les projets du FIDA doit intervenir en phase de formulation et avoir un caractère coercitif pendant la mise en œuvre des projets; (ii) Ciblage géographique: le ciblage d'une couverture géographique limitée est important pour maximiser les impacts; (iii) Approche participative: le recours à l'approche participative est nécessaire pour la formulation et la programmation des interventions ainsi que pour le choix de la cible du projet; (iv) Circulation des informations: nécessité d'organiser des réunions périodiques entre les différentes unités et intervenants du projet (UGP, antennes, prestataires) afin d'améliorer la circulation des informations; et (v) Exécution: la contribution du Gouvernement au financement du PADFA doit être limitée au maximum et une grande importance sera accordée à la gouvernance, au respect des procédures de passation des marchés et à une supervision fréquente, préventive et proactive du projet par le FIDA pour limiter tout risque de mauvaise gestion ou de non respect des clauses contractuelles.

3.3 **En matière de production et de commercialisation:** (i) Champs-écoles: l'approche champs-écoles est à développer à d'autres spéculations vu les résultats probants sur le manioc; (ii) Qualité des semences: passer un contrat avec les services du MINADER chargés de la certification pour suivre le processus et donner leur caution; (iii) Accès aux intrants: le manque d'accès aux intrants et aux marchés affecte la capacité des producteurs pour vendre leurs productions agricoles avec profit; et (iv) Choix des

équipements de transformation: mettre en place un dispositif de consultation avec les services locaux du génie rural du MINADER pour éviter des erreurs préjudiciables dans le choix des équipements nouveaux;

3.4 **En matière de renforcement des groupements de producteurs:** (i) Renforcement des structures existantes: la priorité doit être accordée aux organisations de producteurs/trices déjà existantes, motivées et fonctionnelles qui produisent et vendent déjà du riz ou des oignons afin d'éviter les groupements opportunistes; (ii) Appropriation: une programmation participative à la base donne de bons résultats dans le sens où elle renforce le sentiment de responsabilisation et d'appropriation des groupements de producteurs/trices. La contractualisation des engagements doit s'accompagner d'une prise en charge progressive des coûts et des services par les acteurs locaux; (iii) Autonomisation: la mise en place d'un processus d'auto développement (auxiliaires techniques villageois) au sein des groupements de producteurs/trices est indispensable pour qu'ils arrivent à se prendre en charge et à assurer eux-mêmes le développement des activités économiques; (iv) Renforcement des capacités: le transfert progressif de compétences et de connaissances techniques aux organisations de producteurs/trices doit être accompagné du développement de leurs capacités d'analyse économique et financière afin de faire le bon choix en matière d'initiatives productives et de répondre aux attentes des producteurs.

3.5 **En matière de gestion financière et de gouvernance:** les principaux problèmes rencontrés sont liés à la soumission tardive des Demandes de retrait de fonds (DRF) et à l'éligibilité des dépenses, au non respect des règles de passation des marchés, au manque d'efficacité du système de contrôle, au retard dans la mise en application des recommandations des auditeurs, au manuel d'opération non mis à jour et à la mise à disposition en retard et insuffisante des fonds de contrepartie. Les principales recommandations sont: (i) des appuis conseils trimestriels et des missions de supervisions régulières du FIDA pour détecter ces problèmes à temps; (ii) l'inclusion dans les manuels de mise en œuvre du projet et dans l'accord de crédit des procédures en matière de passation des marchés et de gestion financière pour éviter les mauvaises pratiques; (iii) le recrutement d'un expert en passation des marchés au sein de l'équipe de gestion du projet; et (iv) la participation des bénéficiaires dans la préparation des appels d'offre, le choix et l'évaluation des prestataires de service.

## **B. OPPORTUNITES DE DEVELOPPEMENT RURAL ET REDUCTION DE LA PAUVRETE**

3.6 Le gouvernement a adopté un programme économique favorable à la croissance et à la réduction de la pauvreté qui accorde une place importante aux secteurs rural et privé pour relancer l'économie. Cela est confirmé par la Stratégie de développement du secteur rural (SDSR) et la Stratégie de réduction de la pauvreté (SRP). De plus, le Gouvernement a conclu des accords avec les institutions de Bretton Woods concernant le cadre macro-économique général, a accédé à l'initiative PPTE en 2003 et a atteint le point d'achèvement en 2006. Cela lui a permis de négocier d'importantes annulations et le rééchelonnement de sa dette extérieure. En résumé, les conditions macroéconomiques, institutionnelles et politiques sont favorables pour garantir la réussite d'une opération dans le secteur agricole.

3.7 Le secteur agricole et rural constitue un moteur de la croissance dans le pays tandis que la lutte contre la pauvreté rurale est une priorité nationale. Le développement des filières agricoles, dont le riz et l'oignon, constitue un élément essentiel de la SDSR et de la SRP ainsi que du plan d'urgence d'accroissement de la production agricole pour lutter contre la hausse des prix des denrées agricoles et le mécontentement social que cela entraîne.

3.8 Actuellement, le Cameroun importe près de 470 000 tonnes de riz alors que le potentiel de production est énorme dans ce pays. La production d'oignon est lucrative et représente une source importante de revenus pour les petits producteurs. La demande nationale est importante pour des produits de qualité dans ces deux spéculations et la flambée des prix a rendu les produits locaux plus compétitifs.

3.9 Un projet de développement des filières riz et oignon est donc pleinement justifié dans le cadre de la mise en œuvre du plan d'urgence du Gouvernement et pour lutter contre la pauvreté par le développement d'activités génératrices de revenus au bénéfice des petits producteurs. Il est compatible avec les priorités d'interventions du FIDA au Cameroun.

### C. OBJECTIFS DU PADFA

3.10 L'objectif principal du PADFA est d'augmenter les revenus en milieu rural à travers le développement durable et la compétitivité des filières riz (bas-fonds, pluvial) et oignon.

3.11 Les objectifs spécifiques du projet proposé sont de: (i) augmenter la production de riz et d'oignon; (ii) améliorer la conservation, la transformation et la mise en marché des productions cibles; et (iii) renforcer les capacités techniques et organisationnelles des producteurs de riz et d'oignon.

### D. COHÉRENCE AVEC LES POLITIQUES NATIONALES ET LA STRATÉGIE DU FIDA

3.12 Le PADFA est compatible avec les principales politiques nationales liées au développement rural à savoir: (i) le Document de stratégie de réduction de la pauvreté (diversification de l'économie, dynamisation du secteur privé, renforcement des ressources humaines et insertion des groupes défavorisés dans le circuit économique); (ii) la Stratégie de développement du secteur rural (modernisation de l'appareil de production, débouchés pour les produits agricoles, promotion de l'emploi et du rôle des femmes et des jeunes ruraux); (iii) le Plan d'urgence d'accroissement de la production agricole (le riz fait partie des filières prioritaires à développer); et (iv) la Promotion du secteur privé et de l'emploi (promotion d'activité génératrices de revenus).

3.13 Le projet proposé est cohérent avec les deux objectifs stratégiques du COSOP 2007-2011 à savoir renforcer les capacités et le pouvoir de négociation des ruraux pauvres, en particulier des jeunes et des femmes et de leurs organisations et appuyer durablement les AGR des ruraux pauvres, notamment les femmes et les jeunes.

### E. APPROCHE ET STRATÉGIE GÉNÉRALE DE MISE EN ŒUVRE DU PROJET

#### Approche<sup>9</sup>

3.14 L'approche générale d'intervention du projet reposera en particulier sur les principes suivants:

- **Priorités d'intervention.** Les activités du projet viseront prioritairement le renforcement des capacités de production des groupes cibles. Les activités d'appui à la commercialisation viendront dynamiser la production par le développement de la demande.
- **Partenariat.** Afin de créer un environnement favorable au développement des filières au bénéfice des groupes cibles du projet, le PADFA favorisera des partenariats entre les organisations de producteurs (GIC, unions, fédérations) et les autres opérateurs économiques agissant en amont et en aval de la production (transformateurs, commerçants, fournisseurs d'intrants et d'équipements) et des prestataires de service (public, privés, ONG, associations, réseaux) susceptibles de répondre à leurs besoins.
- **Réponse à la demande.** Le rôle premier du Projet sera d'aider les petits producteurs cible à mûrir leur projet économique de production, le transcrire dans un plan d'actions pluriannuel et ensuite leur faciliter l'accès à l'information, aux techniques, aux intrants et équipements nécessaires et aux marchés pour améliorer durablement la productivité et les revenus de leurs activités. L'approche Champs-écoles de producteur (CEP) qui sera développée par le projet permet de trouver avec les producteurs des solutions adaptées à leurs problèmes.
- **Actions structurantes.** Le Projet portera une attention particulière à la promotion d'actions structurantes au sein des OP (renforcement de la solidarité entre les membres, amélioration de l'accès à des biens et service extérieurs, renforcement des capacités d'auto-gestion et de passations de marchés communautaires, etc.). L'approvisionnement en intrants, la gestion commune de ressources (bassin versant, point d'eau et aménagement hydroagricole, infrastructures socio-économique, etc.), le crédit solidaire, le stockage ou des facilités de commercialisation sont des opérations particulièrement indiquées qui justifient le regroupement et

<sup>9</sup> Voir détails dans DT 2, 3, 4 et 5.

la structuration des producteurs au sein de GIC, d'unions et de fédérations. La formation d'auxiliaires de production paysans au sein des GIC dans des domaines techniques prioritaires liées à la production de riz et d'oignon (gestion de l'eau, défense des cultures, mécanisation) améliore les services rendus par les GIC aux producteurs et donc l'intérêt des OP à long terme.

- **Approche "faire faire"**. Afin de garantir la pérennité des actions entreprises, le Projet veillera à maintenir aussi réduite que possible ses structures d'intervention propres. Il s'appuiera principalement et renforcera les compétences des acteurs et opérateurs locaux, publics ou privés, qui réaliseront les activités d'appui, d'animation et de formation dans le cadre de contrats de prestations de services fixant des obligations de résultats (contrat-objectifs) et évalués par les bénéficiaires.
- **Sécurisation foncière**: Le Projet améliorera la sécurité foncière notamment par la formalisation des droits d'usage et de la répartition des usagers sur du long terme (reconnaissance par les autorités locales traditionnelles et de l'Etat) avant la réalisation de tout aménagement hydroagricole et en appuyant les négociations menées par les OP et les producteurs individuels en faveur de contrats de location des terres sur plusieurs années garantis par les autorités locales pour les producteurs d'oignon non propriétaires de leur terrain.
- **Ressources naturelles et environnement**. Tout en étant focalisé sur le développement des filières riz et oignon, les activités du Projet prendront en compte la problématique de la préservation des ressources naturelles et de l'environnement. Le projet s'intéressera en particulier à promouvoir des pratiques culturelles adaptées au contexte des exploitations agricoles, visant à diminuer l'érosion des sols et à conserver et améliorer leur fertilité, à préserver des écosystèmes favorables à la croissance et à l'état sanitaire des plantes et à utiliser de manière judicieuse les eaux de surface. Le projet appuiera des mesures de protection des berges et des bassins versants dans les bas-fonds à risque (protection des bassins versants).
- **Synergie et complémentarité avec les autres projets**. Le PADFA travaillera en collaboration et en partenariat étroit avec les autres projets appuyés par le FIDA (PNDRT, PADMIR) et par les autres bailleurs de fonds (ESA, PACA, PDRI, PDRM, etc.). Un effort particulier sera fait pour développer des activités complémentaires aux autres initiatives dans le cadre du Programme sectoriel agriculture-élevage qui constitue une plate forme de concertation entre les partenaires.

### Stratégie générale d'intervention

#### Dispositif d'accompagnement

3.15 Le projet visera à renforcer les capacités des organisations de producteurs (OP) à travers la mise à disposition de: (i) un encadrement rapproché composé d'agents d'appui conseil (AAC) pour animer et accompagner les organisations de producteurs partenaires dans leurs différentes activités liées au développement des filières cibles (gestion, organisation, planification, production, maîtrise d'œuvre, commercialisation); et (ii) un service technique d'appui conseil performant à la demande fourni principalement par des techniciens spécialisés départementaux du MINADER (production, génie rural) pour appuyer les activités de production (conseils directs aux producteurs, facilitation des champs-écoles) et former et conseiller des auxiliaires techniques villageois (gestion de l'eau, défense des cultures, mécanisation) au sein des groupements.

#### Séquence d'intervention<sup>10</sup>

3.16 La séquence des interventions au niveau des OP sera la suivante: (i) Etape 1: Identifications des OP partenaires: campagne d'information, sélection des OP; (ii) Etape 2: Renforcement des OP: renforcement des capacités d'organisation et de gestion des GIC, diagnostic des besoins et planification participative des activités des OP (production, aménagement, commercialisation), plan d'actions pluriannuel et première année; (iii) Etape 3: Mise en œuvre des activités de soutien à la production: CEP, Champs semenciers, accès aux intrants, formations techniques des auxiliaires de production des GIC, travaux d'aménagement

<sup>10</sup> Voir détails par composantes et sous composantes dans les DT 2, 3, 4 et 5.

hydraulique, stockage; (iv) Etape 4: Mise en œuvre des actions de soutien à la commercialisation: formation des unions et fédérations en fonction de la demande et des besoins des producteurs, transformation, stockage, information, cadre pilotage filière; et (v) Etape 5: Auto-évaluation des activités et programmation d'un nouveau cycle d'activités.

## F. DESCRIPTION DES COMPOSANTES

### Composante 1. Appui à la production

(15,9 millions d'USD, soit 65% des coûts du projet)

3.17 La composante 1 visera à augmenter la production de riz et d'oignon au Cameroun à travers les interventions suivantes: (i) le renforcement des capacités organisationnelles des groupements de producteurs/trices; (ii) l'intensification des productions; et (iii) le développement des infrastructures hydroagricoles et la maîtrise de l'eau.

#### Sous composante 1.1: Le renforcement des capacités organisationnelles des groupements de producteurs/trices<sup>11</sup>

3.18 La sous composante 1.1 visera à renforcer les compétences organisationnelles et d'autogestion des groupements de producteurs/trices (avec une priorité pour ceux qui ont plus de 30% de femmes et jeunes membres) par le biais d'activités d'animation rapprochée et de formations. Les activités seront regroupées en deux volets: (i) Appui à la structuration; et (ii) Appui au développement d'opérateurs d'appui conseil spécialisés. Au terme du projet, il est prévu que 1 190 organisations de producteurs/trices<sup>12</sup> (840 dans le riz et 350 dans l'oignon) auront bénéficié de l'appui du projet.

3.19 **L'appui à la structuration** consistera à consolider, renforcer et pérenniser les capacités des groupements de producteurs (GIC) afin de les amener à évoluer vers de véritables groupements d'intérêt économique (GIE) et à se structurer au sein d'organisations faîtières (unions, fédérations) performantes. En plus des activités d'animation et d'accompagnement rapproché des groupements (planification et organisation des activités, assistance à la maîtrise d'ouvrage, etc.), les principales activités de formation concerneront par ordre chronologique:

- (i) l'information et la sensibilisation des organisations de producteurs/trices et des autres acteurs et services liés aux deux filières cibles sur les objectifs et les opportunités d'appui offertes par le projet à travers une campagne d'information/communication (IC) au démarrage du projet (émissions radio, réunions départementales) et sur les réalisations du projet au moyen d'émissions radio débat en langue vernaculaire, français et anglais organisées chaque année. C'est au cours des réunions d'information qu'une première identification des OP intéressées à devenir partenaire du projet sera faite).
- (ii) la formation/recyclage des membres des comités de gestion des GIC: (a) sur les rôles et fonctions des groupements de producteurs liés notamment à la conduite des activités de production (organisation du travail et contrôle de la production); et (b) en gestion organisationnelle, administrative et juridique. Ces formations débiteront dès la première année du projet afin de créer rapidement une masse critique pour les activités productives dans chaque zone d'intervention et seront également l'occasion de sensibiliser les participants sur des thèmes de développement social liés notamment au VIH/SIDA, à l'inclusion des plus défavorisés et à l'équité des genres. Deux membres de chaque GIC participeront à deux sessions de cinq jours en première année et de deux jours l'année suivante organisées au niveau départemental. Au terme du projet, 2380 membres de GIC auront été formés dont au moins 30% de femmes;
- (iii) des visites et échanges d'expériences de trois jours entre les groupements de producteurs/trices d'une même région si possible dans le but de partager les expériences avec d'autres GIC liées

<sup>11</sup> Voir détails dans le DT 2.

<sup>12</sup> Un GIC est composé en moyenne de 20 producteurs et représente une unité de gestion hydraulique dans un aménagement.

aux mêmes filières. Au terme du projet, 2380 membres de GIC auront participé à 78 visites et échanges d'expériences dont au moins 30% de femmes et de jeunes;

- (iv) la formation des membres des comités de gestion des unions de producteurs/trices. Ces formations pourront débuter en deuxième année du projet (ou plus tard si il n'y a pas de demandes des producteurs) avec les unions composées d'un minimum de GICs qui souhaitent des appuis à ce niveau et qui sont déjà opérationnels afin de créer une masse critique pour les activités de commercialisation. Les formations mettront l'accent sur: (a) les rôles et fonctions des unions incluant notamment le regroupement des achats (intrants) et des ventes et l'identification et la contractualisation des partenaires liés à la transformation et à la commercialisation; et (b) leur gestion organisationnelle, administrative et juridique. Le cycle de formation pour deux membres de chaque union se fera sur deux ans, une première session de trois jours et une deuxième de deux jours. Au terme du projet, 358 membres des comités de gestion d'unions auront été formés dont au moins 30% de femmes et de jeunes;
- (v) des visites et échanges d'expériences de trois jours entre les unions de producteurs/trices d'une même ou de régions voisines dans le but de partager les expériences avec d'autres unions liées aux mêmes filières ou non. Au terme du projet, 840 membres d'union auront participé à 28 visites et échanges d'expériences dont au moins 30% de femmes et de jeunes;
- (vi) la structuration des groupements de producteurs en organisations faîtières (fédérations) en vue de faciliter l'émergence et/ou la consolidation d'organisations fédérées au niveau des bassins ou grandes zones de production susceptibles de représenter et défendre les intérêts des producteurs. Cette activité pourra débuter en cinquième année du projet (ou plus tard si il n'y a pas de demandes des producteurs) dans les zones disposant de GICs et d'unions qui souhaitent des appuis à ce niveau et qui sont suffisamment performants. Une formation de quatre jours sera dispensée à trois membres des comités de gestion de sept fédérations (une par zone de production et par filière) sur: (s) les rôles et fonctions des fédérations incluant notamment la représentation et la défense des intérêts des producteurs; et (b) leur gestion organisationnelle, administrative et juridique. Il est également prévu d'organiser une visite d'échange d'expérience à l'étranger pour deux représentants par fédération. A la fin du projet, 21 membres de fédération accompagnés de 4 membres de PLANOPAC auront été formés et 14 représentants des fédérations accompagnés par un représentant de PLANOPAC et un cadre du PADFA auront participé aux voyages d'étude; et
- (vii) l'organisation par les fédérations de sept ateliers de concertation et de structuration intra-professionnelle dont 6 au niveau des régions (4 régionales en année 5 et 2 en regroupant les régions voisines en année 6) et un au niveau national pour organiser les deux filières, partager les expériences et capitaliser les acquis des appuis du projet.

3.20 **L'appui au développement d'opérateurs d'appui conseil** renforcera les capacités de l'expertise locale d'appui conseil dans les quatre régions cibles pour appuyer et dynamiser les groupements de producteurs/trices. Il s'agit notamment: (i) des agents d'appui conseil (AAC); (ii) des techniciens spécialisés (TS) du MINADER intervenant dans le cadre du projet; et (iii) des producteurs animateurs des CEP.

3.21 Les AAC recevront 15 jours de formations de formateurs théoriques et pratiques en première année organisées au niveau régionale en trois sessions: (a) animation rurale, approche participative, gestion des projets, approche genre et HIV/SIDA; (b) enseignement des adultes; et (c) développement organisationnel: problèmes de regroupement et de gestion collective liés aux différentes activités des filières cibles. Au total, 39 AAC auront été formés.

3.22 Le reste de l'expertise locale d'appui conseil recevra une formation de cinq jours en enseignement des adultes et un recyclage de trois jours deux ou trois ans plus tard afin d'améliorer leur approche et leur capacité de communication lors des entretiens et réunions avec les OP. Cette formation concernera: (i) 40 TS départementaux dont 11 TS production, 11 TS génie rural et 18 facilitateurs de CEP; et (ii) 26 producteurs animateurs de CEP.

3.23 **Dans le cadre de cette s/composante, le projet financera:** (i) un(e) consultant(e) internationale pour une durée de trois mois en année 1 et un mois en année 2 afin de préparer le programme et les modules d'information et de formation sur la base d'une identification participative des besoins des groupes cibles et identifier les partenaires potentiels à recruter pour réaliser ces formations; (ii) les coûts de préparation et d'organisation des émissions radio et des réunions d'information/communication; (iii) les coûts de formation et de recyclage des groupements de producteurs (GIC, unions, faïtières) et de l'appui conseil (AAC, TS départementaux et producteurs animateurs CEP); (iv) le transport et les frais de séjour des participants aux visites d'échange d'expérience dans le pays et à l'étranger (GIC, unions, fédérations); (v) l'organisation et la logistique des ateliers de concertation et de structuration intra professionnelle; (vi) des mission d'appui et de suivi du projet par la Direction nationale du MINADER chargée des organisations de producteurs; et (vii) les salaires, l'équipement (motos) et coûts de fonctionnement des 39 AAC. Un agronome polyvalent<sup>13</sup> sera recruté au niveau de chaque antenne pour coordonner et suivre les activités liées à la production et au renforcement des capacités organisationnelles des OP.

### **Sous composante 1.2: L'intensification des productions<sup>14</sup>**

3.24 La sous composante 1.2 visera à augmenter la production et la productivité du riz et de l'oignon des petits exploitants à travers quatre volets principaux: (i) l'auto-encadrement technique des producteurs; (ii) les CEP; (iii) le programme semencier; et (iv) l'amélioration de l'accès aux intrants et petits équipements agricoles.

3.25 **L'auto-encadrement technique des producteurs** visera à créer des capacités techniques d'auto-développement au sein des groupements de producteurs/trices et des villages liées aux productions de riz et d'oignon. Il sera formé par des membres des groupements co-optés par leurs pairs et qui se dédie à un des trois domaines dans lesquels les groupements ont un besoin prioritaire d'appui, c'est-à-dire: (i) l'identification des parasites et des maladies qui attaquent le riz et l'oignon, et le conseil en matière de lutte et de maintien d'un état sanitaire satisfaisant (auxiliaires de défense des cultures); (ii) la diffusion des machines agricoles et des motopompes adaptées aux petits paysans ou à leurs organisations (auxiliaires de mécanisation); et (iii) la répartition de l'eau d'irrigation dans les réseaux collectifs (aiguadiers). Au total, le projet formera 2 860 auxiliaires de production dont 2160 dans la filière riz et 700 dans la filière oignon. Dans ce cadre le projet appuiera les activités suivantes:

- (i) la formation des auxiliaires de production au sein des GIC à travers: (a) une formation spécialisée initiale de trois jours dans leur spécialité; (b) des recyclages annuels de trois jours par thèmes identifiés en fonction des problèmes rencontrés; (c) la fourniture d'un kit d'équipement individuel spécialisé à chaque auxiliaire ayant participé aux stages de formation avec succès; et (d) l'organisation de cinq voyages d'étude (3 pour le riz et 2 pour l'oignon), un par spécialité, pour 14 auxiliaires et un accompagnateur du projet à chaque voyage avec restitutions ultérieures des résultats aux non participants à l'occasion notamment des journées portes ouvertes au niveau des CEP ou des unions;
- (ii) la formation agricole spécialisée des 39 AAC recrutés par le projet (30 filières riz et 9 filières oignon) sur la notion de filière et la culture du riz et de l'oignon en année 1 et des recyclages orientés principalement sur les problèmes agricoles rencontrés par les participants dans leur travail en années 3 et 5;
- (iii) le recyclage technique spécialisé de 11 techniciens spécialisés départementaux du MINADER en appui à la production agricole susceptibles d'appuyer les GIC et leur auto-encadrement à la demande (formation, conseils techniques) incluant: (a) une formation de cinq jours en année 1 sur la notion de filière et la culture du riz et de l'oignon; (b) un recyclage de trois jours en année 3 pour aborder les problèmes rencontrés sur le terrain; et
- (iv) un atelier technique annuel à partir de l'année 2 organisé au niveau de chaque antenne régionale réunissant les délégués régionaux et départementaux concernés et les cadres du projet afin de discuter les résultats de l'année précédente et le programme à venir.

<sup>13</sup> Budgétiser dans la sous composante 1.2.

<sup>14</sup> Voir détails DT 3.

3.26 **La mise en place des CEP** répond à la nécessité de trouver avec les producteurs des solutions adaptées à l'agriculture paysanne pour aborder certains problèmes qui se posent au segment production des filières riz et oignon. Cette approche est déjà utilisée avec succès par le PNDRT. En plus des activités de suivi aux champs, le projet appuiera des processus parallèles qui privilégient la diffusion des acquis des CEP à l'auto-encadrement des producteurs (auxiliaires de production) au moyen des journées portes ouvertes et leur pérennité à travers la formation de producteurs animateurs paysans. Les sujets abordés peuvent varier considérablement et concerner notamment: (a) pour le riz: le système de riziculture intensive – SRI, la riziculture pluviale sous couvert végétal dans le Nord Cameroun, la perte de fertilité et la dépendance aux fertilisants minéraux, la difficulté du travail du sol, la faible productivité du travail agricole, la consommation excessive d'eau d'irrigation, le taux élevé d'impureté dans le paddy et les dégâts importants causés par les oiseaux; et (b) pour l'oignon: les pertes importantes liées à la conservation, l'utilisation dangereuse des insecticides et les maladies fréquentes et nombreux prédateurs. Au total 19 CEP pour le riz (11 sites bas-fonds et 8 sites pluvial) et 7 CEP oignon auront été mis en place pendant la durée du projet. En fin de projet, 950 producteurs de riz (hommes ou femmes) et 350 maraîchers producteurs d'oignons auront été formés au sein des CEP et plus de 10 000 producteurs de riz et 3 000 producteurs d'oignon bénéficieront des journées portes ouvertes avec une priorité pour les auxiliaires de production. Ces CEP seront animés par: (i) 18 facilitateurs de CEP (11 riz et 7 oignon) fournis par le MINADER et choisis parmi les techniciens spécialisés départementaux intéressés et compétents; et (ii) 26 producteurs animateurs (1 par CEP) qui seront formés pour prendre progressivement la relève des facilitateurs du MINADER et assurer la pérennité des CEP.

3.27 La mise en œuvre de ces CEP inclut notamment les activités suivantes: (i) l'organisation d'un atelier introductif au niveau de chaque antenne réunissant les principaux intervenants intéressés dans la zone (MINADER, IRAD, autres projets, ONG, etc.); (ii) la préparation et la validation en ateliers provinciaux de trois manuels d'observations: riz de bas-fonds irrigué, riz pluvial et oignons; (iii) la formation des facilitateurs et des producteurs animateurs de CEP (voyages échanges d'expérience, matériel pédagogique, formation enseignement adulte<sup>15</sup>); (iv) des ateliers annuels des animateurs de CEP (facilitateurs et producteurs) afin de discuter et d'harmoniser les aspects logistiques d'organisation des CEP et de susciter les échanges d'expériences; (v) des journées portes ouvertes pour diffuser et échanger les résultats des CEP notamment au niveau des auxiliaires de production des GIC (deux journées par CEP, par culture et par cycle); et (vi) des réunions hebdomadaires ou bimensuelles d'observation sur le terrain et de décisions d'interventions partagées par tous les membres au niveau de chaque CEP.

3.28 **Le programme semencier** visera à ce que 30% des superficies des GIC appuyés par le projet soient cultivées avec des semences améliorées et certifiées, ce qui représente 1 260 ha de riz et 840 ha d'oignon. Le projet appuiera un centre semencier de riz par antenne qui correspond à des zones agro-écologiques, à des variétés (NERICA et autres types de semences améliorées adaptées aux différents systèmes de culture de riz) et à des cycles de cultures différents et un centre semencier pour l'oignon dans l'Extrême-Nord. Ces centres seront gérés par des groupements de semenciers. La mise en œuvre de ces centres nécessite notamment les activités suivantes: (i) l'achat à l'IRAD de semences élites (base ou prébase); (ii) la formation, l'encadrement et le suivi des groupements semenciers par les services régionaux d'appui à la production de semences et de plants du MINADER; (iii) une dotation initiale en intrants aux groupements semenciers afin de constituer un fonds de roulement; (iv) la certification des semences produites dans les centres de multiplication du projet par le Service national de certification des semences (participation aux frais de mission, équipement complémentaire de laboratoire); (v) deux revues techniques pour évaluer en année 1: la faisabilité du programme (capacités des différents acteurs) et préciser les variétés, les quantités et le calendrier de livraison; et en année 4: les résultats et les prévisions pour la fin du projet; (vi) la préparation et la publication de deux guides pratiques de production de semences en milieu paysan pour le riz et l'oignon; (vii) la distribution des semences certifiées aux groupements semenciers (2 ans par union); et (viii) la fourniture d'un complément d'équipement au laboratoire national de la réglementation des semences.

<sup>15</sup> Voir DT2.

3.29 **L'amélioration de l'accès aux intrants et aux petits équipements agricoles** (engrais, semences améliorées, produits phytosanitaires, petit outillage, motoculteurs, petites motopompes pour les producteurs d'oignon, etc.) se fera à travers la mise en place d'un financement sous forme de subventions partielles pour initier la mise en application des techniques améliorées issues des formations et des CEP par les petits producteurs membres de GIC appuyés par le projet et en particulier ceux des groupes cibles les plus défavorisés. Ces subventions seront attribuées aux producteurs via les GIC qui disposeront d'un auto-encadrement formé par le projet et dont les auxiliaires de production auront participé aux CEP et aux journées portes ouvertes.

3.30 **Dans le cadre de cette sous-composante, le projet financera:** (i) un agronome polyvalent par antenne pour quatre ans avec un chauffeur; (ii) des équipements (1 véhicule/antenne, informatique, bureautique); (iii) des consultations internationales spécialisées dans la production de riz et d'oignon (2 mois en année 2 et 3); (iv) l'appui conseil à la demande fourni par les techniciens spécialisés (TS) du MINADER (formation, recyclage, ateliers, motos, fonctionnement); (v) une formation complémentaire agricole des agents d'appui conseil (AAC) animateurs des groupements de producteurs; (vi) la formation, le recyclage, le petit équipement et les voyages d'échanges d'expériences de l'auto-encadrement des producteurs (auxiliaires de production); (vii) les subventions pour faciliter l'accès aux intrants et petits équipements agricoles des producteurs et en particulier des plus défavorisés; (viii) des missions annuelles d'appui et de suivi de la Direction nationale chargée de la production agricole et des délégations régionales et départementales; (ix) une expertise régionale senior CEP et en gestion intégrée des productions et des déprédateurs - GIPD (12 pers/mois réparties en années 1 et 2) et des entomologistes nationaux (32 personnes/mois sur les quatre premières années) pour les deux filières; (x) 18 motos pour les facilitateurs CEP et leur remplacement en année 5; (xi) le petit équipement d'observation et de démonstration pour les producteurs animateurs CEP; (xii) les activités CEP (les ateliers, l'élaboration et la publication des manuels techniques d'observation et pédagogiques, les voyages d'étude, la formation des facilitateurs et des producteurs animateurs à l'approche CEP, les réunions hebdomadaires ou bimensuelles d'observation, les journées portes ouvertes); (xiii) la production de semences certifiées [achat et livraison des semences de base, appui à l'intervention des services régionaux (suivi) et nationaux (certification) spécialisés, revue technique des capacités et planification de la production de semences, élaboration et multiplication de deux guides de production de semences (riz et oignon), dotation initiale en intrants agricoles pour les groupements, équipement du laboratoire nationale de certification, livraison des premières semences certifiées aux producteurs); et (xiv) les frais de fonctionnement de l'encadrement (projet et MINADER).

### **Sous composante 1.3: Le développement des infrastructures hydroagricoles et la maîtrise de l'eau<sup>16</sup> dans les bas-fonds rizicoles**

3.31 La sous composante 1.3 visera à apporter l'eau nécessaire aux cultures cibles et à améliorer sa gestion à travers les cinq volets suivants: (i) Inventaire rapide des bas-fonds aménageables; (ii) Planification participative des aménagements; (iii) Réalisation des travaux des aménagements; (iv) Consolidation des aménagements; et (v) Renforcement des capacités.

3.32 Les principes d'intervention en matière d'aménagement hydroagricole (AHA) seront: (i) la priorité sera donnée à la réhabilitation et/ou l'amélioration des aménagements villageois existants et aux superficies cultivées en riz; (ii) la gestion des bas-fonds aménagés sera basée sur la mise en correspondance des GIC avec les unités du maillage hydraulique de l'AHA et la mise en place de la gestion de l'AHA via une Union; (iii) une clarification foncière préalable et une reconnaissance de droit d'usage à long terme au profit de l'OP validée par les autorités requise avant d'améliorer ou de réhabiliter tout aménagement<sup>17</sup>; (iv) le recours à des réseaux simples gérables par les organisations de producteurs; (v) le recours préférentiel à des travaux à haute intensité de main d'œuvre (HIMO) rémunérés pour les interventions majeurs; et (vi) le recours à des opérateurs privés (et/ou tâcherons) en contrat avec les OP pour la construction des ouvrages et du réseau principal d'adduction et de drainage. Dans la mesure du possible, les OP seront les maîtres d'ouvrage et accompagnés par les AAC recrutés par le projet avec un appui technique à la demande fourni par 11 techniciens spécialisés départementaux (génie rural) du MINADER (TS-AHA).

<sup>16</sup> Voir détails DT 4.

<sup>17</sup> Vu qu'il s'agit principalement de zones déjà aménagées (même sommairement) et cultivées par des groupements, les problèmes et les risques fonciers sont minimisés pour le projet.

3.33 **Inventaire rapide des bas-fonds aménageables:** Afin d'avoir une meilleure connaissance du potentiel en bas-fonds cultivés en riz et aménageables pour améliorer l'accès et la gestion actuelle de l'eau, le projet réalisera en première année un inventaire rapide des bas-fonds irrigués dans les régions et les départements cibles du projet.

3.34 **Planification participative des travaux d'aménagement:** Ces études viseront à engager avec les producteurs, leur GIC et leur union une démarche d'avant projet participatif (APP) devant mener à un accord de partenariat entre le projet et les producteurs pour l'aménagement ou la restructuration d'un petit AHA villageois. Pour réaliser ce travail, les OP seront accompagnés par les AAC renforcés techniquement par les TS-AHA pour la réalisation des études de diagnostic et de dimensionnement et la définition des accords de partenariat. De plus, des visites d'échange sur des sites aménagés seront organisées pour les OP engagés dans une démarche de réalisation d'un APP. Si l'aménagement nécessite la réalisation d'ouvrage plus important ou complexe, des études techniques détaillées seront réalisées par des bureaux d'études expérimentés. La démarche APP sera réalisée sur 207 sites répartis entre les 4 régions cibles.

3.35 **Réalisation des travaux d'aménagements:** Ce volet visera à améliorer ou réhabiliter des petits aménagements villageois existants soit du type petit réseau sur dérivation ou captage de source, soit de riziculture de bas-fonds en faisant un appel préférentiel à des techniques à haute intensité de main d'œuvre (HIMO). Deux types d'aménagements seront considérés par le projet: (i) des travaux de consolidation de réseaux traditionnels sur les berges de la rivière Metchum (Nord-Ouest); et (ii) le développement de petits bas-fonds marécageux ou de fonds de vallée dans l'Extrême-Nord, le Nord et le Haut Makombé (Ouest). L'ensemble des travaux qui ne relèvent pas de la contribution des bénéficiaires sera principalement sous traité à des entreprises locales. Ce volet réalisera l'aménagement de 65 périmètres (520 ha) dans le Nord et l'Extrême-Nord, 80 périmètres (800 ha) dans le Nord Ouest et 31 petits bas-fonds (255 ha) dans l'Ouest. La moyenne des superficies de chaque périmètre est entre 8 à 10 ha.

3.36 **Consolidation des aménagements:** Ce volet visera à appuyer les producteurs, leurs GIC et leurs unions dans la consolidation des aménagements entrepris et à accompagner la mise en eau et la première campagne de production rizicole. Il s'agit principalement d'activités de consolidation des zones aménagées (voies d'accès, magasins polyvalents, etc.) et d'accompagnement des OP par les AAC avec l'appui technique ponctuel des TS-AHA et du spécialiste GR de l'antenne pour superviser les différents travaux d'aménagement et de consolidation. Les principaux résultats attendus sont notamment la construction ou réhabilitation de 210 petits aires de battage et plus de 61km de pistes d'accès aux sites de production, ainsi que l'audit au niveau de la gestion de l'eau de tous les périmètres aménagés durant la première campagne.

3.37 **Renforcement des capacités:** Ce volet visera à renforcer les capacités des OP, des services techniques et des prestataires de service concernant la gestion des petits aménagements hydroagricoles villageois. En ce qui concerne les producteurs villageois, le projet aidera à mettre en place des comités de gestion de l'eau opérationnel, à amorcer une auto-gestion des aménagements et à appuyer les premiers travaux d'entretien du réseau et parcelles à travers notamment l'animation de rencontres bilan de campagne au sein des GIC et unions pour auto-évaluer les activités menées et un appui (formation, accompagnement) à la mise en place des auxiliaires chargés de la gestion de l'eau au sein des GIC (aiguadiers). Le PADFA appuiera également l'autoévaluation croisée et la capitalisation des expériences entre les comités de gestion de l'eau d'une même zone d'intervention. Pour les services techniques et les prestataires, le PADFA diffusera auprès des différents prestataires de services les éléments de l'approche gestion participative de l'irrigation et ainsi appuiera la capitalisation et recadrera au niveau des régions et du pays les expériences acquises au niveau du projet à travers: (a) l'organisation de sessions d'autoévaluation du travail accompli; (b) l'élaboration de notes méthodologiques et de guides pratiques; et (c) la capitalisation, par les services techniques de la Direction nationale du génie rurale (DNGR) du MINADER, des leçons du projet (missions d'appui technique et de suivi, revue annuelle de l'avancement du projet, gestion intégrée des bassins versants, préparation et diffusion d'un manuel pratique sur la gestion des petits aménagements hydroagricoles de bas-fonds, etc.). Les principaux résultats attendus sont la mise en place et l'opérationnalisation de 207 nouveaux comités de gestion de l'eau, la mise en œuvre de 75% des plans d'entretien, la maîtrise de l'approche gestion participative de l'irrigation par les prestataires de services

contractés et les services techniques concernés du MINADER et la préparation et la diffusion d'un mémento technique et de gestion des petits aménagements hydroagricoles.

3.38 **Dans le cadre de cette sous composante, le projet financera:** (a) les salaires, les moyens de locomotion, l'équipement de bureau et le fonctionnement des deux spécialistes régionaux des petits aménagements hydroagricoles et de leur chauffeur pour cinq ans au niveau des antennes; (b) de l'expertise internationale (2,5 mois en deux ans) pour aider à la planification et à l'organisation de la mise en œuvre et du suivi des activités; (c) la réalisation de l'inventaire rapide et préliminaire des bas-fonds dans les zones cibles (50 jours d'expertise nationale); (d) la mobilisation à la demande et l'équipement des 11 TS AHA départementaux du MINADER pour la durée du projet et de 1 à 3 TS-AHA supplémentaires pour les années 3 à 5 d'intense activité; (e) les visites d'échange d'expérience, la multiplication et la diffusion des manuels de gestion des bas-fonds et un fonds de documentation pour les GIC; (f) les études techniques complémentaires; (g) les contrats de réalisation et de supervision des travaux d'aménagement; (h) la formation des gestionnaires de périmètres (comités de gestion, aiguadiers) au niveau des GIC; et (i) les missions d'appui et de suivi de la DNGR.

### **Composante 2. Appui à la commercialisation et la structuration des deux filières<sup>18</sup>**

(4,7 millions d'USD, soit 20% des coûts du projet)

3.39 La composante 2 visera à dynamiser la demande en produits agricoles, renforcer la valorisation post-récolte des filières et assurer une répartition plus équilibrée des bénéfices entre acteurs. Elle sera composée de trois sous-composantes: (i) l'amélioration du stockage et de la transformation des produits; (ii) l'amélioration de l'accès aux marchés; et (iii) la mise en place d'un cadre de pilotage des filières. En développant la demande, les activités d'appui à la commercialisation vont dynamiser la production et donc profiter indirectement aux petits producteurs cibles du projet. Les appuis du projet en matière de commercialisation correspondront à des priorités identifiées et définies par les groupes cibles dans leurs plans d'actions et viseront principalement l'accroissement des revenus des bénéficiaires.

#### **Sous composante 2.1: Amélioration du stockage et transformation des produits**

3.40 Le projet appuiera l'amélioration du stockage et la transformation des produits à travers les activités suivantes:

- (i) le renforcement de l'accès aux centres de stockages qui inclura en fonction des cas une intermédiation pour faciliter l'accès aux magasins de stockage publics ou privés pour le warrantage, la réhabilitation de magasins existants (environ 1300 m<sup>2</sup> au total), la construction de environ 140 magasins de stockage-warrantage en faveur d'unions de GIC et l'appui à la construction de magasins de stockage auprès des IMF;
- (ii) la formation à la gestion des stocks des agents d'appui conseil (AAC) qui seront chargés de former et d'accompagner les producteurs incluant les techniques de gestion et de conservation des stocks de riz et d'oignons (manipulation, type de stockage, traitements, gestion des stocks, typologie des magasins, organisation, etc.) et la préparation de fiches techniques pour les producteurs (3000 exemplaires);
- (iii) la facilitation et la promotion du crédit warrantage (de soudure) pour l'acquisition d'intrants et de biens de nécessité courante et du crédit bail (leasing) pour l'acquisition de matériel de production et de transformation. Le projet servira de facilitateurs et favorisera les réseaux de microfinance les plus compétents et adaptés à ce type de service. Il travaillera avec des IMF qui bénéficieront de l'appui du PADMIR.
- (iv) la sensibilisation et la formation des responsables gestionnaires de GIC et d'unions, membres des comités de gestion, et des producteurs intéressés (3 personnes par GIC et unions) en gestion financière et aux systèmes de crédit promus par le projet;

<sup>18</sup> Voir détails DT 5.

- (v) l'acquisition de petit équipement pour améliorer la qualité des produits et faciliter le travail (150 batteuses, 150 petites décortiqueuses, 50 cyclones/tamis, fours solaires pour le séchage des oignons et du matériel pour la construction de magasins de séchage individuel, etc.) à travers la mise en place d'un financement sous forme de subventions venant faciliter l'accès éventuel à un crédit complémentaire;
- (vi) la recherche-innovation et démonstration sur: (a) le stockage des oignons: cofinancement de 8 magasins améliorés d'oignons destinés à promouvoir le warrantage; (b) l'amélioration de la qualité des oignons et réduction des pertes: microprojets sur le conditionnement des oignons (filets), les conditions de stockage et de transport des oignons; (c) la transformation des oignons frais: diffusion de 50 séchoirs solaires à des GIC de femmes actives dans ce domaine avec l'appui de l'IRAD pour les formations et l'élaboration de fiches techniques et la subvention à 25% de 3 petites unités pilotes de démonstration de production semi-industrielle de poudre d'oignon; et (d) l'amélioration des techniques d'étuvage du riz: subvention à 80% de 12 unités pilotes de démonstration à des GIC pratiquant déjà le décorticage;
- (vii) la formation technique des transformateurs (étuveurs, décortiqueurs) équipés par le projet sous forme de stages en entreprise ou de prestations complémentaires des fournisseurs d'équipement (35 bénéficiaires); et
- (viii) la mise en place d'un réseau de 35 artisans réparateurs des équipements fournis par le projet (décortiqueuses, pompes, motoculteurs, batteuses, etc.) et de 20 menuisiers (fabrication/réparation de séchoirs solaires, de claies, etc.) disséminés équitablement dans les zones d'intervention du projet avec l'appui des fournisseurs d'équipement.

3.41 **Dans le cadre de cette sous-composante, le projet financera:** (i) le renforcement de l'accès aux centres de stockage (intermédiation, construction/réhabilitation, suivi des TS GR départementaux MINADER); (ii) les formations à la gestion des stocks (AAC, fiches techniques, appui technique TS à la demande); (iii) la sensibilisation et les formations à la gestion financière (matériel didactique, sessions); (iv) acquisition de matériel de transformation (subvention partielle); (v) les activités de recherche – innovation et de démonstration (construction de magasins, facilité d'innovation<sup>19</sup>, formations et unités pilotes de transformation des oignons frais, unités pilotes de démonstration pour l'étuvage du riz); (vi) la formation technique des transformateurs équipés avec l'appui du projet (étuveurs, décortiqueurs); et (vii) la formation des artisans (menuisiers et mécaniciens) pour l'entretien des équipements fournis par le projet.

### **Sous composante 2.2: Amélioration de l'accès aux marchés**

3.42 Le projet améliorera l'accès aux marchés à travers les activités suivantes:

- (i) le renforcement de l'observatoire des filières et du système d'information sur les prix et les marchés mis en place par le PNDRT avec l'ajout des filières oignon et riz (collecte et diffusion des informations, études liées au développement des filières cibles, etc.);
- (ii) la mise en place et diffusion d'un système de normalisation pour les filières riz et oignon afin de renforcer la compétitivité des productions locales face aux importations (définition, adoption et diffusion des normes) à travers l'organisation de plateformes de concertation (un par filière) et de 3 ateliers interprofessionnels (1/filière pour le Nord et l'Extrême-Nord et 1 pour le riz dans l'Ouest et le Nord Ouest), la production de 5000 guides et plaquettes d'information sur les règles à suivre en matière de normalisation et des activités d'information par les médias;
- (iii) le renforcement des techniques de marketing pour valoriser l'image des produits nationaux par rapport aux produits étrangers et promouvoir les produits améliorés issus notamment des appuis du projet (formations et ateliers de discussion et de concertation en faveur des membres des unions sur les stratégies communes de marketing et avec la participation des commerçants, études de marchés nationaux et régionaux et visites d'échanges d'expérience pour les nouveaux produits tels que le riz étuvé et l'oignon séché, opérations pilotes de marketing pour promouvoir

<sup>19</sup> Financement de microprojets visant l'amélioration de la qualité des oignons.

des nouveaux produits, étude de faisabilité pour la mise en place d'un marché d'oignon à Maroua, etc.).

3.43 **Dans le cadre de cette sous-composante, le projet financera:** (i) le renforcement de l'observatoire des filières et information sur les prix et les marchés; (ii) les ateliers pour appuyer la définition et l'adoption des normes et les campagnes d'information (plaquettes, médias, etc.) pour la diffusion des normes; et (iii) le renforcement des techniques de marketing (formation, ateliers, études, visites, activités de promotion, information, lobbying, etc.).

### Sous composante 2.3: Mise en place d'un cadre de pilotage des filières

3.44 Le projet appuiera la structuration interprofessionnelle des filières cibles afin d'être mieux à même de défendre l'intérêt des différents acteurs et de la profession à travers les activités suivantes:

- (i) la mise en place d'une plateforme de concertation pour favoriser le dialogue entre tous les acteurs sous la forme d'ateliers annuels en vue d'identifier les goulots d'étranglement, les axes possibles de collaboration et d'intervention communs formalisés sous la forme de plans d'action;
- (ii) des visites d'échange d'expériences avec d'autres filières performantes dans le cadre de l'organisation interprofessionnelle;
- (iii) des appuis à la défense des intérêts des filières cibles en favorisant des initiatives communes de la profession ou de l'interprofession (visites de lobbying, articles dans les journaux, ateliers de concertation) pour notamment faire pression sur les autorités locales et nationales en vue d'améliorer la compétitivité de la production nationale (mesures douanières, marchés publics en faveur des produits nationaux, réduction des contraintes liées au transport, etc.).

3.45 **Dans le cadre de cette sous composante, le projet financera:** (i) des consultations internationales spécialisées (1 pers/mois en années 3 et 5); (ii) un spécialiste appui filières agricoles (commercialisation et OP) par antenne à partir de la troisième année (les deux premières années, le spécialiste actuel de l'UGP PNDRT appuiera le début des activités de commercialisation les deux antennes), son chauffeur et son équipement (véhicule, bureautique); (iii) des ateliers de concertation, des visites d'échange d'expériences et le financement des initiatives pour défendre les intérêts des filières cibles; et (v) le fonctionnement de l'encadrement (déplacements, bureau, entretien équipement).

### Composante 3. Coordination du projet et gestion des savoirs

(3,7 millions d'USD, soit 15% des coûts du projet)

3.46 La composante 3 visera à mettre en œuvre le projet de manière efficace à travers le financement de l'établissement et du fonctionnement d'une Unité de coordination et de gestion du projet (UCGP) et de deux antennes régionales et des activités liées au suivi-évaluation et à la gestion des savoirs.

3.47 **Unité de coordination et de gestion du projet:** Le PADFA sera géré et coordonné par une UCGP qui couvrira à la fois les filières riz, oignon et racines et tubercules. L'UCGP, basée à Yaoundé, sera essentiellement chargée: (i) d'assurer la mise en œuvre du PADFA, à travers la contractualisation des prestataires de services; (ii) de promouvoir la capacitation des différents acteurs dans leurs rôles respectifs, de façon à générer une dynamique durable; (iii) de préparer les PTBA du projet et d'exécuter le budget; (iv) de promouvoir les relations avec les autorités et tous les partenaires au niveau national et régional; et (v) de fournir des rapports sur la mise en œuvre du programme aux bénéficiaires, à la tutelle et au bailleurs de fonds. Elle sera constituée de: (i) un(e) coordonnateur/trice national(e); (ii) un(e) responsable administratif et financier (RAF), chargé(e) notamment de la gestion du personnel et du contrôle interne financier; (iii) un expert en passation des marchés qui travaillera en collaboration étroite avec l'expert senior du PACA; (iv) un(e) responsable programmation, suivi-évaluation et gestion des connaissances; et (v) du personnel d'appui: un(e) secrétaire et un chauffeur. Le projet financera<sup>20</sup>: (i) une extension au bureau actuel

<sup>20</sup> Les deux premières années, le PADFA financera uniquement l'expert en passation des marchés, le reste des cadres de l'UCGP étant prévus dans les budgets du PNDRT. Les salaires, équipements et coûts de fonctionnement du/de la responsable

du PNDRT; (ii) l'acquisition des moyens de transport (2 véhicules), de l'équipement de bureau (mobilier, matériel informatique, photocopieuses, etc.) et de communication (Internet, téléphones portables); (iii) les salaires des agents et les frais de déplacement pour les missions sur le terrain; (iv) les frais de fonctionnement des moyens de transport et des équipements ci-dessus; (v) la formation du personnel au Cameroun ou à l'étranger sur des thèmes spécifiques (informatique, VIH/SIDA, participation à des séminaires d'échanges d'expérience, visites d'autres projets FIDA dans la sous-région); et (vi) les frais généraux (location de bureaux, fournitures, eau, électricité, téléphone, accès Internet, etc.).

**3.48 Antennes régionales du Nord/Extrême-Nord et de l'Ouest/Nord ouest:** Les deux antennes régionales permettront d'assurer un meilleur service d'appui conseil aux groupes cibles et un suivi étroit des activités du projet sur le terrain. Il est important que les deux antennes soient situées au centre des activités afin d'éviter des déplacements coûteux et pénibles des cadres du projet et d'intensifier leur présence sur le terrain<sup>21</sup>. Le personnel sera essentiellement technique et constitué dans chaque antenne de: (i) un agronome polyvalent, familiarisé avec la culture de riz, de l'oignon et des racines et tubercules et en organisation des producteurs; (ii) un spécialiste en commercialisation spécialisé dans les trois filières; (iii) un expert du génie rural, spécialisé en petits aménagements hydroagricoles (AHA) et infrastructures rurales; (iv) un comptable; et (v) une secrétaire. Les différents spécialistes au niveau des antennes seront principalement chargés de la coordination et du suivi des activités et des opérateurs dans leur zone et leur domaine d'intervention et d'un appui technique ponctuel (formation, conseil) sur des problèmes particuliers relevant de ses compétences. Dans chaque antenne, le PADFA financera<sup>22</sup> les salaires, moyens de transport et indemnités de déplacement du personnel, les équipements informatiques, de communication et de bureau ainsi que les frais de fonctionnement de l'antenne.

**3.49 Appui au suivi-évaluation et à la gestion du projet:** le projet appuiera le renforcement du système de suivi évaluation mis en place par le PNDRT pour couvrir les trois filières riz et oignon en plus des racines et tubercules. Au sein de l'UCGP, la cellule de suivi évaluation sera composée d'un responsable et d'un chauffeur. Le projet financera: (i) un Pick-up tout terrain et des équipements informatiques et de bureau; (ii) un appui au suivi et à l'évaluation (S-E): a) missions d'appui technique de courte durée pour accompagner la mise en place du système de S-E; b) la réalisation des enquêtes de base du système de gestion des résultats et de l'impact (SYGRI) (enquêtes indice des biens des ménages, vulnérabilité et anthropométrique) en année 1, qui seront répétées en années 3 et 6; c) la conduite des missions de revue à mi-parcours (en année 4) et d'évaluation finale du projet (année 7); d) l'appui à la tenue des réunions du comité de pilotage (CP); et e) l'appui aux missions de supervision nationale du projet (deux par an), réalisées par certains membres de l'Equipe technique nationale de mise en œuvre du projet (ETNMP) pour vérifier la conformité des interventions avec les politiques et stratégies nationales; (iii) un appui à la gestion du projet: a) des missions de court terme pour la finalisation du manuel d'opération et d'exécution du projet et du manuel de procédures administratives, financières et comptables; b) l'acquisition du logiciel de comptabilité/gestion et mise en route du système de comptabilité et de gestion financière; c) les frais d'audits externes annuels; et d) les frais des commissions de passation des marchés; et (iv) les frais de fonctionnement de la cellule.

**3.50 Communication, gestion des savoirs et visibilité:** L'objectif de cette activité est de: (i) informer et sensibiliser les groupes cibles; et (ii) assurer la capitalisation des activités et méthodes mise en œuvre et le partage des savoirs. Le responsable du suivi évaluation au sein de l'UCGP sera également responsable de la coordination et de la mise en œuvre de cette activité. Le PADFA informera et sensibilisera les groupes cibles, capitalisera les activités et méthodes de mise en œuvre, et partagera les savoirs à travers: (i) des campagnes d'information et de sensibilisation des différents acteurs des filières cibles (radio,

---

programmation, suivi-évaluation et dissémination des connaissances sont inclus dans l'appui au suivi évaluation et à la gestion du projet.

<sup>21</sup> Le Gouvernement décidera de la localisation des deux antennes régionales. Du point de vue technique. Maroua et Bamenda (antenne actuelle du PNDRT) sont préférables. Dans ce cas, pour l'antenne septentrionale, il serait important de laisser un agronome spécialisé dans les tubercules à Ngaoundéré jusqu'à la fin du PNDRT pour le suivi des activités liées à cette filière qui sont principalement concentrées dans cette région.

<sup>22</sup> Les salaires, équipements et coûts de fonctionnement (y compris les chauffeurs) des experts thématiques chargés de la coordination et du suivi des activités dans leurs zones seront financés par leurs composantes respectives à savoir pour chaque antenne: (i) l'agronome polyvalent cinq ans (après deux ans de financement prévu par le PNDRT) et le GR 6 ans par la composante 1; et (ii) l'expert en commercialisation cinq ans par la composante 2 (après 2 ans de financement prévu par le PNDRT pour un expert national pour initier les activités).

réunions, etc.) au démarrage du projet sur les objectifs et modalités d'intervention; (ii) l'organisation régulière d'émissions radio débat en différentes langues sur les réalisations et programmes d'intervention du projet et la production régulière de supports d'information multimédias; (iii) des journées portes ouvertes organisées notamment au niveau des CEP; (iv) la capitalisation et la diffusion des leçons apprises au niveau des petits aménagements hydroagricoles; (v) la mise en place d'une plateforme de concertation entre tous les acteurs au sein des filières cibles; (vi) des partenariats, des rencontres et des ateliers entre les projets, les ONG, les organisations de producteurs et leurs faîtières liées aux deux filières cibles pour recenser et documenter les bonnes pratiques, les leçons et les succès et les diffuser; (vii) des voyages d'études à l'étranger pour des représentants des fédérations appuyées par le projet et des cadres du projet afin de créer un réseau d'échange d'expériences sur les deux filières cibles; (viii) des relations avec des programmes régionaux appuyés par le FIDA et d'autres bailleurs de fonds concernés par les filières cibles et la gestion des connaissances; et (ix) le développement d'un site Internet avec des liens avec les sites des autres projets partenaires du PADFA (FIDA et autres).

3.51 La plupart des activités décrites ci-dessus sont intégrés et financées par les composantes 1 et 2 du projet. Dans le cadre de cette sous-composante, le PADFA a prévu un complément de financement pour appuyer plus particulièrement: (i) les partenariats et rencontres d'échanges d'expériences avec d'autres projets et des programmes régionaux intervenant au Cameroun et dans la sous-région; et (ii) la diffusion de l'information du PADFA (publications en langues locales, émissions radios, site Internet, etc.).

#### 4. MISE EN ŒUVRE ET MONTAGE INSTITUTIONNEL

##### A. PRINCIPAUX ORGANES ET PARTENARIATS<sup>23</sup>

###### Organes de pilotage

4.1 Le PADFA sera exécuté sur une période de sept ans. Il sera placé sous la tutelle du Ministère de l'agriculture et du développement rural (MINADER) qui en sera le maître d'ouvrage. La concertation au niveau national sera assurée par un Comité de Pilotage (CP) et par des comités de concertation régionaux (CCR) au niveau des deux antennes. La coordination sera assurée par une UCGP légère, disposant de l'autonomie administrative et financière. Un arrêté du MINADER fixera le mandat et la composition du CP, ainsi que le mandat de l'UCGP.

4.2 **Comité de pilotage:** Le CP sera présidé par le Secrétaire général du MINADER. Il comprendra entre autres des représentants: a) des départements ministériels impliqués (10)<sup>24</sup>; b) de l'UCGP et des deux antennes régionales du PADFA; c) des organisations paysannes (plus de 50% du quorum du CP); d) des opérateurs économiques. Le CP assumera les responsabilités suivantes: a) superviser l'état d'avancement du PADFA et veiller au respect des objectifs et de la stratégie d'intervention du Programme; b) approuver les rapports annuels d'exécution; c) approuver les Programmes de travail et budgets annuels (PTBA) de l'ensemble du projet revus par les comités de concertation provinciaux; d) examiner et approuver les rapports d'audit; e) vérifier l'application des recommandations des missions de supervision; et f) veiller à la cohérence du PADFA et des PTBA avec les stratégies, politiques projets en cours. Le CP se réunira au moins deux fois l'an pour notamment valider les rapports d'activités semestriels et les PTBA (les révisions éventuelles pour l'année en cours et les nouveaux pour la prochaine année). La coordination du PADFA assurera le secrétariat du CP.

4.3 **Equipe technique nationale de suivi du projet (ETNSP):** une équipe technique nationale sera mise en place au début du projet afin de suivre techniquement la mise en œuvre du projet (revue des rapports, missions de supervision et de suivi, etc.) et d'appuyer techniquement le comité de pilotage. Elle sera la prolongation de l'Equipe technique nationale de préparation du projet (ETNPP) qui avait été mise en place pour la formulation du PADFA

<sup>23</sup> Le montage définitif du projet dépendra de l'option de partenariat et de complémentarité avec le PNDRT et la PDCA qui sera retenue. La proposition ci-dessous est donc principalement indicative et sera affinée et finalisée lors de la mission de pré-évaluation.

<sup>24</sup> MINADER, MINRESI, MINPROFF, MINEPAT, MINCOMMERCE, MINPMEESA, MINTP, MINFI, NINEE, MINEPIA.

4.4 **Comités de concertation régionaux (CCR).** Des espaces/comités de concertation entre parties prenantes publiques, associatives et privées seront mis en place au niveau de chaque antenne, et/ou le projet s'insérera dans les comités de ce type existants afin: (i) d'appuyer l'UGP et ses antennes provinciales dans la préparation des PTBA; (ii) de veiller à une cohérence dans les approches de mise en œuvre des différents projets et de maximiser les complémentarités et synergies entre eux; (iii) d'informer toutes les parties prenantes sur l'exécution du projet, discuter les rapports d'évaluation, enquêtes d'impact et rapports de supervision du projet pour améliorer progressivement sa mise en œuvre; et (iv) de constituer un forum d'échanges sur les expériences et les actions à mener. Placé sous la responsabilité du MINADER (direction provinciale), ils réuniront des représentants des services techniques provinciaux concernés, des groupements de producteurs et des autres acteurs liés au développement rural, des établissements financiers partenaires, des projets de développement rural intervenant dans les zones cibles, de la société civile (ONG importantes intervenant en milieu rural et fédération/unions de GIC), etc. Ces comités se réuniront selon les besoins. Le secrétariat de ces comités sera assuré par les DPA<sup>25</sup> (avec l'appui des antennes du projet).

4.5 **Unité de coordination et de gestion du projet et ses deux antennes régionales du Nord/Extrême-Nord et de l'Ouest/Nord ouest.** L'UCGP sera localisée à Yaoundé et sera dotée de l'autonomie administrative et financière. Les cadres non repris de l'unité de coordination du PNDRT seront recrutés de manière compétitive après publication de vacances de postes auprès des médias nationaux (presse, radio), selon des procédures définies dans l'accord de prêt. Leur nomination ou leur changement nécessitera l'avis du FIDA. Le recrutement et la gestion du personnel d'appui (secrétaires, chauffeurs, gardiens) seront également transparents et ouverts à la compétition. Tous les contrats seront à durée déterminée, d'un an renouvelable en fonction des performances atteintes.

#### **Partenaires techniques potentiels identifiés par composante**

4.6 En plus de l'Equipe technique spécialisée fournie par le projet (UGP, antennes), le projet travaillera en collaboration étroite avec les ONG prestataires de service intervenant dans les zones cibles du projet notamment pour la mise à disposition des AAC chargés de l'animation et de l'accompagnement rapproché des groupements de producteurs (contrats) et avec les services régionaux et départementaux du MINADER dont les techniciens spécialisés (principalement production, génie rural) assureront des formations, faciliteront les CEP et apporteront des conseils techniques à la demande aux producteurs (convention).

4.7 Pour le renforcement des capacités des organisations de producteurs (S/C 1.1), le projet pourra également s'appuyer sur les parties prenantes suivantes: (i) le Service d'appui aux initiatives locales de développement (SAILD) qui édite un journal nationale et mensuel « La voix du paysan » et les radios locales dans les régions pour les activités d'information et de sensibilisation (contrats); (ii) les facilités et équipements existants des fédérations partenaires, des délégations du MINADER et des centres départementaux de formation professionnelle du MINPROFF pour les activités de formation (conventions); et (iii) des prestataires privés spécialisés en formation tels que l'Institut Africain pour le développement économique et social (INADES) et le SAILD (contrats).

4.8 En matière de renforcement de la productivité et des productions de riz et d'oignon (S/C 1.2), le projet s'appuiera également sur: (i) l'IRAD pour la fourniture des semences améliorées de base, des appuis techniques à la demande (entomologie, etc.) et des formations spécialisées (conventions); et (ii) le service semencier national pour le suivi des groupements semenciers et la certification de qualité des semences produites (conventions).

4.9 En matière d'aménagement hydroagricole (S/C 1.3), le projet s'appuiera également sur: (i) des institutions, des bureaux d'étude et/ou des ONG pour la réalisation d'études techniques (contrats); et (ii) des petites et moyennes entreprises (PME) et/ou des tâcherons locaux pour la réalisation des ouvrages hydrauliques (contrats).

<sup>25</sup> Délégations provinciales de l'agriculture.

4.10 En matière d'appui à la commercialisation et à la structuration des deux filières (composante 2), le projet pourra également s'appuyer sur: (i) INADES et autres écoles de formation techniques pour les activités de formation (contrats); (ii) l'Observatoire des racines et tubercules qui sera mis en place avec l'appui du PNDRT pour la collecte et la diffusion des informations sur les prix des marchés (convention); (iii) le Programme alimentaire mondiale (PAM) qui appuie le rassemblement des prix des produits agricoles collectés par les différents services de l'Etat et leur publication mensuelle au niveau du Gouvernementaux, des bailleurs de fonds et des ONG; (iv) l'IRAD et le secteur privé pour les activités de recherche innovation (contrats); (v) le Crédit du sahel (CDS), CAMCCUL et d'autres institutions de microfinance pour les activités de Warrantage et de crédit bail (conventions); (vi) les fournisseurs d'équipement pour la formation des réparateurs (contrats); et (vii) le service de normalisation du Ministère du commerce, le Ministère de l'industrie, des mines et du développement technologique et/ou l'Agence des normes et de la qualité pour appuyer les activités de normalisation des produits (conventions).

### **Projets complémentaires et partenariats possibles**

4.11 En plus des projets FIDA (PADMIR, PNDRT), les principaux projets partenaires potentiels du PADFA sont: (i) Le Projet de développement de la zone du Mont Mbappit financé par la Banque Islamique de développement (BID) qui devrait aménager près de 1 200 ha de bas-fonds dont environ 500 pour la riziculture et initier le renforcement des capacités des organisations de producteurs d'ici 2010; (ii) le Projet Eau Sol Arbre (ESA) dans la zone cotonnière du Nord Cameroun qui développe la riziculture pluviale dans les régions du Nord et de l'Extrême-Nord pourrait notamment fournir au PADFA des semences de plantes de couverture et de riz à cycle court et à haut rendement adapté à la zone et de l'expertise spécialisée ponctuelle au niveau des CEP et accueillir des TS en stage d'une semaine pour qu'ils se familiarisent avec ces techniques; (iii) le Projet d'appui à la compétitivité des exploitations familiales agricoles (ACEFA) de l'Agence française de développement (AFD) finance des microprojets productifs dont certains peuvent appuyer un maillon (production, transformation, commercialisation) d'une filière agricole; (iv) le Projet d'amélioration de la compétitivité agricole (PACA) financé par la Banque mondiale devrait démarré en mi 2009 pour sept ans et appuiera le développement de sept filières dont le riz (réhabilitation des grands périmètres rizicoles) et l'oignon. Une collaboration étroite sera développée notamment en ce qui concerne la gestion et le suivi financier, les programmes et le suivi des activités<sup>26</sup>; (v) le Projet d'amélioration de la compétitivité du riz en Afrique centrale dit Projet NERICA dont certaines innovations techniques destinées notamment aux familles pauvres pratiquant la riziculture pourraient être utilisées et diffusées par le PADFA; (vi) le Programme de réforme du sous-secteur engrais (PRSSE) qui met à la disposition des utilisateurs d'engrais (unions et projets) sa capacité de faire des commandes groupées auprès de fournisseurs fiables et de faire livrer les engrais à destination; et (vii) le programme du Fonds national de l'emploi qui facilite l'acquisition d'intrants et d'équipements à crédit, et dont bénéficient un certain nombre de riziculteurs.

### **Intégration dans le programme pays du FIDA**

4.12 Le PADFA travaillera en parfaite collaboration et en partenariat étroit avec les autres projets appuyés par le FIDA au Cameroun (PNDRT, PADMIR), notamment pour la gestion (bureaux, comités de pilotage, supervisions croisées et communes, etc.), l'échange de l'expertise, la prise en charge des activités et des services communs (système d'information sur les prix des marchés, microfinance, appui institutionnel au MINADER, gestion des connaissances et innovation, visibilité des projets du FIDA), les expériences dans le domaine de la planification et du suivi-évaluation, ainsi que les activités transversales liées au développement des filières. L'unité de gestion commune envisagée avec le PNDRT permettra notamment une économie substantielle des coûts de gestion du projet et favorisera l'adoption d'une approche commune filière pour les projets FIDA au Cameroun.

<sup>26</sup> Conformément au Programme sectoriel agriculture élevage (PSAE), une collaboration étroite sera développée avec le PACA en ce qui concerne notamment la passation des marchés, les audits administratifs et financiers, le suivi évaluation, les missions de supervisions conjointes et le partage des PTBA et d'informations entre les responsables locaux des projets et au niveau des bailleurs de fonds.

## B. MISE EN OEUVRE

4.13 Le PADFA sous traitera l'exécution des activités à des prestataires de service relevant du secteur associatif, public et privé en fonction des capacités existantes. L'UGP établira les cahiers de charge et signera des contrats de performances avec les prestataires de service précisant les activités à mener, les résultats attendus, les obligations et les droits de chaque partie, des délais clairs, les échéances pour soumettre les rapports et les indicateurs de suivi et évaluation.

4.14 Les formations et les appui-conseils techniques (phytotechnie, défense des cultures, multiplication des semences, petits aménagements hydroagricoles, petites infrastructures, enquêtes, développement local, facilitation CEP, etc.) aux producteurs seront principalement fournis à la demande par des techniciens spécialisés (TS) du MINADER (production, génie rurale) et de l'IRAD dans le cadre des conventions de collaboration passées avec les services concernés (délégations régionales, départementales et d'arrondissement, Service semencier, etc.).

4.15 L'animation et l'accompagnement rapproché des organisations de producteurs partenaires se feront principalement par des agents d'appui conseil (AAC) recrutés par le Projet et ayant la charge d'animer et de conseiller les OP dans l'élaboration de leurs plans d'action, la mise en œuvre de leurs activités et la gestion rationnelle de leurs ressources, l'évaluation des résultats et la prise en compte des enseignements tirés de l'expérience. Afin de faciliter la gestion, le projet passera des contrats avec un nombre limité d'ONG ou de réseaux d'ONG sélectionnés sur base d'appels d'offres pour fournir cet encadrement et les activités seront exécutées à travers des contrats cadre au niveau des zones d'intervention.

4.16 De plus, le projet fera appel à de l'expertise nationale et internationale spécialisée (institutions, ONG, expertise individuelle) complémentaire pour renforcer périodiquement ses capacités en fonction des besoins et en particulier pour les formations, les études et le démarrage d'activités innovatrices.

4.17 Avant la réalisation des infrastructures (aménagements hydroagricoles, hangars, pistes, etc.), le Projet passera des accords écrits avec les GIC et leurs unions bénéficiaires concernant leurs engagements dans la participation aux travaux d'aménagement, leur mise en valeur et leur entretien. La clarification du statut foncier de la zone sera un préalable à tout investissement en infrastructure. Le Projet veillera à la formalisation des statuts de l'organisation et à la mise en place des différents comités chargés de gérer l'investissement. Pour la construction des ouvrages ou des aménagements, il sera en priorité fait appel soit à des PME en BTP et à des petits tâcherons locaux selon l'envergure ou la complexité des ouvrages à réaliser. Leur sélection se fera via une procédure de présélection basée principalement sur la présence et l'expérience des intéressés dans la zone et pour le type d'investissement à réaliser.

4.18 D'une façon générale, le nombre d'appels d'offres sera aussi limité que possible en recourant à leur regroupement ou à la passation d'accords cadres (contrats de maîtrise d'ouvrage déléguée). Ces accords seront renouvelables sur une base annuelle et établis sur la base de critères et indicateurs mesurables de suivi-évaluation permettant de s'assurer de la satisfaction quant aux prestations réalisées. Les groupements bénéficiaires seront étroitement associés dans les processus de contrôle, de passation des marchés et de non objection des paiements des prestataires conformément au guide de passation des marchés communautaires du FIDA. L'évaluation annuelle des prestations ainsi que leur paiement s'appuieront sur un mécanisme de consultation et d'approbation préalable par ces populations. Cette approche est déjà en vigueur avec succès dans d'autres projets au Cameroun.

4.19 Les premières années de sa mise en œuvre, le PADFA testera le concept du partenariat avec les groupements de producteurs (trices), les solutions proposées pour le développement des filières, et organisera la recherche-action. Le phasage des interventions du projet suivra la progression des nouveaux GIC partenaires du projet qui seront appuyés intensivement par l'AAC du projet pour une durée de minimum de trois ans (4 ans pour les bas-fonds aménagés): 85 en année 1; 222 en année 2; 373 en année 3; 222 en année 4 et 288 en année 5, soit 1 190 GIC riz et oignon qui auront été renforcés en fin de projet. L'appui aux organisations de producteurs/trices débutera en première et deuxième année principalement par des activités simples, pouvant avoir un impact immédiat pour augmenter la productivité et les revenus (améliorer leur capacité de gestion, élaborer les plans d'actions, organiser l'approvisionnement en semences de qualité et autres intrants agricoles, former l'auto-encadrement et organiser la commercialisation). La réalisation des

petits aménagements hydroagricoles et le financement des infrastructures de stockage, conservation et commercialisation suivra le rythme de l'accroissement de la production et d'organisation des bénéficiaires pour assurer leur bonne gestion et entretien. Un chronogramme détaillé des interventions du projet par sous-composante pour les sept ans du projet est repris en annexe 3 et dans les DT 2 à 5 qui décrivent en détail les activités du projet.

4.20 Afin de faciliter le démarrage rapide du projet, certaines activités préparatoires seront entreprises par le MINADER avant la mise en vigueur effective du projet. Dès la fin des négociations, le MINADER identifiera les membres et créera officiellement l'UCGP<sup>27</sup>. Après la présentation du projet au Conseil d'administration du FIDA soit environ cinq mois avant la mise en vigueur du prêt, le MINADER réalisera avec l'appui de l'UCGP les activités suivantes: (i) l'actualisation et la finalisation du Plan de travail et budget annuel (PTBA) de la première année et du manuel de procédures administratives, comptables et financières; (ii) les activités préparatoires pour le renforcement du système de suivi et d'évaluation du PNDRT: atelier de relecture du cadre logique regroupant les principaux partenaires, élaboration des principaux indicateurs, réflexions sur les méthodes de collecte des données; (iii) la préparation des termes de référence et des appels d'offre pour les premières études diagnostiques de base du projet (SYGRI, inventaire rapide des bas-fonds aménageables); (iv) l'identification et la préparation des dossiers de pré-qualification des prestataires de services potentiels par activité et par zone pour la première année du projet; (v) la préparation des appels d'offres pour l'acquisition des véhicules et équipements pour la première année et pour la construction du siège (extension du bureau PNDRT) et des antennes du projet; et (vi) la préparation de la campagne d'information et de lancement du projet. Un chronogramme des activités de lancement du projet sur 18 mois incluant 6 mois de pré-démarrage et 12 mois de démarrage effectif du projet est joint à l'Annexe 3.

## C. SUIVI-EVALUATION

4.21 En étroite collaboration avec la plateforme nationale des organisations professionnelles agrosylvopastorales du Cameroun (PLANOPAC) et les fédérations existantes liées aux filières cibles et en synergie avec le système de S&E du MINADER mis en place au niveau du Secrétaire général avec l'appui du PNDRT pour suivre la contribution des projets FIDA à la lutte contre la pauvreté, le PADFA établira un système performant de suivi-évaluation (S-E), conforme aux exigences du Gouvernement du Cameroun et du SYGRI du FIDA.

4.22 La mise en place du système de S-E reposera sur: a) l'adaptation et l'amélioration au début du projet du système actuel de S-E du PNDRT avec l'appui de l'assistance technique; b) des ateliers nationaux et provinciaux de mise en œuvre du S-E en première année en même temps que la campagne de lancement du projet; c) le renforcement des capacités des cadres du projet, du MINADER et des organisations de producteurs/trices dans le domaine du suivi-évaluation; d) la participation des bénéficiaires à l'évaluation des résultats des différentes activités et des prestataires de service; et e) l'organisation des enquêtes et analyses de référence.

4.23 Le Suivi-évaluation sera basé sur: (i) un suivi interne permanent, basé sur les rapports de suivi des organisations de producteurs/trices et des opérateurs concernés; (ii) un suivi externe permanent basé sur des ateliers annuels d'auto-évaluation organisés par les fédérations bénéficiaires pour faire le point des réalisations des groupements de producteurs/trices et des opérateurs privés, discuter les contraintes rencontrées et des solutions proposées, ainsi que la programmation des activités; (iii) des missions de supervision mandatées par le FIDA et par les départements ministériels concernés (directions nationales, délégations régionales et départementales, ETNSP); (iv) des évaluations externes incluant des enquêtes de référence organisée par l'UGP (enquête de référence au démarrage, mi-parcours, fin du Projet), des analyses de filières et des évaluations ponctuelles<sup>28</sup> confiées à une structure externe (publique ou privée) recrutée par

<sup>27</sup> Le Gouvernement décidera sur la base de critères objectifs d'efficacité (qualifications, expériences des projets de développement et du FIDA en particulier, etc.) et avant la mise en œuvre du projet si l'UCGP du PADFA et ses antennes régionales utiliseront en totalité ou en partie l'équipe actuelle du PNDRT qui dans ce cas sera renforcée pour couvrir les besoins spécifiques des filières riz et oignon et améliorer la gouvernance ou si on fera appel à une nouvelle équipe.

<sup>28</sup> Telles que des revues techniques de la production et de la distribution des semences de qualité.

l'UGP avec l'approbation du Gouvernement et du FIDA; et (v) une revue à mi-parcours, et un rapport d'achèvement du Projet.

4.24 Des enquêtes socio-économiques de référence seront conduites dans les zones cibles dès le démarrage du projet. Elles seront fondées, d'une part, sur la méthode Système de gestion des résultats d'impact (SYGRI) du FIDA et, d'autre part, sur des diagnostics participatifs dans les villages cibles. L'enquête SYGRI permettra notamment d'appréhender les moyens d'existence d'un échantillon de personnes les plus vulnérables dans la zone d'intervention et de dégager une typologie, leurs problèmes et aspirations, ainsi que les solutions qui pourront être apportées par le projet. Les enquêtes anthropométriques et socio-économiques seront organisées en année 1 et seront répétées à mi-parcours et en année 7 pour suivre les impacts du projet, en comparant la situation de départ et son évolution en cours de projet. Une expertise internationale est prévue pour adapter le système aux conditions de la zone cible et au projet et appuyer la réalisation des enquêtes<sup>29</sup>. Les diagnostics participatifs, conduits dans les villages, permettront de catégoriser socialement la communauté villageoise, par sexe et par âge, et d'avoir une meilleure connaissance des besoins et des priorités de chaque catégorie sociale, notamment des femmes chefs d'exploitation, en faisant ressortir la répartition du temps de travail des femmes et les contraintes sexo-spécifiques. Ils donneront la situation économique, sociale et associative du village.

4.25 Le cadre logique sera la base pour le suivi des produits, des réalisations et de l'impact du PADFA. Les plans de travail annuels et pluriannuels élaborés par les groupements de producteurs/trices seront également des documents de référence pour la planification, l'exécution et le suivi des activités du PADFA. Le suivi de la performance du Projet se concentrera sur les produits (indicateur SYGRI du 1<sup>er</sup> niveau) et les réalisations physiques, institutionnelles et financières (indicateurs SYGRI du 2<sup>e</sup> niveau). Lors de l'évaluation du résultat des activités, les bénéficiaires seront étroitement associés et leur appréciation des résultats sera documentée dans des fiches d'évaluation simples qui seront remplies par eux. Chaque expertise et chaque consultation (y compris formations, facilitation d'atelier, etc.) sera conclue par un rapport. Les partenaires signataires de conventions et de contrats avec le Projet enverront des rapports semestriels à l'UGP. La non présentation, dans les délais convenus, de rapports présentant les activités menées et les résultats quantifiés obtenus devra être sanctionnée par la résiliation du contrat de collaboration. La synthèse de ces informations sera faite chaque semestre par les cadres des antennes et consolidée par le coordonnateur de l'UGP avec l'appui du spécialiste en suivi et évaluation.

4.26 L'évaluation des impacts générés devra permettre d'analyser le niveau d'atteinte de l'objectif spécifique, à savoir l'impact sur les conditions de vie du groupe cible, ainsi que la pertinence, viabilité et efficacité du ciblage des activités (indicateurs SYGRI du 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> niveau). Afin de mesurer l'impact du PADFA au niveau du groupe cible, les indicateurs clé seront notamment les suivants: (i) en matière de production: le nombre de producteurs faisant état d'une augmentation de leurs productions et de leurs rendements: des enquêtes au niveau des producteurs seront effectuées régulièrement; (ii) en matière de commercialisation: les quantités de riz et d'oignon commercialisées localement et au niveau national, les taux de pertes pour l'oignon et l'augmentation des revenus des producteurs générée par la vente des productions: des enquêtes au niveau des producteurs et des marchés locaux seront effectuées périodiquement; et (iii) en matière de renforcement des capacités organisationnelles des OP: le nombre de GIC organisant des réunions de planification et de suivi des activités de production de riz et d'oignon, le nombre d'unions réalisant des opérations commerciales groupées et l'existence d'un cadre opérationnel de concertation entre les acteurs des filières cibles: ces indicateurs seront mesurés à travers le suivi des activités et les rapports des GIC, unions et fédérations partenaires du PADFA.

4.27 Le responsable « Programmation, suivi et évaluation » devra apprécier dans quelle mesure les groupes vulnérables et les femmes ont accès aux activités du Programme, en retirent des bénéfices et participent aux organes de concertation. L'analyse participative de la vulnérabilité réalisée au démarrage du projet fournira les éléments de référence pour évaluer l'impact du projet sur les groupes défavorisés.

<sup>29</sup> Le questionnaire comprendra des indicateurs clés relatifs aux biens des ménages permettant de mesurer l'impact dans les domaines suivants: (i) facteurs physiques et financiers de production; (ii) revenus; (iii) capital social et renforcement des capacités; (iv) équité entre homme et femme; (v) sécurité alimentaire; (vi) impact environnemental; et (vii) institutions et cadre juridique.

4.28 **Supervision et suivi de conformité avec les politiques nationales, revue à mi-parcours.** La supervision du PADFA sera assurée par le FIDA, avec une forte implication de la future Equipe technique nationale de suivi de la mise en œuvre du projet qui sera notamment responsable du suivi de la conformité du Projet avec les politiques et stratégies sectorielles nationales. Le FIDA effectuera au moins deux missions de supervision par an. Quatre missions d'appui conseil à la gestion fiduciaire et un audit annuel seront organisés chaque année. Une revue à mi-parcours sera effectuée conjointement par le FIDA et le Gouvernement à la fin de la troisième année d'exécution. Des frais de missions des participants sont prévus.

## 5. BÉNÉFICES, COÛTS ET FINANCEMENT

### A. ANALYSE RÉSUMÉE DES BÉNÉFICES

#### Bénéfices et bénéficiaires

5.1 Le projet appuiera 1 190 groupements répartis dans les bassins de production de quatre régions, soit près de 23 000 producteurs (dont au moins 6 900 femmes et jeunes) et environ 134 000 bénéficiaires directs au sein des ménages,<sup>30</sup> sans compter les autres opérateurs des deux filières cibles. Il faut ajouter à ces producteurs bénéficiaires du projet environ 350 chefs de ménages (soit près de 2 000 personnes) liées principalement aux activités de transformation. De plus, il est raisonnable de penser qu'avec la professionnalisation et l'accroissement des services offerts par les faïtières et l'augmentation des revenus des producteurs membres impliqués dans les filières, un mouvement croissant d'adhésion aux GIC va s'opérer et donc accroître le nombre de bénéficiaires directs des appuis du PADFA.

5.2 En fin de projet, l'augmentation annuelle attendue de la production de riz par rapport à la situation sans projet est estimée à 4 200 tonnes de riz paddy additionnel dont environ 3 000 tonnes seront exportées dans les pays voisins et 1 200 tonnes seront décortiquées. En ajoutant les gains au décortiquage sur la fraction du riz paddy à transformer provenant de la production déjà existante estimée à 600 tonnes/an, on peut espérer raisonnablement une production annuelle en riz décortiqué de près de 1 200 tonnes (au départ des 1800 tonnes de paddy) qui peuvent être principalement considérés comme des substitutions d'importations équivalentes. Pour l'oignon, l'augmentation annuelle espérée en fin de projet est de environ 5 500 tonnes. Le marché visera principalement l'exportation en période de récolte et la substitution des importations en période de soudure entre deux récoltes (saison des pluies). Cette évolution sera progressive et graduelle sur les sept ans de la durée du projet. Cette augmentation de la production de riz améliorera la sécurité alimentaire en particulier dans les zones de production. Une augmentation sensible des revenus des populations cibles (petits producteurs, femmes et jeunes) devrait permettre de contribuer à l'allègement de la pauvreté dans les zones du projet et à l'amélioration des conditions de vie.

5.3 Le projet créera également de nombreux emplois le plus souvent accessibles aux femmes et aux jeunes. Il s'agira notamment: (i) du travail occasionnel pour satisfaire le nombre élevé de journées de travail lié aux deux cultures qui dépasse la disponibilité familiale; (ii) la possibilité pour les plus déshérités de cultiver le riz et l'oignon grâce au renforcement des services des GIC et aux facilités mises en place par le projet pour avoir accès aux intrants; (iii) l'auto-encadrement des producteurs qui donnera des responsabilités techniques au sein des GIC à près de 2 860 auxiliaires de production; et (iv) le développement de petites entreprises de travaux agricoles notamment pour la préparation mécanique des sols (motoculteurs, matériel de traction animale, etc.) et de transformation (batteuses à riz, décortiqueuses, etc.).

5.4 La professionnalisation des groupements de producteurs/trices et de leurs faïtières s'accompagnera d'une bonne gouvernance des institutions, une progressive et pleine autonomisation, une majeure crédibilité au niveau national et politique, une offre durable de services de qualité, un mouvement paysan plus fort et incontournable. Cela garantira notamment la durabilité des activités initiées avec l'appui du projet.

<sup>30</sup> 134 000 bénéficiaires directs, soit 50 000 personnes dans la Région de l'Extrême Nord, 34 000 personnes dans le Nord, 23 000 personnes dans le Nord Ouest et 27 000 personnes dans l'Ouest.

5.5 En matière de commercialisation, les principaux bénéfices escomptés au niveau des acteurs des filières seront les suivants: (ii) un accès durable aux intrants et semences de qualité; (iii) une réduction des coûts de transaction et de pertes après récolte; (iv) un meilleur prix de vente; (vi) une meilleure pénétration des produits sur les marchés locaux et externes grâce à des produits de meilleure qualité et normalisés; (vii) une meilleure maîtrise des logiques des marchés, grâce à des réseaux fiables d'information et de partenariat; et (viii) une plus grande participation des acteurs aux prises de décisions.

### Analyse économique<sup>31</sup>

5.6 Les principaux impacts et bénéfices économiques attendus du projet sont les suivants: (i) l'augmentation et la diversification de revenus des populations grâce à une augmentation de la rentabilité des activités de production et de transformation et à une meilleure captation des marges bénéficiaires des filières en amont de celles-ci; (ii) l'augmentation des capacités d'épargne et d'investissement des groupes cibles en facilitant l'accès à des produits financiers de proximité adaptés (leasing et crédits de soudure basés sur les techniques de warrantage) en collaboration avec le PADMIR; (iii) l'amélioration de la nutrition, de la santé et de la sécurité alimentaire des familles touchées par le projet liée à l'augmentation des productions et des revenus; (iv) le renforcement du statut de la femme et de sa participation au développement local, notamment par des mesures de promotion spécifiques au genre (en particulier en matière de micro-entrepreneuriat); et (v) une meilleure intégration des plus défavorisés dans les activités économiques en milieu rural

5.7 Selon les hypothèses retenues et présentées dans le DT 6, le Taux de rentabilité interne économique (TRIE) du projet serait de l'ordre de 17%, et la Valeur actuelle nette (VAN) du flux de trésorerie nette économique générée par le projet, à un coût d'opportunité du capital de 12%, serait de 1,7 milliards de FCFA. Ce taux de rentabilité est très satisfaisant car les hypothèses de calcul sont plutôt conservatrices. Il faut cependant relever que la part de la filière oignon dans cette rentabilité est majeure. Le projet n'apparaît pas très sensible aux variations des coûts et des bénéfices (10 à 30% de plus ou de moins). Le TRIE est robuste, d'autant que certains bénéfices difficilement quantifiables n'ont pu être comptabilisés.

### Analyse financière<sup>32</sup>

5.8 **La production de riz:** L'analyse financière de rentabilité de la production de riz et d'oignon s'appuie sur les budgets de cultures des différents systèmes appuyés par le projet. Avec un prix du riz local à 90 FCFA<sup>33</sup>, la production de riz s'avère peu rémunératrice quel que soit le système cultural malgré les interventions du projet qui améliorent la rentabilité de cette culture et valorisent mieux la journée de travail familial. Le riz de bas-fonds aménagés affiche toutefois la meilleure rentabilité par rapport aux bas-fonds non aménagés ou au riz pluvial. La rentabilité de l'exploitation augmente naturellement avec les cours du riz. Pour améliorer la rentabilité de la riziculture, il est donc important que la politique de promotion de la culture du riz par les autorités camerounaises soit accompagnée d'une série de mesures de soutien direct ou indirect visant à augmenter les revenus ou à réduire les coûts. Par rapport aux prix, la principale mesure concerne une meilleure protection douanière face aux importations du marché mondial (rétablissement de la TVA et des droits de douane sur le riz importé) et pour la réduction des coûts, les mesures peuvent concerner les aides au renouvellement et l'entretien des infrastructures hydrauliques, des appuis direct ou indirect pour l'accès à moindre coûts aux intrants, en particulier les engrais, l'amélioration des dessertes rurales et des voies de transport, etc. Ces résultats justifient en outre pleinement l'introduction de pratiques agricoles, de type SRI, visant à limiter autant que possible l'utilisation d'intrants.

5.9 **Le décortiqué** est une opération très rentable si l'on considère la haute valeur ajoutée apportée au riz. Ce résultat financier n'est cependant valable que si le riz ainsi décortiqué trouve un débouché. Or, les acheteurs nigériens, qui se chargent du rachat d'environ 80% de la production, privilégient largement le rachat du riz paddy et ne sont pas prêts à rémunérer le riz décortiqué à sa vraie valeur. Le riz décortiqué au Cameroun est donc destiné à être écoulé sur les marchés locaux. On estime que 20% du riz serait décortiqué

<sup>31</sup> Voir DT 6.

<sup>32</sup> Voir DT 6.

<sup>33</sup> Estimation du cours du riz local stabilisé à 15 à 20 % au dessus de la moyenne des années 2005/2006 (période avant la crise).

dans le pays, le solde étant exporté en paddy. Avec l'appui du projet, on visera à transformer 30% du paddy camerounais.

5.10 **L'analyse de compétitivité** s'appuie sur l'hypothèse que la mauvaise qualité de décorticage du riz local est compensée par un plus grand attrait gustatif. Compte tenu de ces hypothèses, il ressort que sur les marchés situés dans le nord du pays (Maroua, Garoua, Kousseri), non loin des centres de production et plus éloignés du marché mondial, le riz national est compétitif en prix par rapport au riz importé et transporté au départ de Douala. Très rapidement cependant, en s'éloignant des zones de production vers le sud, on atteint la frontière à laquelle les deux produits se retrouvent au même prix. La production de riz dans l'Ouest (Bafoussam) et le Nord-Ouest (Bamenda) est beaucoup plus exposée au marché mondial car plus accessible depuis Douala et légèrement moins compétitive que les produits importés. Dès lors, les produits issus des zones cibles du projet seront, dans ces conditions de compétitivité, principalement destinés à satisfaire les marchés locaux et les pays voisins (Nigeria, Tchad). L'amélioration de la qualité du triage et du décorticage et la levée des mesures douanières en faveur des importations devraient permettre d'améliorer cette situation en faveur du riz local.

5.11 **La production d'oignon:** Les résultats d'analyse de rentabilité de la production d'oignon sont basés sur différents scénarii de production et de vente, et la situation sans et avec projet. Quelque soit le scénario, l'oignon est une production rentable. Parmi les quatre situations modélisées, la vente complète de la production de saison sèche à la récolte est le moins intéressant et son stockage pendant cinq mois avant la vente est le plus intéressant car les prix sur le marché sont nettement supérieurs et couvrent largement les frais de stockage et les pertes. Bien que les pertes en champs soient plus élevées, la rentabilité de la production de contre-saison (saison des pluies) apparaît comme très élevée vu que l'offre est limitée et que donc les prix sont élevés.

## B. RÉSUMÉ DES COÛTS DU PROJET<sup>34</sup>

5.12 Les coûts totaux du projet, sur une durée de sept ans, y compris les imprévus pour hausse des prix (15% des coûts de base), s'élèvent à 24,3 millions de USD (11,7 milliards de FCFA). Les coûts totaux d'investissement, y compris imprévus, sont de 17,3 millions de USD, soit 71% des coûts totaux. Les coûts récurrents sont estimés à 7,0 millions de USD, soit 29% des coûts totaux. La part en devises étrangères est estimée à 12,5%, pour un montant de 3,0 millions de USD. Les taxes représentent près de 14% du coût total (3,5 millions de USD). Les coûts en FCFA, hors taxes, sont estimés à l'équivalent de 17,8 millions de USD (73% du total).

5.13 Les coûts totaux du Projet par composante sont résumés dans le tableau ci-dessous:

Composante	Montant		% des coûts en devises	% des coûts de base
	(Millions FCFA)	(Milliers USD)		
<b>A. Appui à la production</b>				
1. Renforcement des capacités organisationnelles	1 385	2 886	7	13.8
2. Intensification des productions	1 992	4 150	19	19.7
3. Infrastructures hydroagricoles et maîtrise de l'eau	3 265	6 802	16	31.8
<b>Subtotal Composante 1</b>	<b>6 642</b>	<b>13 838</b>	<b>15</b>	<b>65.3</b>
<b>B. Appui à la commercialisation et à la structuration des filières</b>				
1. Amélioration du stockage et de la transformation des produits	1 068	2 226	10	10.5
2. Amélioration de l'accès aux marchés	426	887	1	4.4
3. Structuration des filières	453	943	16	44.6
<b>Subtotal Composante 2</b>	<b>1 947</b>	<b>4 056</b>	<b>9</b>	<b>19.5</b>
<b>C. Gestion des connaissances, coordination et suivi du projet</b>				
1. Unité de coordination et de gestion du projet (UCGP)	654	1 363	14	6.5
2. Antennes	276	575	14	2.8

<sup>34</sup> Voir détails dans DT 7.

3. Appui au suivi-évaluation et à la gestion	592	1 233	17	5.9
<b>Subtotal Composante 3</b>	1 522	3 170	15	15.2
<b>Coûts de base</b>	10 111	21 064	14	100
Imprévus pour hausses des prix	1 548	3 224	4	15
<b>Coûts totaux du projet</b>	11 659	24 289	12	115

### C. PLAN DE FINANCEMENT<sup>35</sup>

5.14 Les coûts par source de financement ('000 USD) sont résumés dans le tableau ci-dessous:

	FIDA		Bénéficiaires		Gouvernement		Total	
	USD	%	USD	%	USD	%	USD	%
<b>A. Composante 1: Appui à la production</b>								
1. Renforcement des capacités organisationnelles	2 829	84	-	-	523	16	3 351	14
2. Intensification des productions	4 280	90	-	-	498	10	4 778	20
3. Infrastructures hydroagricoles et maîtrise de l'eau	5 364	69	1 013	13	1 352	18	7 729	32
<b>Subtotal Composante 1</b>	12 473	79	1 013	6	2 373	15	15 859	65
<b>B. Composante 2: Appui à la commercialisation et à la structuration des filières</b>								
1. Amélioration du stockage et de la transfo. des produits	1 755	69	529	21	277	11	2 560	11
2. Amélioration de l'accès aux marchés	1 061	99	-	-	12	1	1 073	4
3. Structuration des filières	928	84	-	-	184	17	1 111	5
<b>Subtotal Composante 2</b>	3 743	79	529	11	472	10	4 744	20
<b>C. Composante 3: Gestion des connaissances coordination et suivi du projet</b>								
1. Unité de gestion du projet (UGP)	1 268	80	-	-	314	20	1 582	7
2. Antennes	537	80	-	-	135	20	672	3
3. Appui au suivi-évaluation et à la gestion	1 165	81	-	-	266	19	1 431	6
<b>Subtotal Composante 3</b>	2 970	81	-	-	715	19	3 685	15
<b>Total coûts du projet</b>	19 186	79	1 542	6	3 560	15	24 289	100

5.15 FIDA. Le FIDA financerait donc 19,186 millions USD. Ceci représente 78% des coûts totaux du projet. Ce financement se ferait à travers un prêt.

5.16 Bénéficiaires. Les bénéficiaires participeront au financement du projet à hauteur de 1,5 million de USD (6% du total), exclusivement par leur contribution à la construction des magasins et aux aménagements hydroagricoles.

5.17 Gouvernement. Une contribution du Gouvernement de 3,6 millions de USD (1 709 millions FCFA - 15% du total), correspondant, outre les indemnités de sessions des commissions et sous-commissions de passation des marchés, entièrement à sa charge (37 millions FCFA), à la prise en charge des droits et taxes liées aux acquisitions de biens, travaux et services par le projet.

### D. PROCEDURES DE PASSATION DES MARCHES

#### Partie 1: Généralités

5.18 La passation des contrats pour l'acquisition de biens, de services et pour les travaux de génie civil financés sur les fonds du prêt est soumise aux dispositions des "Directives pour la passation des marchés" du Fonds approuvées par le Conseil d'administration en décembre 2004, ci-après dénommées "les Directives", telles qu'elles peuvent être amendées par le Fonds. Dans le cas où une disposition des Directives est incompatible avec une disposition de la présente Annexe, cette dernière prévaut.

<sup>35</sup> Voir détails DT 7.

5.19 Dans la mesure du possible, les marchés seront groupés de façon à attirer les soumissionnaires et obtenir une concurrence aussi étendue que possible.

5.20 Avant le début de la passation des marchés et annuellement par la suite, l'emprunteur fournira au Fonds, pour approbation, un plan de passation des marchés décrit à l'Appendice 1, paragraphe 1 des « Directives pour la passation des marchés du Fonds ». Le plan de passation des marchés précisera, entre autres, la méthode de passation des marchés pour chaque contrat, les seuils et préférences applicables dans le cadre du Projet. Le plan de passation des marchés précisera également toute exigence supplémentaire prévue pour certaines méthodes de passation des marchés dans les « Directives ». Le Manuel de Procédures précisera le seuil du montant du marché (biens, travaux, services) pour lequel un avis préalable du Fonds sera requis avant l'exécution dudit marché.

5.21 Les marchés seront entrepris au cours de la période d'exécution du Projet exclusivement.

5.22 Aucun marché ne peut être passé pour un paiement quelconque à des personnes physiques ou morales, ou pour toute importation de fournitures, si ledit paiement ou ladite importation est, à la connaissance du FIDA, interdit en vertu d'une décision prise par le Conseil de sécurité des Nations Unies au titre du Chapitre VII de la Charte des Nations Unies. Le FIDA en tiendra informé l'emprunteur.

## Partie 2: Marchés de biens

5.23 *Appel d'offres international*: Tout contrat pour l'acquisition de biens (matériel, mobilier, fournitures...) dont le coût estimatif est équivalent ou supérieur à 100 000 USD doit être conclu selon la procédure d'appel d'offres international établie dans les Directives. Font exception à cette règle, les acquisitions passées directement avec un organisme des Nations Unies<sup>36</sup>. Cette procédure exceptionnelle est proposée pour le matériel roulant (voitures et motos).

5.24 *Appel d'offres national*: Tout contrat pour l'acquisition de biens (matériel, mobilier, fournitures...), dont le coût estimatif est équivalent ou supérieur à 10 000 USD et inférieur à la contre-valeur de 100 000 USD, doit être conclu selon la réglementation nationale de l'emprunteur.

5.25 *Consultation de fournisseurs à l'échelon local*: Tout contrat pour l'acquisition de biens (matériel, mobilier, fournitures, etc.) dont le coût estimatif est inférieur à la contre-valeur de 10 000 USD peut être passé sur la base de l'évaluation et de la comparaison des offres d'au moins trois fournisseurs selon des procédures approuvées par le FIDA.

## Partie 3: Marchés de génie civil et rural

5.26 *Appel d'offres national*: Tout contrat de génie civil ou rural d'un montant estimatif supérieur à 50 000 USD doit être passé sur la base d'un appel d'offres dont la publicité est faite au niveau national, conformément à des procédures approuvées par le FIDA.

5.27 *Appel d'offres local*: Tout contrat de génie civil ou rural d'un montant estimatif compris entre 10 000 et 50 000 USD peut être passé sur la base d'un appel d'offres dont la publicité est faite au niveau local, conformément à des procédures approuvées par le FIDA.

5.28 Dans le cas de marchés supérieur à 50 000 USD, mais présentant des avantages techniques et financiers évidents si ils sont réalisés localement et de façon fractionnée plutôt que par de grosses entreprises nationales (appel d'offre national)<sup>37</sup>, le marché pourra être fractionné en plusieurs appels d'offres (montants unitaires entre 10 000 et 50 000 USD) ou/et consultations (montants unitaires inférieurs à 10 000 USD) menés au niveau local. Un avis de non-objection sur base d'une justification devra préalablement être accordé par le FIDA.

<sup>36</sup> Tel que l'IAPSO. [www.iapso.org](http://www.iapso.org)

<sup>37</sup> Notamment en raison de la dispersion géographique des travaux, des faibles moyens techniques des entrepreneurs locaux et des tâcherons pour réaliser des travaux de grande ampleur.

5.29 Consultation locale restreinte: Les marchés dont l'estimation de coût est inférieure à 10 000 USD pourront être passés sur la base de l'évaluation et de la comparaison des offres d'au moins trois fournisseurs locaux.

#### **Partie 4: Marchés de service de consultants**

5.30 Parmi les méthodes de passation des marchés autorisées par les « Directives », les deux procédures privilégiées dans la présent projet pour les marchés de services de consultants sont les suivantes: (i) Sélection fondée sur les qualifications des consultants; et (ii) Sélection fondée sur la qualité et le coût.

5.31 Tout contrat de consultance / prestation de service intellectuel faisant appel à des consultants indépendants sera passé sur base d'une sélection fondée sur les qualifications selon la procédure décrite au §.101 des « Directives ». La liste restreinte des consultants sera préalablement soumise au FIDA pour avis et non-objection. Les consultants seront rémunérés à un taux standard préalablement approuvé par le FIDA.

5.32 Tout contrat faisant appel à des bureaux d'études ou ONG, notamment les audits et enquêtes, sera passé sur la base d'un appel d'offres ouvert ou restreint et sera évalué sur base de la qualité et du coût conformément aux procédures décrites dans les « Directives » (§.85-94). Dans le cas des appels d'offres restreints, les candidats auront été présélectionnés sur base de leur expérience, leurs performances et les capacités à délivrer les services requis. La liste restreinte des consultants sera préalablement soumise au FIDA pour avis et non-objection.

5.33 Il est également prévu de faire appel aux services d'institutions gouvernementales (Ministères et institutions associées) pour la réalisation de certaines prestations spécifiques (mise à disposition de personnel, enquêtes de démarrage et de suivi, formations, interventions de la recherche (IRAD)). Dans ce cas, des conventions / contrats d'objectifs seront négociés en gré à gré et soumis pour accord au FIDA. Ils seront révisables et reconductibles annuellement sur base de la qualité effective des prestations rendues.

#### **Partie 5: Préférences**

5.34 Pour les marchés de biens et de travaux passés selon les procédures d'appel d'offres international et financés à partir des fonds du prêt, il est accordé une marge de préférence aux biens fabriqués et aux travaux réalisés sur le territoire de l'emprunteur conformément aux dispositions des paragraphes 55 et 59 des Directives (Préférences). Le plan de passation des marchés et les documents d'appel d'offres pour les marchés de biens et de travaux doivent clairement indiquer cette préférence, les modalités pour l'établir dans la comparaison des offres et les renseignements demandés pour justifier le droit d'un soumissionnaire de bénéficier de ladite préférence. La nationalité du producteur ou du fournisseur n'est pas considérée comme une condition d'admissibilité.

#### **Partie 6: Examen des décisions prises en matière de passation des marchés**

5.35 L'attribution des marchés de biens, de travaux et de services dont les montants estimatifs sont supérieurs ou équivalent à 10 000 USD, sera soumise à un examen préalable du Fonds. Le seuil pourra être modifié par notification du Fonds à l'emprunteur.

5.36 S'agissant des marchés soumis à un examen préalable par le FIDA, le Fonds vérifiera les méthodes et seuils utilisés et leur conformité par rapport au Plan des passations de marchés approuvé. Le FIDA s'assurera également que les procédures d'appel d'offres, les documents, les évaluations des adjudications, la sélection des fournisseurs et des entrepreneurs pour les marchés proposés et accordés soient respectés. Les procédures d'examen sont décrites à l'Appendice 1 des Directives du FIDA concernant la passation des marchés.

5.37 Après l'évaluation des propositions, mais avant la signature du contrat, le Gouvernement du Cameroun devra fournir au FIDA le détail du contrat, accompagné d'une analyse des différentes offres, des recommandations pour l'attribution et toute autre information que le FIDA pourra raisonnablement demander. Si le FIDA considère que l'adjudication proposée est incompatible avec l'Accord de financement

et/ou le Plan de passation des marchés, il en informera l'emprunteur, dans les meilleurs délais, en indiquant les motifs. Sinon, le FIDA rendra un avis de « non-objection » à la recommandation d'adjudication. L'emprunteur ne doit attribuer le marché qu'après avoir reçu l'avis de « non-objection » du FIDA. Une fois le contrat signé, le Gouvernement du Cameroun transmettra deux copies conformes au FIDA.

5.38 Pour les contrats non régis par les paragraphes précédents (< 10 000 USD), le Gouvernement du Cameroun devra fournir au FIDA, après leur signature, deux copies certifiées conformes de ces contrats accompagnées de l'analyse des offres respectives et des recommandations pour l'adjudication qui avaient été faites au préalable, et ce avant la soumission au FIDA de la première demande de retrait de fonds du Compte de prêt.

5.39 Tous les contrats adjugés doivent être inscrits dans le Registre des contrats avec les dates d'agrément du Fonds. Ce registre doit être constamment mis à jour et soumis au Fonds afin de faciliter l'examen et l'approbation des demandes de paiement concernant ces contrats.

### **Partie 7: Plan de passation des marchés pour les 24 premiers mois**

5.40 Le tableau de l'Annexe 8 présente un plan de passation des marchés pour 24 mois. Ce plan est séparé en trois grandes catégories: 1. Équipements, 2. Travaux, 3. Services.

5.41 Pour chacune des catégories, le plan présente: (i) les activités faisant l'objet du marché; (ii) la sous-composante à laquelle elle appartient; (iii) la méthode de passation de marché; (iv) le numéro du lot, tout en sachant que plusieurs lots peuvent être réunis pour un appel d'offre; (v) le mois de lancement de la procédure (préparation des tdr et du dossier d'AO) par rapport à la date de démarrage du projet; (vi) le mois de démarrage des prestations et travaux/de livraison des biens et équipements; (vii) des informations financières tirées du budget et permettant de déterminer l'enveloppe financière maximale; et (viii) les catégories de déboursement et de dépenses.

5.42 Les dates (mois) sont indicatives et devront être précisées et endossées avec les responsables des composantes et le chef de projet. L'UCGP, qui aura été constituée par le MINADER entre les négociations et la présentation du projet au Conseil d'administration du FIDA, préparera et lancera les premiers appels d'offres importants (prestataires de services, études diagnostiques, campagnes d'information, et équipements année 1)<sup>38</sup> dès l'approbation officielle du projet par le FIDA (soit environ six mois avant la mise en vigueur effective du projet) afin de faciliter son démarrage. La signature des contrats ne pourra toutefois pas intervenir avant la date de mise en vigueur officielle du projet.

5.43 Dans le cas de la rubrique «expertise en appui aux formations», les budgets indiqués sont globaux incluant à la fois le coût des formateurs et logistiques.

5.44 En ce qui concerne les enquêtes de démarrage (Enquête indice des biens des ménages et vulnérabilité, Enquête anthropométrique), il a été convenu que les prestations seront réalisées en collaboration avec les services statistiques du MINADER. Le budget couvre à la fois les frais logistiques des agents du MINADER et les frais et honoraires des experts complémentaires.

## **E. DECAISSEMENT, COMPTABILITÉ ET VÉRIFICATION DES COMPTES**

5.45 **Compte de prêt et retraits:** Le Fonds ouvre un compte de prêt au nom de l'emprunteur et le crédite du montant du principal du prêt. L'emprunteur peut solliciter des retraits du Compte de prêt, en diverses devises et pour les dépenses autorisées, du jour de la date d'entrée en vigueur jusqu'au jour de la date de clôture du prêt, et ce conformément aux dispositions de l'Accord de prêt.

5.46 **Compte spécial/opérations et s/comptes d'opérations:** Pour faciliter les décaissements du prêt FIDA et l'exécution du Projet, la CAA au nom de l'emprunteur qui l'autorise ouvrira et tiendra un compte spécial en FCFA dans une banque commerciale ou tout autre établissement bancaire ayant l'agrément du

<sup>38</sup> Voir Annexe 3: Chronogramme de mise en oeuvre sur 18 mois, dont 6 mois de pré-démarrage.

Fonds. Cette ouverture sera réalisée au nom du Projet. Dès l'entrée en vigueur de l'accord de prêt, le Fonds, sur demande de la CAA habilitée par l'Emprunteur, effectuera un dépôt estimé à 500 000 USD<sup>39</sup>. Ce montant sera relevé à 800 000 USD au début de la deuxième année fiscale sur la base d'une bonne gestion financière constatée par le premier audit annuel. Le Fonds reconstituera périodiquement, sur demande, le Compte spécial pour des montants minima précisés par le Fonds à l'Emprunteur. Au plus tard 60 jours après le premier décaissement du compte spécial, l'emprunteur ouvrira auprès d'une banque commerciale ou d'un établissement bancaire bien représenté dans les zones du projet et acceptable pour le Fonds, trois comptes courants libellés en FCFA. Ces trois comptes, dénommés sous-comptes d'opérations, seront logés dans les deux villes accueillant les antennes du projet ainsi qu'à Yaoundé où sera logé l'UCGP. Les comptes devront être garantis contre les compensations, saisies et blocages selon des termes et conditions acceptables par le Fonds.

5.47 **Transferts de fonds du prêt:** Une fois les sous-comptes ouverts, la CAA, au nom de l'emprunteur qui l'autorise, fait un premier versement d'un montant équivalent en FCFA à 50 000 USD dans chacun des sous-comptes. Par la suite, la CAA, au nom de l'emprunteur qui l'autorise, transfère mensuellement et au plus tard le 15e jour du mois suivant, des fonds pour couvrir les frais récurrents conformément aux dispositions des PTBA et aux demandes de réapprovisionnement de l'UCGP.

5.48 **Compte de contrepartie:** La Caisse autonome d'amortissement (CAA) ouvre et tient, au nom de l'emprunteur qui l'autorise, un compte (« le compte de fonds de contrepartie ») en FCFA, dans lequel l'emprunteur verse le fonds de contrepartie. L'emprunteur y effectue un premier dépôt des fonds de contrepartie pour un montant de 40 millions FCFA.

5.49 **Transferts de fonds de contrepartie:** Au démarrage du projet, la CAA au nom de l'Emprunteur qui l'autorise, transfère un montant minimum 20 millions FCFA dans le sous-comptes d'opération de l'UGP. Par la suite, la CAA au nom de l'Emprunteur qui l'autorise, transfère des fonds de contrepartie dans chacun des sous-comptes d'opération selon la demande présentée par écrit et signée par le Coordonnateur de l'UGP précisant les besoins et le montant réclamé. La lettre du Coordonnateur est accompagnée de la documentation et des pièces justificatives. Les fonds de contrepartie sont inscrits à la fois au PIP et au BIP

5.50 **Procédures de décaissement:** Afin de procéder au retrait des fonds du prêt, quatre moyens peuvent être mis en œuvre selon les circonstances:

- (i) Procédure I - Compte spécial. Ce moyen de paiement doit être utilisé pour le retrait du dépôt initial et le réapprovisionnement périodique du Compte Spécial du prêt.
- (ii) Procédure II - Paiements directs. Ce moyen de paiement doit être utilisé pour des dépenses autorisées devant être payées directement par le Fonds aux fournisseurs, aux entrepreneurs, aux consultants ou aux tiers autorisés par l'emprunteur. Sauf instruction contraire obtenue de façon explicite de la part du FIDA, cette règle s'appliquera à toute dépense liée à un contrat dont le montant est supérieur ou égal à l'équivalent de 10 000 USD.
- (iii) Procédure III - Engagement spécial. Ce moyen doit être utilisé pour des dépenses autorisées qui correspondent à des biens importés par l'agence d'exécution du projet au moyen d'une «Lettre de Crédit» (L/C) nécessitant des garanties de remboursement du Fonds aux banques commerciales.
- (iv) Procédure IV - Remboursement. Ce moyen doit être utilisé pour des dépenses autorisées remboursables dans le cadre du prêt quand celles-ci ont été préfinancées par l'emprunteur.

5.51 **Opérations sur les sous-comptes :** Le Comptable de région au sein de l'UGP ainsi que le Chef d'Antenne de région sont autorisés à gérer et mouvementer les sous-comptes sous le principe de la double signature. Pour le sous-compte basé à Yaoundé et destiné aux dépenses gérées directement par l'UGP siège,

<sup>39</sup> A préciser dans l'accord de prêt.

les chèques seront cosignés par le Coordinateur de projet et le RAF. Les spécimens des différentes signataires seront transmis au FIDA.

**5.52 État certifié des dépenses (ECD):** Certaines dépenses et certaines catégories justifient l'utilisation d'États Certifiés des dépenses (ECD) pour les retraits sur le Compte de prêt. Les pièces justificatives pour les retraits sur le Compte du prêt qui relèvent des ECD ne sont pas remises au Fonds mais doivent être conservées par l'emprunteur et présentées aux auditeurs ou/et aux représentants du Fonds lors de leurs inspections périodiques effectuées dans le cadre des missions de supervision. Tous les documents (contrats, bordereaux d'achat, factures, reçus, bons de livraison et tout autre document utile) justifiant les dépenses doivent être conservés au siège du projet (UGP) ou dans tout autre lieu agréé par le Fonds et ce, pendant une durée de dix (10) ans à compter de la date de clôture du projet.

**5.53 Dépenses éligibles et affectation des fonds du prêt:** Les fonds du prêt ne peuvent financer que des dépenses admissibles telles que définies dans la Section 2.04 des Conditions Générales de prêt. Il est rappelé que la politique du Fonds interdit que les fonds du prêt soient utilisés pour le paiement d'impôts, droits et taxes tels que ceux prélevés sur les importations, l'acquisition ou la fourniture de biens, de services et de travaux de génie civil financés par le prêt.

**5.54** Le tableau suivant détermine les catégories de biens, d'équipement, de travaux de génie civil et rural, de services de consultants et autres achats financés par les fonds du prêt, les sommes à affecter par catégorie et les pourcentages des dépenses devant être financées par le Fonds<sup>40</sup>.

(USD '000)	FIDA		Bénéficiaires		Gouvernement		Total	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
1. Génie rural	4 872	63	1 542	20	1 314	17	7 728	39
2. Equipement et petit matériel	2 138	79	-	0	583	21	2 721	8
3. Prestations de services, études, AT et formations	6 456	95	-	0	348	5	6 804	26
4. Salaires, indemnités et frais de fonctionnement	5 720	81	-	0	1 316	19	7 036	26
Coûts totaux du projet	19 186	79	1 542	6	3 560	15	24 289	100

NB. 1 : essentiellement taxes et indemnités commissions passation des marchés

**5.55 Procédure de gestion et flux financiers:** Après la mise à disposition des fonds de contrepartie et des fonds du prêt au niveau de la CAA qui à son tour approvisionne le compte fonds de contrepartie et le compte spécial, l'UGP peut, selon le cas, adresser des demandes de paiements ou de virements (conjointement signées du Coordonnateur et du RAF) au profit des sous-comptes ou pour le règlement des marchés au niveau national.

**5.56** L'approvisionnement des sous-comptes se fait à la suite des demandes d'avances (conjointement exprimées/signées) par le Comptable régional et le Chef d'Antenne régionale. Ces demandes sont envoyées à l'UGP de Yaoundé pour endossement par le RAF et transmission à la CAA.

**5.57** Les paiements sont effectués au niveau régional soit au travers des comptes des organisations de bénéficiaires (virement/chèque) dans les IMF locales, soit au profit des prestataires de services ayant rempli toutes les conditions et clauses du contrat de service, à la satisfaction conjointe de l'organisation des bénéficiaires concernée et du Chef d'Antenne. Le projet prévoit l'implication étroite des bénéficiaires dans la mise en oeuvre du projet. Tout paiement pour prestations ou travaux réalisés directement en faveur des populations (aménagement, constructions, formations, assistance technique, etc.) fera donc préalablement l'objet, par une procédure simplifiée, d'un avis de non-objection de la part de ces populations bénéficiaires.

**5.58 Comptabilité.** Les décaissements pour l'ensemble des activités et dépenses du projet seront accompagnés des relevés certifiés de dépenses. Les originaux des pièces seront gardés à l'UCGP et mis à la disposition des auditeurs et des missions de supervision.

<sup>40</sup> Seuls 37 millions FCFA sur les quelques 2 milliards de fonds de contrepartie constituent des frais réels à assumer par le budget étatique (voir §.5.17), le solde étant constitué d'exemptions de taxes.

5.59 L'ébauche du Manuel de procédures administratives, financières et comptables, présentée en DT8, sera finalisée durant les activités de démarrage du Projet.

5.60 Le suivi de la réalisation du Projet s'appuiera sur une organisation comptable efficace et sur un contrôle de gestion rigoureux, grâce à l'utilisation d'un logiciel de gestion comptable et financière de Projet adapté (Type Tompro ou Success) au suivi de tableaux de bord financiers et de gestion et à la production de rapports périodiques. Outre la supervision de la production des états comptables et financiers, le Responsable administratif et financier (RAF) sera chargé du contrôle budgétaire et interne de gestion du Projet. Il veillera également à la régularité des opérations de gestion et à l'utilisation rationnelle du patrimoine du Projet. Le RAF contresignera les chèques signés avec le coordinateur, après vérification de la régularité des dépenses et du respect des procédures administratives, comptables et financières. Il assurera la fonction d'auditeur interne pour les dépenses réalisées par les antennes. Il rendra mensuellement compte de l'état des dépenses et de l'utilisation des ressources au coordinateur du Projet.

5.61 **Vérification des comptes.** Un appui-conseil trimestriel à la gestion fiduciaire (gestion financière et passation des marchés) sera fourni à l'UCGP par un cabinet spécialisé. Au plus tard 15 jours après la mission, le Cabinet produira un rapport de mission qui sera directement envoyé à l'UCGP, au MINADER et au FIDA. Les comptes feront l'objet d'un audit annuel par une entreprise différente de celle ayant réalisé les appuis-conseils trimestriels. Les rapports d'audit annuels seront transmis au FIDA au plus tard six mois suivant la clôture de l'exercice fiscal. Le défaut de soumission du rapport d'audit annuel dans ce délai constituera une clause de suspension des décaissements.

## **6. RISQUES ET DURABILITÉ DU PROJET**

### **A. ANALYSE DES RISQUES**

6.1 Le tableau ci-dessous identifie les risques particuliers auxquels le Projet pourrait être confronté, ainsi que les possibles mesures d'atténuation.

Risque	Mesures d'atténuation	Qualification risque atténué
Des retards importants dans le démarrage des projets	Démarrage des activités préparatoires 5 mois avant la mise en vigueur soit immédiatement après l'accord du Conseil d'administration du FIDA	Limité
Une mobilisation insuffisante des bénéficiaires pour la réalisation et l'entretien des infrastructures et le VIH/SIDA	Les actions de sensibilisation, de formation et d'organisation des bénéficiaires et l'accompagnement rapproché du projet limiteront ces risques.	Limité
L'émergence éventuelle de problèmes fonciers suite aux aménagements	Les risques fonciers sont limités par le fait qu'il s'agit de périmètres rizicoles déjà aménagés et cultivés. Une clarification de la situation foncière et des droits d'usage à long terme des périmètres à améliorer ou à réhabiliter validée par les autorités locales sera exigée avant toute intervention du projet.	Limité
La non taxation du riz importé qui pénalise actuellement le riz local	La mise en place d'une plateforme de concertation par filière cible pour favoriser le dialogue entre tous les acteurs et constituer un groupe de pression suffisant pour défendre les intérêts de la filière auprès du Gouvernement.	Moyen
Les externalités pénalisant la production locale (contrôles routiers contraignants, etc.)	A travers les plateformes de concertation, le PADFA, en synergie avec les autres projets concernés dont le PACA pour avoir plus de poids, favorisera la mise en place de groupes de pression pour discuter avec le Gouvernement les problèmes des filières cibles.	Moyen
La déficience des projets partenaires peut affecter la mise en œuvre du PADFA tel que le PADMIR	En cas de déficience du PADMIR, le PADFA recrutera un consultant court terme en microfinance afin d'appuyer le démarrage des activités de warrantage et de leasing.	Limité
Capacités limitées des prestataires de service sur le terrain	Le choix des prestataires sera effectué sur la base de leur expérience et de leur efficacité dans l'accompagnement des groupements avec d'autres projets et dans la zone d'intervention. Le Projet a également prévu des recyclages techniques spécialisés et méthodologiques (approche du projet, enseignement des adultes et accompagnement des groupements) et des expertises complémentaires pour renforcer périodiquement ses capacités en fonction des besoins.	Limité
Problèmes de gouvernance et de corruption: mauvaise gestion et utilisation des moyens du projet liés notamment à la non transparence dans la passation et le suivi des marchés	Recrutement d'un expert en passation des marchés. Des échanges réguliers avec les experts financiers et de passation des marchés du PACA (BM) pour des conseils et résoudre des problèmes de gestion. Manuel de procédures requis avant la mise en vigueur du projet. Des appuis trimestriels en gestion administrative et financière comme mesures préventives pour déceler plus tôt les problèmes au lieu d'attendre les audits annuels. Un engagement écrit de chaque employé de non implication dans les conflits d'intérêt et comportement de corruption. Missions de supervision fréquentes préventives et proactives par le FIDA. Le suivi de l'exécution du plan de mise en œuvre des procédures et de l'état des décaissements par les missions de supervision. Evaluation des cadres sur la base des indicateurs de performance. Forte implication des groupements bénéficiaires dans le choix, le suivi et l'évaluation des réalisations et des prestataires de service avant paiement.	Moyen

## B. STRATÉGIE DE SORTIE ET DURABILITÉ APRÈS PROJET

### Durabilité

6.2 L'approche filière adoptée par le projet qui est basée sur le renforcement des capacités des différents acteurs liés aux deux filières est une garantie de durabilité du projet. Le renforcement des capacités d'auto-développement des groupements de producteurs et de leurs faitières dans les domaines technique, commercial et organisationnel constituera un moyen privilégié de pérennisation des acquis. L'appui du projet aux autres opérateurs de la filière permettra de mieux répondre aux besoins des producteurs dans le cadre d'un développement global et pérenne des filières cibles. La durabilité des aménagements hydroagricoles et des infrastructures (hangars, pistes, etc.) sera assurée grâce à la constitution de comités de gestion spécifiques bien formés du point de vue technique (fonctionnement, entretien) et en gestion. Les activités d'appui à la commercialisation favoriseront la demande en produits, ce qui dynamisera la production et améliorera durablement les revenus des producteurs. La mise en place d'un cadre de pilotage pour chaque filière cible permettra de défendre leur intérêt et leur compétitivité à long terme. Le renforcement et l'utilisation des capacités d'appui conseil des cadres techniques du MINADER sur le terrain autoriseront un retrait progressif de l'encadrement intensif en fin de projet tout en maintenant des services compétents pour répondre à la demande aux nouveaux besoins d'assistance des groupements de producteurs.

## **Impact environnemental<sup>41</sup>**

6.3 Le PADFA aura des impacts environnementaux dont l'ampleur sera à priori limitée grâce notamment aux mesures d'atténuation incluses dans l'approche du projet. Les actions susceptibles d'avoir un impact environnemental sont principalement liées aux activités d'amélioration des productions et d'aménagement hydroagricoles des bas-fonds. En matière de production agricole, le projet limitera l'impact sur les sols en concentrant le riz pluvial sur des terrains non érosifs et en travaillant sur le maintien de la matière organique, l'optimisation de l'usage de l'engrais minéral, la réduction du compactage et le contrôle de la qualité des eaux d'irrigation. Dans les bas-fonds à risque, le projet appuiera des mesures de protection des berges et des bassins versants pour limiter l'érosion. Il limitera également le besoin en eau et l'utilisation de substances toxiques (huile de vidange, insecticides, répulsif contre les oiseaux, fongicides, herbicides) par des formations de l'autoencadrement et des pratiques culturales adaptées. Il réduira également le rejet de gaz à effet de serre en favorisant des engins moins polluants pour le travail du sol (motoculteurs à la place des gros engins) et la culture attelée.

6.4 En matière d'aménagement, le PADFA se propose d'intervenir principalement dans des bas-fonds actuellement cultivés en riz qui ont été aménagés avec l'appui d'anciens projets ou traditionnellement par les producteurs eux même. La réhabilitation ou l'amélioration de ces petits aménagements hydroagricoles villageois devraient se faire sans interventions majeures sur la biodiversité, ni sur le réseau hydrographique (pas de nouveaux défrichements, ni de retenues d'eau, ni de seuils importants en rivière, ni d'interruption ou de modification majeures des écoulement naturels). La clarification du statut foncier de la zone sera un préalable à tout investissement en infrastructure. Les aménagements retenus tiendront également compte des risques de bilharziose urinaire et de malaria. Pour les ouvrages les plus importants, les études techniques préalables aux aménagements seront accompagnées d'une étude d'impact environnemental conforme à la législation camerounaise et à la politique du FIDA. Les formations de l'encadrement et des groupements incluront également des thèmes sur les impacts environnementaux. En conséquence, le PADFA peut être classifié en catégorie B.

## **7. ASPECTS INNOVANTS, ACQUISITION ET GESTION DES CONNAISSANCES**

### **A. ASPECTS INNOVANTS**

7.1 Le PADFA comprend plusieurs aspects novateurs au Cameroun parmi lesquels: (i) développer au sein de ces organisations de producteurs des capacités techniques durables à travers l'auto encadrement; (ii) faciliter et institutionnaliser le dialogue entre acteurs des filières cibles (producteurs et autres opérateurs); (iii) intégrer une stratégie de gestion des connaissances qui sera mise en œuvre par l'unité de coordination du PADFA en étroite collaboration avec les groupements de producteurs et les autres projets du FIDA; (iv) améliorer l'accès des producteurs et opérateurs des deux filières aux nouvelles technologies (gestion durable de la fertilité des sols et de l'eau, système de riziculture intensive - SRI, riziculture pluviale sous couverture végétale, transformation, conservation, etc.) à travers la mise en place de CEP et aux intrants et équipements à travers la mise en place de mécanismes novateurs de financement basés sur le warrantage (intrants) et le crédit bail (équipement) en collaboration avec les institutions de microfinance (IMF) présentes dans les zones cibles et le PADMIR; et (v) opérationnaliser le dialogue avec le Gouvernement sur les politiques sectorielles liées au développement des deux filières cibles à travers la mise en place de plateformes de concertation réunissant notamment des représentants de PLANOPAC, des fédérations de producteurs et des autres opérateurs concernés.

### **B. CONNAISSANCES PRODUITES ET PROCESSUS D'ACQUISITION**

7.2 Le PADFA facilitera la collecte, l'analyse et la diffusion d'informations sur les deux filières cibles, ainsi que sur le rôle des organisations de producteurs dans l'approche filière. Il appuiera la constitution progressive au sein de chacune des filières d'une masse critique et d'un réseau organisé et fonctionnel de compétences. Il s'agira à la fois de permettre aux organisations de producteurs et à leurs faitières, aux services du MINADER et aux autres opérateurs d'acquérir de nouvelles compétences mais

<sup>41</sup> Voir détails Annexe 7.

aussi de les encourager et de les appuyer pour mieux travailler ensemble de façon coordonnée. Il appuiera notamment la capitalisation des expériences entre les comités de gestion des groupements de producteurs et de leurs faïtières et entre les comités techniques spécialisés tels ceux qui seront mis en place pour la gestion de l'eau. Il s'agira également de leur faciliter l'accès aux savoirs extérieurs au pays ainsi que l'utilisation de ces savoirs dans le contexte camerounais par des voyages d'étude et d'échange d'expériences à l'étranger.

### C. RÉSEAUX RÉGIONAUX D'ÉCHANGE DE CONNAISSANCE

7.3 Les échanges et la diffusion de l'information issus du PADFA reposeront sur plusieurs acteurs nationaux et régionaux, notamment: a) les plateformes de concertation et les fédérations de producteurs appuyées par le projet, ainsi que PLANOPAC; b) le renforcement de la collaboration entre les projets liés au développement des filières au Cameroun (PNDRT, PADFA, PACA) et dans la sous région; (iii) les relations avec les programmes régionaux appuyés par le FIDA (FIDAFRIQUE, *Farmers' Forum*, Initiative pour le repérage et le partage des innovations en Afrique de l'Ouest et du Centre) et d'autres bailleurs (tels que le Projet régional de gestion des connaissances<sup>42</sup> qui sera financé par la Belgique et se développera au Niger, Sénégal, Mali et Burkina); et (iv) l'organisation régulière d'émissions radio débat et la création d'un site Internet sur les résultats et succès, l'impact et les bonnes pratiques du projet.

## 8. SUITES À DONNER

8.1 Préalablement au démarrage du projet, le Gouvernement, avec l'appui du PNDRT, réalisera les activités préparatoires immédiatement après la présentation du projet au Conseil d'administration du FIDA, soit environ cinq mois avant la mise en vigueur du prêt.

8.2 Les prochaines étapes avant la mise en œuvre du PADFA sont les suivantes:

Publication du rapport de pré-évaluation	Juillet 2009
Commentaires du Gouvernement	Août 2009
Assurance qualité au FIDA	Octobre 2009
Négociations	Mars 2010
Approbation par le Conseil d'administration du FIDA	Avril 2010
Signature de l'Accord de prêt par le gouvernement et FIDA	Juin 2010
Mise en vigueur	Septembre 2010

<sup>42</sup> Ce projet visera à capitaliser les bonnes pratiques en appui à la production agricole et à la sécurité alimentaire. Il favorisera l'échange d'information en matière agricole et sur les techniques relatives: ex. warrantage, boutiques d'intrants, etc.

**RÉPUBLIQUE DU CAMEROUN**

**PROJET D'APPUI AU DÉVELOPPEMENT DES FILIÈRES AGRICOLES  
(PADFA)**

**ANNEXE 1**

**DOSSIER CLÉ**



**ANNEXE 1**  
**DOSSIER CLÉ**  
**TABLE DES MATIÈRES**

**Liste des tableaux**

- 1. Cadre logique du PADFA**
- 2. Problématique de la pauvreté rurale et du développement rural**
- 3. Matrice institutionnelle (analyse des forces, faiblesses, possibilités et risques)**
- 4. Activités des donateurs et possibilités de synergie et de partenariat**
- 5. Besoins prioritaires des groupes cibles et réponses du projet**
- 6. Rôles et acteurs potentiels du PADFA**

RÉPUBLIQUE DU CAMEROUN: Projet d'appui au développement des filières agricoles (PADFA)  
Annexe 1: Dossier clé

---

Tableau 1 : Cadre logique du PADFA

1/ Une enquête de référence sera réalisée au démarrage du projet pour obtenir les données de référence

Résumé descriptif	Indicateurs objectivement vérifiables	Sources d'information	Risques/hypothèses
<b>1. OBJECTIF GENERAL</b>			
(* Indicateurs SYGRI : tous les indicateurs seront désagrégés par sexe)			
Augmenter les revenus en milieu rural à travers le développement durable et la compétitivité des filières riz (bas-fonds, pluvial) et oignon	<ul style="list-style-type: none"> <li>- 20% des ménages des groupes cibles du projet ont amélioré leur indice d'accumulation de biens.* 1/</li> <li>- Réduction de 10% de la malnutrition infantile par genre (garçons/filles).* 1/</li> <li>- Augmentation du revenu par producteur cible lié aux filières riz et oignons de 5% par an dans la zone du projet. (COSOP). 1/</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Etudes et enquêtes de référence</li> <li>- Rapport d'évaluation à mi-parcours et d'achèvement</li> <li>- Statistiques nationales</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Contexte sociopolitique et économique stable</li> <li>- Soutien continu du Gouvernement au projet et appui au secteur privé agricole conformément au plan d'urgence d'accroissement de la production agricole</li> <li>- Bon fonctionnement des projets partenaires (notamment le PADMIR)</li> </ul>
<b>2. OBJECTIFS SPECIFIQUES</b>			
A. Augmenter la production de riz et d'oignon (lié au SO2 COSOP: augmentation des revenus)	<p><b>23000 producteurs ont bénéficié directement des services du projet</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Les productions de riz et d'oignon dans les zones cibles du projet ont augmenté d'au moins 25% (COSOP).* 1/</li> <li>- Les rendements de production du riz ont augmenté de 25% dans les zones cibles du projet.* 1/</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Enquêtes de référence et de suivi auprès des producteurs / sur les marchés.</li> <li>- Rapport des prestataires de services et du MINADER.</li> <li>- Statistiques nationales des ministères en charge de l'agriculture et du commerce</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Les aléas climatiques ou chocs phytosanitaires qui détruisent les récoltes.</li> </ul>
B. Améliorer la conservation, la transformation et la mise en marché des productions cibles (lié au SO2 COSOP: Augmentation des revenus)	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Augmentation de 25% des quantités vendues de riz et d'oignons au niveau des producteurs cibles. 1/</li> <li>- Augmentation du taux de transformation du riz de 55% à 60% au niveau des unités de transformation appuyées par le projet.</li> <li>- Réduction des pertes d'oignons après récolte d'un tiers. 1/</li> <li>- Au moins 50% des unités de transformation appuyées par le projet sont rentables après 3 ans de fonctionnement.*</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Enquêtes de référence et de suivi auprès des producteurs / sur les marchés.</li> <li>- Rapport des prestataires de services et du MINADER.</li> <li>- Statistiques nationales des ministères en charge de l'agriculture et du commerce</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- L'évolution de la politique de taxation du riz qui pénalise actuellement le riz local.</li> <li>- L'évolution des marchés et des prix du riz et de l'oignon.</li> <li>- Les externalités pénalisant la production locale telles que les contrôles routiers contraignants.</li> </ul>
C. Renforcer les capacités techniques et organisationnelles des producteurs cibles de riz et	<p><b>1190 organisations de producteurs (GIC) ont bénéficié directement des services du projet</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Plus des 2/3 des GIC cibles du projet disposent de plans</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Rapport d'évaluation des plans d'actions des OP</li> <li>- Rapports d'activités des groupements, unions et</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- La volonté de relations plus fortes et de partenariats entre producteurs et autres acteurs au sein de chaque filière</li> <li>- L'accès à des instruments financiers adaptés</li> </ul>

RÉPUBLIQUE DU CAMEROUN: Projet d'appui au développement des filières agricoles (PADFA)  
Annexe 1: Dossier clé

Résumé descriptif	Indicateurs objectivement vérifiables	Sources d'information	Risques/hypothèses
d'oignons (lié au SO1 COSOP : Renforcement des capacités.	<ul style="list-style-type: none"> <li>d'actions annuels et pluriannuels actualisés.</li> <li>- Plus des 2/3 des priorités exprimées dans les plans d'actions des GIC sont mises en œuvre (COSOP).</li> <li>- Plus des 2/3 des unions appuyées par le projet réalisent des opérations commerciales groupées ou concertées.*</li> <li>- Les fédérations/plateformes interprofessionnelles et le Gouvernement se rencontrent au moins une fois par an pour discuter sur les politiques de développement des filières riz et oignon.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>fédérations</li> <li>- Rapports de réunions de concertation des acteurs de filières</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>aux besoins des OP</li> <li>- L'appui du Gouvernement au renforcement des OP de filières</li> </ul>
<b>3. PRODUITS</b>			
<b>Composante 1: Appui à la production</b>			
1.1 Les capacités de gestion et organisationnelles des organisations de producteurs de riz et d'oignon sont renforcées et pérennisées	<ul style="list-style-type: none"> <li>- 1190 GIC renforcés pour mieux répondre aux intérêts et priorités de leurs membres</li> <li>- 2380 membres de GIC, dont au moins 30% de femmes et de jeunes, sont formés en gestion et organisation et ont participé à des visites d'échange.</li> <li>- 358 membres de comités de gestion d'unions, dont au moins 30% de femmes et de jeunes, sont formés en gestion organisationnelle et administrative.</li> <li>- 21 membres de fédération et 4 membres de PIANOPAC sont formés en gestion organisationnelle et administrative.</li> <li>- 6 ateliers régionaux et 1 atelier national de concertation interprofessionnelle ont été organisés.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Rapports de suivi (cellule S/E)</li> <li>- Rapports périodiques des prestataires de services (AAC, TS) et des antennes du projet</li> <li>- Rapports d'évaluation des plans d'actions des groupements</li> <li>- Rapports des groupements, unions et fédérations</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Capacités des OP d'évoluer de l'entraide à de véritables intérêts économiques communs</li> <li>- Structuration des organisations de petits producteurs à la base (GIC....) en union et fédération représentant leurs intérêts (appropriation par les élites et les gros producteurs)</li> <li>- Problèmes de gouvernance et de leadership des organisations de producteurs et de leurs faïtières</li> <li>- Disponibilité, compétence et intérêt des prestataires de services et des services techniques à participer à l'exécution du Projet</li> </ul>
1.2 La productivité et la production du riz et de l'oignon sont améliorées	<ul style="list-style-type: none"> <li>- 2860 auxiliaires paysans de productions sont formés en techniques de production au sein des GIC (dont 30% de femmes et jeunes).</li> <li>- 40 techniciens spécialisés départementaux recyclés et disponibles pour répondre aux besoins des producteurs</li> <li>- 950 producteurs de riz et 350 producteurs d'oignon sont formés dans les CEP.</li> <li>- 1260 ha de riz et 840 ha d'oignon sont cultivés avec des semences améliorées et certifiées.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Rapports de suivi (cellule S/E)</li> <li>- Rapports périodiques des prestataires de services (IRAD, groupements semenciers, AAC, TS, etc.) et des antennes.</li> <li>- Rapports/statistiques du MINADER.</li> <li>- Enquêtes au niveau des producteurs.</li> <li>- Rapports des OP</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Les producteurs peuvent accéder aux engrais et pesticides de qualité en temps voulu et à un prix abordable</li> <li>- La demande de riz local reste en augmentation.</li> <li>- Les semences de base sont disponibles à temps</li> </ul>

RÉPUBLIQUE DU CAMEROUN: Projet d'appui au développement des filières agricoles (PADFA)  
Annexe 1: Dossier clé

Résumé descriptif	Indicateurs objectivement vérifiables	Sources d'information	Risques/hypothèses
1.3 Les infrastructures hydroagricoles sont développées	<ul style="list-style-type: none"> <li>- 176 bas fonds cultivés, soit 1575 ha , sont aménagés ou réhabilités.</li> <li>- 75% des plans d'entretien des aménagements hydroagricoles sont réalisés.</li> <li>- 210 aires de battage et 61 km de pistes de désenclavement des sites de production sont réalisés.</li> <li>- 207 comités de gestion de l'eau sont mis en place et opérationnels.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Rapports de suivi (cellule S/E)</li> <li>- Rapports périodiques des prestataires de service (AAC, TS) et des antennes du projet</li> <li>- Rapports de réception des ouvrages.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Préparation des dossiers et déblocage des fonds à temps par le projet selon les procédures nationales et du FIDA</li> <li>- Disponibilité et qualification des prestataires de services techniques et des entreprises mobilisés par le Projet.</li> <li>- Mobilisation de la contrepartie exigée par les bénéficiaires</li> <li>- Respect des délais d'exécution des travaux par les entreprises</li> </ul>
<b>Composante 2: Appui à la commercialisation et à la structuration des deux filières</b>			
2.1 Le stockage et la transformation des produits sont améliorés	<ul style="list-style-type: none"> <li>- 30 magasins de stockage du riz sont réhabilités et 140 nouveaux bâtiments sont construits et gérés par les GIC.</li> <li>- Acquisition de petits équipements pour améliorer la transformation des productions (150 batteuses, 150 petites décortiqueuses, 50 tamis, et du petit outillage).</li> <li>- Formation technique de 35 transformateurs équipés par le projet.</li> <li>- 8 magasins améliorés de stockage d'oignon sont construits et gérés par les producteurs de façon efficace.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Rapports de suivi (cellule S/E)</li> <li>- Rapports périodiques des prestataires de services (AAC) et des antennes du projet</li> <li>- Rapports de réception des infrastructures de stockage</li> <li>- Statistiques du Ministère du commerce</li> <li>- Rapports des organisations de producteurs et des unions</li> <li>- Enquêtes au niveau des producteurs et des marchés</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Disponibilité et qualification des prestataires spécialisés mobilisés</li> <li>- Existence de débouchés à prix rémunérateurs pour les produits envisagés</li> </ul>
2.2 L'accès aux différents marchés est amélioré	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Les normes de commercialisation pour le riz et l'oignon ont été adoptées.</li> <li>- Le système de collecte et de diffusion des prix du riz et des oignons est fonctionnel.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Rapports périodiques des prestataires de services (AAC) et des antennes du projet</li> <li>- Enquêtes sur les marchés</li> <li>- Statistiques du Ministère du commerce</li> <li>- Rapports des organisations de producteurs et des unions</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Les entraves au transport de marchandises sont limitées</li> <li>- Efficacité et compatibilité avec les filières riz et oignon du système d'information sur les marchés en cours de mise en place par le PNDRT</li> </ul>
2.3 Le pilotage des deux filières est opérationnel	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Existence d'un cadre formel de pilotage et d'un plan de développement pour chaque filière.</li> <li>- Au moins 50% des membres des deux cadres formels de pilotage des filières cibles sont des producteurs/trices.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Rapports périodiques du projet</li> <li>- Rapports des réunions de concertation et de pilotage des deux filières</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Usurpation des instances de pilotage des filières par les élites et les gros producteurs et transformateurs</li> <li>- Problèmes de gouvernance et de leadership</li> </ul>

RÉPUBLIQUE DU CAMEROUN: Projet d'appui au développement des filières agricoles (PADFA)  
Annexe 1: Dossier clé

Résumé descriptif	Indicateurs objectivement vérifiables	Sources d'information	Risques/hypothèses
		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Plans de développement et d'actions liés aux deux filières</li> <li>- Rapports d'activités des fédérations et de la plateforme de concertation interprofessionnelle.</li> </ul>	
<b>Composante 3 : Gestion des connaissances, coordination et suivi du projet</b>			
3.1 Les expériences et les acquis du PADFA et du portefeuille du FIDA au Cameroun sont partagés	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Une stratégie de communication et d'information du PADFA est élaborée au début du projet.</li> <li>- Au moins une campagne d'information annuelle (publications, radio, site internet, ateliers, etc.) est organisée sur les activités du PADFA au niveau national et dans les zones cibles.</li> <li>- Au moins une rencontre ou un échange d'expériences annuel avec d'autres projets et programmes régionaux au Cameroun ou dans la sous région est organisé.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Rapports d'activités et de S-E du Projet</li> <li>- Articles de journaux et émissions radio et TV</li> <li>- Rapports des fédérations</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Ouverture de tous les partenaires pour enrichir la réflexion et le partage</li> </ul>
3.2 Les ressources et mécanismes de mise en œuvre des activités sont opérationnels	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Le taux d'exécution des PTBA physiques et financiers est au moins de 75%.</li> <li>- Le taux de décaissement est d'au moins 30% à la fin de la troisième année.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Rapports financiers</li> <li>- Rapports annuels du projet</li> <li>- PTBA</li> <li>- Rapports de suivi-évaluation, de supervision et d'audit</li> <li>- Notes et recommandations du comité de pilotage</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Réunion régulière du Comité de pilotage</li> <li>- Compétence adéquate, motivation et stabilité des cadres et des prestataires liés au projet</li> <li>- Mise en place des moyens humains et matériels de l'UGP et des antennes facilités par le PNDRT</li> <li>- Fonctionnement satisfaisant des projets partenaires du PADFA tels que le PADMIR</li> <li>- Procédures de passation des marchés adéquates et accélérées et gestion des contrats facilitées grâce au recrutement d'une expertise en passation des marchés</li> <li>- Bonne coopération avec les autres ministères et projets intervenant dans le développement rural</li> </ul>
3.3 Un système de suivi évaluation fonctionnel est mis en place	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Les rapports d'activités périodiques du projet sont produits régulièrement.</li> <li>- Les trois enquêtes d'impact SYGRI sont réalisées.</li> <li>- Le système S&amp;E est à jour dans ses données en matière</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Rapports de moe et de suivi-évaluation (S&amp;E, supervision, audits)</li> <li>- Rapports du comité de pilotage</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Le système de suivi-évaluation est considéré comme un outil de gestion continu qui doit permettre à tout moment d'identifier les faiblesses pour y remédier</li> </ul>

RÉPUBLIQUE DU CAMEROUN: Projet d'appui au développement des filières agricoles (PADFA)  
Annexe 1: Dossier clé

---

<b>Résumé descriptif</b>	<b>Indicateurs objectivement vérifiables</b>	<b>Sources d'information</b>	<b>Risques/hypothèses</b>
	de suivi de mise en œuvre, de résultats et d'impacts.	<ul style="list-style-type: none"><li>- Rapports enquêtes SYGRI</li><li>- Rapports d'évaluation réalisés par les groupements de producteurs concernant leur satisfaction vis-à-vis des résultats et des prestataires de service du projet</li></ul>	dès que possible afin d'améliorer l'efficacité du projet

**Tableau 2: Problématique de la pauvreté rurale et du développement rural**

Domaine prioritaire	Groupes affectés	Principaux problèmes	Actions requises
<b>Développement de la riziculture villageoise et de la culture d'oignon</b>	Petits producteurs et productrices traditionnels (villageois)	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Faible productivité du sol et du travail et capacités techniques de production et financières limitées</li> <li>- Encadrement technique de proximité limité</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Développer l'auto-encadrement paysan et les champs écoles des producteurs (CEP)</li> <li>- Faciliter l'acquisition des intrants aux unions de groupements de producteurs de riz ou d'oignon</li> <li>- Gérer durablement la fertilité des sols</li> <li>- Encourager la mise en place de groupements semenciers</li> <li>- Former les producteurs (femmes et jeunes) dans les domaines de la gestion de l'eau, la défense des végétaux et la mécanisation</li> <li>- Faciliter l'accès des petits exploitants aux équipements destinés à améliorer la productivité du travail (matching grant)</li> <li>- Développer la production d'oignon de contre-saison</li> <li>- Appuyer la réfection ou la mise en place de petits AHA villageois et promouvoir des mesures de DRS simples en riziculture pluviale sur des pentes</li> <li>- Renforcer et contractualiser les services d'appui-conseil agricole étatiques et privés</li> </ul>
<b>Ressources naturelles</b>	Ensemble des ruraux	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Faible productivité du sol</li> <li>- Insécurité foncière</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Promouvoir des techniques de lutte antiérosive et conservatrices de la fertilité des sols</li> <li>- Faciliter l'accès aux engrais</li> <li>- Clarifier la situation foncière avant tout aménagement hydroagricole</li> </ul>
<b>Transformation et commercialisation</b>	Ensemble des acteurs des filières riz et oignon	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Faible capacité de stockage et de transformation des produits post-récolte</li> <li>- Enclavement et inorganisation de la commercialisation</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Développer le stockage des produits (magasins de stockage communautaires) et les crédits de soudure (warrantage...) pour vendre aux périodes les plus rémunératrices</li> <li>- Faciliter l'acquisition de matériels de transformation (décortiqueuses, batteuses, etc.) pour des opérateurs privés au service des organisations de producteurs/trices</li> <li>- Développer de nouveaux produits tels que la transformation de l'oignon frais</li> <li>- Faciliter l'évacuation des récoltes des zones humides et/ou enclavées vers des aires d'interphase (marchés ou collecte sur site)</li> <li>- Faciliter la concertation entre les commerçants et les organisations de producteurs/trices</li> <li>- Développer les complémentarités avec le PNDRT en matière de système d'information sur les marchés nationaux et régionaux</li> <li>- Mettre en place et diffuser un système de normalisation</li> </ul>

RÉPUBLIQUE DU CAMEROUN: Projet d'appui au développement des filières agricoles (PADFA)  
Annexe 1: Dossier clé

Domaine prioritaire	Groupes affectés	Principaux problèmes	Actions requises
<b>Structuration des filières riz et oignon</b>	GIC, Unions, Fédération	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Faiblesse des organisations de producteurs (GIC et unions) pour développer les activités de regroupement (achats, stockage, transformation, vente)</li> <li>- Faiblesse des fédérations pour défendre les intérêts des producteurs</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Professionnaliser les groupements de producteurs/trices et renforcer leurs capacités managériales, organisationnelles et techniques</li> <li>- Consolider les GIC en groupement d'intérêt économique (GIE)</li> <li>- Créer des plateformes provinciales et/ou régionales et des comités interprofessionnels</li> <li>- Faire valoir les intérêts des producteurs auprès des pouvoirs publics et des opérateurs économiques</li> <li>- Appuyer l'organisation d'ateliers d'échanges et de concertation, de voyages d'études et d'organisation de foires</li> <li>- Favoriser les échanges intra et interprofessionnels</li> <li>- Planifier le développement des filières</li> </ul>
<b>Développement des opérateurs prestataires de services</b>	Fournisseurs d'intrants, transformateurs, transporteurs, commerçants, artisans	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Interventions individuelles et manque de concertation entre les opérateurs et les groupements de producteurs</li> <li>- Manque de capacités techniques et d'équipements performants</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Favoriser les relations contractuelles entre les organisations de producteurs/trices et les opérateurs privés liés notamment à la transformation et la commercialisation</li> <li>- Appuyer la mise en place d'un réseau de réparateurs villageois pour entretenir les équipements en milieu rural</li> <li>- Faciliter l'accès des opérateurs à des formations technico-économiques afin de mieux répondre aux besoins des producteurs</li> <li>- Développer le crédit bail et le leasing pour équiper les différents opérateurs des filières cibles</li> </ul>

**Tableau 3: Matrice institutionnelle (analyse des forces, faiblesses, possibilités et risques)**

A. Ministères et institutions publiques				
Institution	Domaines d'activités	Points forts	Points faibles	Possibilités/Risques
<b>Ministère de l'agriculture et du développement rural (MINADER)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Encadrement des producteurs en agriculture</li> <li>Vulgarisation des techniques agricoles</li> <li>Encadrement technique au niveau des AHA et petites opérations de Génie Rural (magasins, mécanisation)</li> <li>Gestion administrative et financière</li> <li>Suivi des projets et mise en œuvre des politiques du ministère</li> <li>Collaboration avec les ONG et les institutions internationales</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Mise en place d'un nouvel organigramme</li> <li>Confirmation de son rôle de coordination</li> <li>Personnels qualifiés et agents présents sur tout le territoire travaillant jusqu'au niveau des villages et des producteurs</li> <li>Expériences diversifiées prenant en compte les problèmes techniques liés à l'aménagement communautaire et au développement local</li> <li>Maîtrise des itinéraires techniques des différentes filières</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Capacités opérationnelles limitées des services (manque de moyens : finances et équipements)</li> <li>Peu d'expérience des techniciens spécialisés (TS) départementaux en riz vu que cette filière était principalement liée aux grands périmètres gérés par des société d'Etat</li> <li>Personnel vieillissant et nombreux postes non pourvus sur le terrain</li> <li>Peu d'expériences en approche participative</li> <li>Faible rayonnement territorial de la DNGR</li> </ul>	<p><b>Opportunités</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Forte utilité du PADFA dans le contexte d'urgence sur le plan agricole</li> <li>Bonnes perspectives d'appui financières PPTE et des partenaires dans le cadre du DSR et DSDSR</li> <li>Mise en œuvre les lois de décentralisation</li> <li>Utilisation des TS départements pour l'appui technique aux producteurs moyennant des recyclages notamment pour la culture du riz</li> </ul> <p><b>Risques</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Nécessité d'accroître en temps opportun et de façon significative les fonds de contrepartie disponibles eu égard au rôle prioritaire que joue le secteur rural</li> <li>Duplication et mauvaise utilisation des ressources dues aux faibles coordination et suivi des projets.</li> </ul>
<b>Ministère de la promotion de la femme et de la famille (MINPROFF)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Elaboration et suivi de la mise en œuvre de la politique de promotion des femmes et de la famille</li> <li>Encadrement des femmes et groupements de femmes</li> <li>Promotion du genre et de la condition féminine.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Existence d'une politique nationale de promotion de la femme</li> <li>Soutien à l'esprit d'entreprise</li> <li>Existence de réseaux d'associations féminines et de relais communautaires</li> <li>Existence de ressources humaines dans les zones d'intervention du PADFA (délégations provinciales et départementales, directions des centres de formation professionnelle, etc.)</li> <li>Préoccupation des couches vulnérables</li> <li>Protection de la famille et du droit de la femme.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Prise en compte insuffisante des intérêts stratégiques des femmes dans les politiques nationales</li> <li>Manque de ressources humaines qualifiées et de moyens</li> <li>Faible disponibilité budgétaire du Ministère</li> <li>Pas d'accompagnement efficace des activités de genre (approche genre conceptuelle et théorique)</li> </ul>	<p><b>Opportunités</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Environnement favorable à la politique du genre</li> <li>Transfert de compétences, de pouvoir et de moyens aux communautés décentralisées</li> <li>Potentiel élevé pour le renforcement des capacités</li> </ul> <p><b>Risques</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Clientélisme pratiqué dans le cadre des bénéficiaires des fonds PPTE</li> </ul>

RÉPUBLIQUE DU CAMEROUN: Projet d'appui au développement des filières agricoles (PADFA)  
Annexe 1: Dossier clé

Institution	Domaines d'activités	Points forts	Points faibles	Possibilités/Risques
<b>Ministère du plan, de l'économie et de l'aménagement du territoire (MINEPAT)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Assure une vision et une cohérence globale du développement du pays</li> <li>Suivi de la mise en œuvre de la stratégie de développement du secteur rural (SDSR) et du Document de stratégie de croissance de réduction de la pauvreté (DSRP)</li> <li>Point de contact et coordination avec les bailleurs de fonds</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Compétences appropriées dans la coopération internationale et la négociation avec les partenaires internationaux</li> <li>Déconcentration des services jusqu'au niveau des départements</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Ressources financières insuffisantes pour assurer la mise en œuvre et le monitoring des activités du DSRP et de la SDSR</li> </ul>	<p><b>Opportunités</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Opportunité de renforcement des capacités grâce à l'aide américaine et d'autres partenaires financiers dans le cadre de l'appui au DSRP</li> <li>Décentralisation, DSRP régionaux et transferts</li> </ul>
<b>Ministère du commerce (MINCOMMERCE)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Mise en œuvre de la politique commerciale du gouvernement</li> <li>Promotion du commerce intérieur et extérieur et suivi de la balance commerciale</li> <li>Suivi des prix des produits stratégiques sur les marchés locaux et internationaux</li> <li>Normalisation et contrôles des marchés</li> <li>Suivi du commerce des produits de grande consommation / de première nécessité</li> <li>Gestion des autorisations diverses (import/export) et des régimes d'exonération</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Suivi des marchés dans le contexte de la libéralisation</li> <li>Défense des intérêts nationaux dans le cadre des conventions et organisations internationales sur le commerce</li> <li>Contrôles coercitifs sur les marchés locaux</li> <li>Initiatives et mesures d'urgence prises dans le contexte d'après crise alimentaire.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Incapacité à contrôler les importations – exportations des denrées (riz et oignons)</li> <li>Statistiques commerciales peu fiables</li> <li>Insuffisance du personnel et des moyens de contrôle des marchés et stocks</li> <li>Faiblesses en matière de prévisions et d'anticipation.</li> </ul>	<p><b>Opportunités</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Promotion du commerce des produits locaux</li> <li>Affirmation de son rôle de veille sur les marchés sensibles</li> </ul> <p><b>Risques</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Porosité des frontières</li> <li>Primauté accordée aux intérêts individuels et de quelques importateurs de riz sur ceux du secteur rizicole national</li> </ul>
<b>Ministère des Petites et moyennes entreprises, de l'économie sociale et de l'artisanat (MEMINPMEESA)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Promotion, encadrement, suivi des PME de l'artisanat et de leurs organisations professionnelles</li> <li>Développement et entretien d'une banque de données pour le secteur des PME et de l'artisanat</li> <li>Information, formation et promotion des systèmes de financement pour les PME et l'artisanat</li> <li>Soutien aux processus de migration du secteur informel vers le secteur formel</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Dynamisme et enthousiasme d'un département ministériel de création récente</li> <li>Projet d'une banque des PME (à l'étude)</li> <li>Programme national de promotion des PME de transformation et de conservation des produits locaux (PACDPME) à travers notamment des formations et l'accès facilité à des crédits à taux d'intérêts bonifié (5%) pour le financement des équipements et des fonds de roulement.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Insuffisance d'expérience des équipes en place</li> <li>Services déconcentrés faiblement pourvus en personnel qualifié et en moyens opérationnels</li> <li>Centralisation des procédures du PACDPME.</li> </ul>	<p><b>Opportunités</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Projet PACDPME: possibles collaboration pour facilités d'appui aux PME de transformation dans les filières riz et oignon</li> </ul> <p><b>Risques</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Lourdeurs administratives et mauvaise gouvernance susceptibles de paralyser le PACDPME.</li> </ul>

RÉPUBLIQUE DU CAMEROUN: Projet d'appui au développement des filières agricoles (PADFA)  
Annexe 1: Dossier clé

Institution	Domaines d'activités	Points forts	Points faibles	Possibilités/Risques
<b>Ministères des travaux publics (MINTP)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Développement et gestion du patrimoine routier et autres travaux d'infrastructure</li> <li>• Mobilisation des ressources pour l'extension et l'entretien du réseau routier à travers le financement du Fonds routier et autres financement et projets (PPTE, C2D...)</li> <li>• Contrôles de l'utilisation (pesage, barrières de pluie, passages...)</li> <li>• Développement des ressources humaines (formation initiale et continue)</li> <li>• Développement et gestion de la banque de données du secteur des travaux publics.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réseau routier important à gérer (50.000km)</li> <li>• Maîtrise technique et des procédures de passation des marchés à l'entreprise</li> <li>• Organisation interne du ministère et celle des organes annexes (Fonds routier, Ecoles et Centres de formation efficaces)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Lenteurs dans l'exécution des projets</li> <li>• Problèmes de gouvernance dans les marchés publics du secteur</li> <li>• Réseau des routes rurales insuffisant et mal entretenu</li> <li>• Personnel compétent/motivé insuffisant</li> <li>• Privatisation incomplète.</li> </ul>	<p><b>Opportunités</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Perspectives claires de renforcement du programme de développement des routes et pistes rurales dans le cadre du plan d'urgence de gouvernement</li> <li>• Appui conséquent des PTF au secteur routier</li> <li>• Accès aux ressources PPTE</li> </ul> <p><b>Risques</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Détérioration du réseau due aux surcharges et au laxisme des contrôleurs/policiers</li> </ul>
<b>Centres de promotion de la femme et de la famille</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Centres de formation publics dépendant du MINPROFF, existant au niveau de la plupart des départements dans toutes les provinces du pays</li> <li>• Formation des femmes et jeunes filles dans les activités agropastorales</li> <li>• Appui à la préparation de microprojets</li> <li>• Stratégie d'insertion professionnelle et socio-économique des jeunes filles</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Stratégie Réseau bien organisé</li> <li>• Présence de centres dans chaque département des provinces d'intervention du PADFA</li> <li>• Points focaux genre dans tous les Ministères</li> <li>• Formations itinérantes sur le renforcement des capacités des femmes dans l'ensemble des provinces du PADFA</li> <li>• Bonne connaissance du terrain et des groupes vulnérables</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Faiblesse des ressources humaines, techniques et financières</li> <li>• Pas de capacités de suivi des cibles et pas d'évaluation de leurs besoins</li> <li>• Faible taux d'insertion professionnelle</li> </ul>	<p><b>Opportunités</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Stratégie sectorielle du Ministère de la Promotion de la femme en cours d'élaboration</li> <li>• Peut jouer le rôle d'interface entre PADFA et les groupes cibles</li> </ul>

Institution	Activités/zones intervention	Points forts	Points faibles	Possibilités/Risques
<b>B. Établissements financiers</b>				
<b>1. Établissements de microfinance (EMF)</b>				
Institution	Domaines d'activités	Points forts	Points faibles	Possibilités
<b>Cameroon Credit Cooperative Union League (CAMCCUL)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Concerne 70% du marché de la microfinance au Cameroun</li> <li>• 200 caisses affiliées agréées réparties sur les 10 provinces mais de manière dense dans le Nord-Ouest et dans le Sud-Ouest (55% du réseau)</li> <li>• Réseau essentiellement (82%) dans le milieu rural, 10% dans le milieu semi urbain/rural, et 5% en milieu urbain</li> <li>• Services financiers de proximités, (épargne, crédits, transferts...) à ses 300 000 membres</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le plus ancien réseau du pays: 40 ans d'expérience avec culture d'épargne très développée</li> <li>• Trésorerie importante (épargne stable)</li> <li>• Promoteur et actionnaire majoritaire de l'Union Bank of Cameroon (UBC)</li> <li>• Appuis techniques et financiers coopération canadienne (CIDA) depuis 1964</li> <li>• Traitement des questions des femmes et des jeunes</li> <li>• Culture coopérative développée qui améliore la prise de décision par les instances autorisées</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Informatisation incomplète du réseau</li> <li>• Elus peu efficaces en matière de gouvernance</li> <li>• Difficultés pour le suivi et le recouvrement des créances, notamment celles héritées des projets sous tutelle du MINADER</li> <li>• Taux d'impayés élevé (#10%)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réseau solide et bien structuré,</li> <li>• Partenaire/bénéficiaire potentiel pour la mise en place des produits adaptés aux cibles du PADFA.</li> </ul>
<b>Crédit du Sahel</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mobilisation de l'épargne intérieure et extérieure</li> <li>- Orientation vers le financement du secteur productif de la partie septentrionale du Cameroun tel que l'agriculture, l'élevage, la pêche, ainsi que le développement de l'artisanat, des très petites entreprises, des PME/PMI de transformation des produits locaux, etc.</li> <li>- Actionnariat populaire et statut de micro-banque</li> <li>- Services financiers divers (crédits classiques, campagne, équipement, stockage, soudure...) financement islamique, village phone;</li> <li>- Services non financiers (formation, conseil, micro-assurance,...)</li> <li>-</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Personnel professionnel qualifié et connaissant le terrain, les us et coutumes et les marchés locaux dans les régions septentrionales</li> <li>- Bon fonctionnement de ses organes sociaux</li> <li>- Informatisation et transparence dans les opérations</li> <li>- Sensibilisation et encadrement des bénéficiaires en milieu rural avec l'appui des ministères et des ONG</li> <li>- Partenariat et expériences multiples avec les bailleurs de fonds, les projets de développement, les privés, les administrations et les OP</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Insuffisance de moyens humains et matériels pour assurer un suivi de proximité</li> <li>- Pas encore de solutions pertinentes pour les opérations avec les caisses en zones enclavées ou à risque</li> <li>- Taux d'impayés élevé (#10%) sur crédits aux organisations rurales</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• EMF solide et dynamique</li> <li>• Partenaire/bénéficiaire potentiel très sérieux pour la mise en place des produits adaptés aux cibles du PADFA</li> </ul>

RÉPUBLIQUE DU CAMEROUN: Projet d'appui au développement des filières agricoles (PADFA)  
Annexe 1: Dossier clé

Institution	Activités/zones intervention	Points forts	Points faibles	Possibilités/Risques
<b>Mutuelles Communautaires de Croissance (MC<sup>2</sup>)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Offre de services financiers adéquats et autogérés par les populations pauvres</li> <li>• Réseau de 75 MC<sup>2</sup> installées surtout dans les régions du Cameroun méridional dont 85% dans les arrondissements.</li> <li>• Services financiers (épargne, crédits, transferts, nantissement de stocks, micro assurance et autres services bancaires) et non financiers (appui conseil, formation, acquisition d'inputs divers...)</li> <li>• Prêts sur mesure (divers objets et termes) aux membres individuels ou en groupes</li> <li>• Partenaire du MINADER pour financement rural sur ressources PPTE</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Expériences de 16 années dans une approche endogène de financement local avec l'appui des élites de la diaspora</li> <li>• Appui en financement complémentaire (refinancement/cofinancement) d'Afriland First Bank au réseau des MC<sup>2</sup></li> <li>• Appui technique d'une ONG (ADAF)</li> <li>• Expériences en recherche-développement sur les nouveaux produits</li> <li>• Informatisation de la gestion et suivi centralisé par ADAF.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Incapacités à suivre le rythme de demandes de création de MC<sup>2</sup></li> <li>• Absence d'organe faîtière pour le réseau</li> <li>• Gouvernance lourde</li> <li>• Les crédits à court terme représentent 90% du portefeuille (insuffisance des ressources longues)</li> <li>• Gestion inefficace des impayés.</li> </ul>	<p><b>Opportunités</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Appui financier aux cibles des filières riz et oignon en partenariat avec PADMIR</li> <li>• Partenaire potentiel pour le leasing, warrantage... dans l'Ouest et le Nord-Ouest.</li> </ul>
<b>Fonds National de l'Emploi (FNE)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Accroissement des possibilités d'emploi sous la tutelle du Ministère de l'Emploi et de la Formation Professionnelle (MINEFOP)</li> <li>• Appui à la création de micro entreprise</li> <li>• Conception, financement et suivi des programmes de formations formelles sur le tas</li> <li>• Diffusion d'informations pour les chercheurs d'emploi</li> <li>• Appui à l'insertion des jeunes et à la réinsertion des sans emploi.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Expériences dans l'appui aux chercheurs d'emploi (salarie / indépendant)</li> <li>• Offre d'une panoplie de services gratuits aux entreprises (informations, conseil, financement, formation, pourvoi de compétences).</li> <li>• Couverture nationale</li> <li>• Volonté d'embrasser tous les secteurs d'activités économiques</li> <li>• Capacités d'initiative et d'innovation.</li> <li>•</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Insuffisances dans les techniques de financement des projets économiques</li> <li>• Méconnaissance des spécificités du monde rural (organisation, itinéraires, techniques des différentes spéculations agricoles, contraintes,...)</li> <li>• Absence d'une approche stratégique de financement de filière agricole...</li> <li>• Appel aux prestataires incompetents</li> <li>• Faiblesses dans le suivi-évaluation des interventions</li> <li>• Recherche du scoop</li> </ul>	<p><b>Opportunités</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Rapprochement (avec PADMIR) pour financement complémentaire de certains opérateurs des filières riz et oignon conformément à l'approche PADFA.</li> </ul> <p><b>Risques</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Attributions des marchés aux prestataires (ONG) incompetentes</li> <li>• Destabilisation structurelle du système très précaire de financement rural à travers des services financiers inadéquats.</li> </ul>

Institution	Activités/zones intervention	Points forts	Points faibles	Possibilités/Risques
<b>C. Organismes (publics, privés et associatifs) d'appui aux organisations de base</b>				
<b>1. Organisations non gouvernementales (ONG)</b>				
<b>SAILD (Service d'appui aux initiatives locales de développement)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Formation, sensibilisation, accompagnement, renforcement des capacités des organisations dans tous les domaines de la production agricole.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombreuses interventions dans le cadre de divers réseaux</li> <li>Nombreux partenaires financiers</li> <li>Expériences dans l'encadrement de la filière oignon</li> <li>Organe de communication efficace pour le monde rural "voix du paysan"</li> <li>Modules et outils de formation adaptés au niveau et aux responsabilités des participants</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Pas de présence efficace sur toutes les provinces d'intervention du PADFA</li> <li>Moyens d'intervention et de suivi limités</li> </ul>	<b>Opportunités</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Partenaire potentiel</li> <li>Centre de formation reconnu</li> </ul>
<b>INADES formation Cameroun (IFC)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Association camerounaise d'une ONG internationale spécialisée en formation (techniques culturelles) et en appui-conseil dans de nombreux domaines : renforcement des capacités, recherche-action, planification, suivi/évaluation, crédit rural, micro finance, décentralisation et gouvernance locale, lobbying/plaidoyer, genre et développement</li> <li>Projet d'appui à la filière oignon depuis 1999 sur 3 volets production/organisation et financement rural</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Couverture sur tout le territoire</li> <li>Institution de référence, bien organisée et outillée, avec des méthodes d'intervention multiples: ateliers de réflexion, appuis-conseils, visites d'échanges, mise en contact/relation des OP, recherche actions formation</li> <li>Capitalisation et diffusion des expériences sur la filière oignon</li> <li>Approches de développement professionnelles et rigoureuses.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Pas beaucoup d'expériences sur la filière riz</li> <li>Expériences sur la filière oignon limitées sur de petits groupes et très localisées</li> <li>Effectifs très faibles</li> <li>Rigidité de la structure (organisation et fonctionnement)</li> <li>Moyens limités.</li> </ul>	<b>Opportunités</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Partenaire potentiel pour les activités de renforcement des capacités et d'appui à la production/commercialisation (filière oignon)</li> <li>Appui à la mise en place d'un cadre de concertation des intervenants de la filière oignon</li> </ul>
<b>Prestataires de service : ONGs et privés</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Encadrement du développement rural : animation rurale, conseil agricole, renforcement des capacités techniques et organisationnelles des OP</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Présence importante sur le terrain dans les quatre régions cibles : une centaine de prestataires de services identifiés et travaillant déjà avec des projets de développement</li> <li>Encadrement de proximité des OP</li> <li>Bonne connaissance du milieu</li> <li>Associées parfois à des ONG internationales</li> <li>Existence de réseaux d'ONGs dans certaines régions.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Capacités propres limitées d'intervention, conception et suivi/évaluation</li> <li>Absence vision long terme</li> <li>Forte dépendance des financements externes</li> <li>Faible concertation entre ONG (échanges expériences, synergies d'action) en dehors des quelques réseaux existants</li> </ul>	<b>Opportunités</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Partenaires potentiels pour conduire des activités d'animation rurale et d'accompagnement des OP</li> </ul> <b>Risques</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Structures reposant parfois sur quelques personnes : nécessité d'une sélection basée sur les réelles capacités des intervenants</li> </ul>

Institution	Points forts	Points faibles	Possibilités/Risques
<b>E. Organisations de base (GIC) et leurs unions/fédérations</b>			
<b>Groupes d'initiatives communes (GIC)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Force de travail commun sur la base de critères de proximité et de liens familiaux (entraide)</li> <li>• Forte demande de services (approvisionnement en intrants, vente groupée de la production, encadrement technique)</li> <li>• Capital humain important</li> <li>• Existence généralisée des tontines chez les femmes</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Manque de capacités techniques et de gestion</li> <li>• Fonds propres insuffisants et faible capacité d'autofinancement et d'investissement</li> <li>• Faible participation aux décisions de la part des groupes vulnérables dont femmes et jeunes</li> <li>• Faible niveau d'organisation</li> <li>• Faible connaissance et capacité d'analyse des dynamiques de marchés</li> <li>• Faible capacité de stockage et de conservation des produits post-récolte</li> <li>• Responsabilités des GIC, des unions et des fédérations pas clairement définies</li> </ul>	<p><b>Opportunités</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Volonté de l'Etat et des partenaires techniques et financiers d'impliquer les GIC dans l'élaboration des politiques de développement (consultations participatives du DSRP)</li> <li>• Potentiel de structuration dans le cadre du projet</li> <li>• Capacités à impulser les dynamiques de changement</li> </ul> <p><b>Risques</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Irrégularité dans les cotisations et dans le remboursement des crédits</li> <li>• Risque d'usurpation par les élites</li> </ul>
<b>Coopérative TIGNERE (Province Nord)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 620 producteurs d'oignon membres dont 20% de femmes</li> <li>• Structuration de la filière : 1 fédération, 35 GIC et 4 Unions</li> <li>• Bonne capacité de représentation dans la Province Nord (70% des producteurs de la Province)</li> <li>• Existence d'une commission de vente et de 3 centres de collecte</li> <li>• Maîtrise de la technique culturale par les producteurs</li> <li>• Existence de 11 magasins de stockage</li> <li>• Membre du bureau national PLANOPAC (vice présidence)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mauvais fonctionnement sur le plan associatif et mauvaise gestion</li> <li>• Faible organisation/mobilisation des producteurs à regrouper leur production</li> <li>• Faible visibilité et représentativité de la fédération</li> <li>• Faible circulation des informations</li> <li>• Manque de moyens financiers</li> </ul>	<p><b>Opportunités</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Changement des membres du bureau exécutif de la fédération</li> <li>• Renforcement organisationnel de la fédération et appui structuré aux Unions membres.</li> </ul> <p><b>Risques</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Problèmes de gouvernance et de leadership</li> <li>• Risque d'usurpation par les élites</li> </ul>

Institution	Points forts	Points faibles	Possibilités/Risques
<p><b>Plateforme nationale des organisations professionnelles agro-sylvopastorales du Cameroun (PLANOPAC)</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Rôle d'interface entre les OP et les institutions publiques, les organismes économiques et les partenaires au développement</li> <li>• Plaidoyer et lobbying au sein des instances de décisions gouvernementales et internationales en faveur de politiques et d'actions durables d'appui au développement rural</li> <li>• Appui à la structuration des OP</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Encore peu structurée au niveau local</li> <li>• Moyens humains et financiers limités</li> <li>• Faible capacité d'intervention, notamment, en termes de négociation avec ses partenaires des secteurs public et privé</li> <li>• Centralisation et faible restitution des informations et des responsabilités à divers niveaux.</li> </ul>	<p><b>Opportunités</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Dispositif institutionnel permettant de limiter l'informel</li> <li>• Mobilisation des appuis de l'Etat et des partenaires au développement</li> <li>• Représentation et défense des intérêts des producteurs auprès des décideurs</li> </ul> <p><b>Risques</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Pas une bonne représentativité de la base</li> <li>• Tendance des élites et leaders à l'usurpation, et à l'utilisation des postes de responsabilité de l'organisation comme strapontins pour d'autres intérêts.</li> </ul>

**Tableau 4: Activités des donateurs et possibilités de synergie et de partenariat**

Donateurs	Nature du Projet/Programmes	Champ d'action	Statut	Complémentarité/synergie potentielles avec le PADFA
<b>Gouvernement (ressources PPTE)</b>	<b>Projet de relance de la riziculture dans la vallée du Logone.</b> Structuration des organisations de producteurs sur les deux sites de la SEMRY	Province de l'Extrême Nord	En cours	- Capitalisation des acquis et des leçons d'expériences en matière d'approche
	<b>Programme du Fonds National de l'Emploi.</b> Appui à l'acquisition d'intrants et d'équipements à crédit, notamment pour les riziculteurs	National	En cours	- Capitalisation des acquis et des leçons d'expériences en matière d'approche (objectif de couverture territoriale dans l'octroi du crédit mais pas de consolidation des activités financées au profit des producteurs et pas de garantie de continuité dans la fourniture de services).
<b>Coopération française</b>	<b>Projet Professionnalisation agricole et renforcement institutionnel (PARI).</b> Co-initiative France – Cameroun, 1,7 milliard de FCFA. Exécuté par le MINADER Composantes: a) renforcement institutionnel avec la mise en place progressive de cadres de concertation tant au niveau national que régional; b) renforcement des capacités des responsables agricoles, des acteurs publics et privés	National	en cours (2004 – 2008)	- Annuaire des OP disponible (poids économique, membres, chiffre d'affaires, niveau de fonctionnement) - Observatoire des OP = référence pour le PADFA - Partenariat dans le domaine de l'appui aux organisations professionnelles
<b>Banque Africaine de développement</b>	<b>Programme d'Amélioration du Revenu Familial Rural des Provinces Septentrionales (PARFAR).</b> Le coût total du programme est de l'ordre de 17,40 millions UC. 4 composantes : production de semences, infrastructures rurales et actions environnementales, appui aux activités économiques des femmes et la sensibilisation contre le VIH/SIDA et coordination et gestion du programme.	Nord et Adamaoua	En cours (soit fin le 31/12/2008, soit le 31/12/2009)	- Capitalisation des acquis et des leçons en matière d'appui à la filière oignon
<b>Union Européenne</b>	<b>Projet d'appui au Centre de prestations de services de la fédération des producteurs du Logone et Chari (CPS/FEPROLOC).</b> Le coût total du protocole d'accord est de 362.698.772 FCFA dont 300 millions FCFA des fonds "COM Stabex 1998 unifiés" de la Coopération Cameroun – UE : pérennisation de la gestion et de l'exploitation des périmètres irrigués légués par le Programme de Développement Rural Participatif dans le Département du Logone-et-Chari (PDRP-LC)	Basse Vallée du Logone (Province de l'Extrême Nord)	En cours – Fin 2009	- Capitalisation des acquis et des leçons - Consolidation des appuis à la CPS/FEPROLOC et aux organisations de producteurs de la zone.

RÉPUBLIQUE DU CAMEROUN: Projet d'appui au développement des filières agricoles (PADFA)  
Annexe 1: Dossier clé

Donateurs	Nature du Projet/Programmes	Champ d'action	Statut	Complémentarité/synergie potentielles avec le PADFA
<b>Fonds International de Développement Agricole</b>	<b>Programme national de développement des racines et tubercules</b> (PNDRT). Coût total 15 milliards de FCFA. Exécuté sous tutelle du MINADER. Composantes: a) renforcement des capacités des OP/ genre; b) appui à la commercialisation et gestion des micros entreprises; c) appui à la production/post récolte/transformation; fonds de risque pour inciter le financement des micro-entreprises et PME de stockage, transformation des R & T validé	National (5 antennes régionales) 250 villages sur 10 provinces (dont 8 dans l'Extrême Nord, 35 dans le Centre, 28 dans l'Ouest)	En cours (2004 – 2012)	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Reprise des données de l'étude de base</li> <li>- Exécution possible des deux programmes avec la même UGP</li> <li>- Capitalisation des acquis en matière d'appui organisationnel</li> <li>- Extension possible du système d'information sur les marchés mis en place par le PNDRT aux filières riz et oignon</li> </ul>
	<b>Projet d'appui au développement communautaire</b> (PADC). Financement FIDA (9,5 millions DTS) + Gouvernement/Bénéficiaires. Exécuté sous tutelle du MINADER Composantes: a) développement communautaire et renforcement des capacités (élaboration de plans villageois de développement (PVD); b) financement des infrastructures socio-économiques priorisées dans le cadre des PVD; c) appui aux activités génératrices de revenus (AGR)	2 provinces: Centre et Extrême Nord (250 villages touchés)	En cours (2003 – 2010)	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Utilisation des données de l'étude de base et de la revue à mi-parcours</li> <li>- Possibilité de financements complémentaires à travers les microprojets</li> </ul>
	<b>Projet d'appui au développement de la microfinance rurale (PADMIR)</b> : Financement FIDA (13,5 million USD) + projet régional PAMIGA, EMF et banques partenaires, et bénéficiaires. Exécuté sous tutelle MINADER Trois composantes: (i) Amélioration de l'environnement de la microfinance rurale (renforcement institutionnel); (ii) Accès aux services financiers ruraux (réseaux d'EMF, adaptation des produits et services financiers aux besoins des populations rurales, emprunteurs/MER); et (iii) Coordination et gestion du projet.	3 provinces : Ouest, Centre et Extrême Nord	2009 - 2014	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Les crédits intrants et équipements du PADFA seront fournis par les EMF appuyées par le PADMIR</li> </ul>

RÉPUBLIQUE DU CAMEROUN: Projet d'appui au développement des filières agricoles (PADFA)  
Annexe 1: Dossier clé

Donateurs	Nature du Projet/Programmes	Champ d'action	Statut	Complémentarité/synergie potentielles avec le PADFA
<b>Banque Islamique de développement</b>	<b>Projet de développement de la zone de Mont Mbappit</b> intervient sur des petits aménagements périphériques sur bas-fonds et zones humides. Deux objectifs généraux : l'aménagement de près de 1200 ha de bas fonds dont environ 500 pour la riziculture et le renforcement des capacités des organisations de producteurs	Haut Bassin du Noun (Province Ouest)	En cours – Fin 2010	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Capitalisation des acquis et des leçons</li> <li>- Consolidation des groupements de producteurs villageois existants</li> <li>- Consolidation par le PADFA des appuis initiés par le PDM pour la mise en valeur des aménagements hydroagricoles réalisés</li> </ul>
	<b>Projet de développement rural intégré du Chari-Logone.</b> Réhabilitation des infrastructures hydroagricoles (périmètres de Zimado (400 Ha) et de Ndou (170 Ha) et construction d'un barrage écluse de retenue d'eau et de protection sur le défluent Chouara au niveau de la localité de Blangoua	Vallée du Logone (Province de l'Extrême Nord)	Démarré en 2008	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Complémentarité d'interventions avec le PADFA pour le développement de la filière riz</li> <li>- Echange d'expériences</li> <li>- Production de semences de riz</li> </ul>
<b>Banque Mondiale</b>	<b>Projet d'amélioration de la compétitivité agricole (PACA).</b> Appui au développement de 7 filières dont le riz et l'oignon	National	Démarrage prévu pour 2009	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Collaboration en matière de gestion et suivi financier, de programmation et de suivi des activités</li> <li>- Complémentarité dans les appuis aux filières riz et oignon</li> </ul>
<b>Agence française de développement (AFD)</b>	<b>Eau, sol, arbres (ESA).</b> Développement de la riziculture pluviale avec des techniques culturales améliorées basées sur le semis couvert végétal et l'utilisation de variétés à cycles plus courts et plus productifs.	Zone SODECOTON (Provinces Nord et Extrême Nord)	En cours	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Capitalisation des acquis et expériences en riziculture pluviale</li> <li>- Appui à la formation des encadreurs du PADFA</li> </ul>
	<b>Projet d'appui à la compétitivité des exploitations familiales agricoles (ACEFA).</b> Financement de microprojets productifs dont certains peuvent appuyer un maillon (production, transformation, commercialisation) d'une filière agricole.	National	En cours	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Complémentarité avec les éventuels microprojets liés aux filières riz et oignon</li> </ul>

**Tableau 5: Besoins prioritaires des groupes cibles et réponses du projet**

Typologie	Niveau et causes de pauvreté	Moyens de subsistance	Besoins prioritaires	Réponses du projet
<p><b>Petits producteurs</b> (femmes et hommes)</p>	<p>Degré de pauvreté: <b>élevé à très élevé</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Exploitations de très petite dimension, sous-équipées (environ 0,25 Ha pour la culture de l'oignon et 0,25 à 0,50 Ha pour le riz)</li> <li>• Location des terres fort répandue</li> <li>• Faible accès aux facteurs de production (surtout pour les femmes et les jeunes)</li> <li>• Faible productivité et faible production</li> <li>• Accès limité aux services financiers et au crédit</li> <li>• Compétence et technologie de niveau peu élevé</li> <li>• Manque de connaissance et d'informations sur les marchés</li> <li>• Faibles capacités de négociation</li> <li>• Enclavement et inorganisation de la commercialisation</li> <li>• Faible capacité de stockage et de conservation des produits post-récolte</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Agriculture et maraîchage de subsistance (cultures vivrières en association)</li> <li>• Main d'œuvre salariée</li> <li>• Accès de plus en plus à l'agriculture de marché</li> <li>• Cultures de rentes en zone forestières (café et cacao dans les provinces de l'Ouest du Nord-ouest)</li> <li>• Cultures et activités orientées vers le marché à proximité des villes (province du Nord-ouest et Ouest)</li> <li>• Elevage (province de l'Extrême Nord)</li> <li>• Diversification des activités</li> <li>• Contrôle fort limité sur la gestion des revenus et des moyens d'existence durable</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Amélioration des garanties foncières</li> <li>• Accès aux facteurs de production et au crédit</li> <li>• Formation en technique de production et de gestion</li> <li>• Sécurisation des revenus</li> <li>• Information/Formation</li> <li>• Appui aux techniques de conservation et à la commercialisation</li> <li>• Mise en réseau des groupements de base</li> <li>• Renforcement des OP</li> <li>• Renforcement des capacités des organes de représentation</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Faciliter l'approvisionnement en intrants</li> <li>• Améliorer la mobilisation de la ressource eau et la conservation des sols et des eaux.</li> <li>• Faciliter l'approvisionnement des producteurs en semences améliorées et aux équipements</li> <li>• Former les producteurs en techniques de protection végétale, séchage, transformation et conservation</li> <li>• Appuyer la construction de magasins de stockage</li> <li>• Renforcer les capacités à la base</li> <li>• Former les producteurs à la gestion communautaire des stocks, gestion du crédit, achat d'intrants et vente groupée</li> <li>• Appui à la sécurité foncière par la formalisation des droits d'usage et de la répartition des usagers sur du long terme (reconnaissance par les autorités locales traditionnelles et de l'Etat) et des contrats de location des terres sur plusieurs années pour la production d'oignon.</li> </ul>

Typologie	Niveau et causes de pauvreté	Moyens de subsistance	Besoins prioritaires	Réponse du projet
<b>Femmes rurales</b>	Degré de pauvreté: <b>élevé à très élevé</b> Causes de la pauvreté: <ul style="list-style-type: none"> <li>• Lourdes charges de travail domestique</li> <li>• Accès limité aux intrants, au conseil technique, aux technologies améliorées, au crédit, aux terres et aux instances de décision</li> <li>• Manque d'outillage et mécanisation peu adaptée</li> </ul>	En plus des stratégies ci-dessus: <ul style="list-style-type: none"> <li>• Cultivent plus de 90% des cultures vivrières</li> <li>• Collaborations systématiques (groupes de travail)</li> <li>• Petit commerce pour compléter les revenus (femmes)</li> <li>• Mécanismes de financement endogènes très fréquents (tontines)</li> <li>• Mécanismes d'entraide et d'échange de travail en périodes de pointe</li> <li>• Forte proportion de femmes comme main-d'œuvre agricole</li> <li>• Forte implication dans les activités post-récolte (stockage, conservation, transformation et commercialisation)</li> </ul>	En plus des besoins cités ci-dessus: <ul style="list-style-type: none"> <li>• Allègement de la charge et de la pénibilité du travail</li> <li>• Accès aux facteurs de production</li> <li>• Accès au crédit</li> <li>• Information/Formation</li> <li>• Accès prioritaire aux services du projet</li> <li>• Renforcement des capacités de femmes</li> </ul>	En plus des réponses ci-dessus: <ul style="list-style-type: none"> <li>• Favoriser l'établissement de contrats d'exploitation des terres plus équitables</li> <li>• Faciliter l'approvisionnement en intrants et en technologies de production, transformation et commercialisation</li> <li>• Renforcer les capacités à la base</li> <li>• Appui à la structuration des OP (formations en leadership féminin...)</li> </ul>
<b>Jeunes (hommes et femmes)</b>	Degré de pauvreté: <b>élevé à très élevé</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Accès très limité au foncier, aux facteurs de production et au microcrédit</li> <li>• Chômage ou sous-emploi</li> <li>• Activités peu rentables</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombreux jeunes prêts à s'investir dans l'agriculture (Nord-ouest et ouest surtout)</li> <li>• Activités de petit commerce (jeunes filles)</li> <li>• Emigration vers les villes (Extrême nord et Nord)</li> <li>• Appui de la famille élargie et des parents</li> <li>• Travail rémunéré occasionnel</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Développement d'opportunités de revenus monétaires en milieu rural</li> <li>• Accès au crédit</li> <li>• Accès aux facteurs de production</li> <li>• Formation professionnelle</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Favoriser l'accès des jeunes aux facteurs de production et au crédit</li> <li>• Appuyer les programmes de formation en conseil technique et gestion</li> <li>• Impliquer les jeunes dans les OP et les instances de décision</li> <li>• Développement d'activités HIMO</li> <li>• Accompagnement des jeunes dans l'insertion au marché de travail et à la commercialisation</li> </ul>
<b>Groupes défavorisés</b>	Degré de pauvreté : <b>très élevé</b> Causes de la pauvreté : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Insécurité alimentaire</li> <li>• femmes veuves et chefs de famille</li> <li>• jeunes et familles affectées par le VIH/SIDA</li> <li>• handicapés physiques</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Main d'œuvre occasionnelle pour les travaux des champs et les petits services</li> <li>• Jardinage d'autosubsistance</li> <li>• Soutien financier par des migrants en ville ou à l'étranger</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Insertion dans les activités économiques</li> <li>• Besoins en intrants et petits équipements pour améliorer leur production agricole</li> <li>• Accès à la terre</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Facilités pour avoir accès aux petits équipement et intrants</li> <li>• Accès prioritaires aux formations et autres activités du projet</li> <li>• Les GICs appuyées par le projet doivent intégrer un minimum de personnes défavorisées (30%)</li> </ul>

**Tableau 6 : Rôles et acteurs potentiels du PADFA**

Composante	Activités	Ciblage	Institutions/responsables permanents impliqués	Contractants potentiels Appuis ponctuels	Autres partenaires possibles
<b>1. Appui à la production</b>	<b>Sous-composante 1.1 Le renforcement des capacités de gestion et technique des organisations de producteurs/trices (OP)</b>				
	Information et sensibilisation des acteurs	- Organisations de producteurs (GIC et faitières) - Autres opérateurs filières	- Responsable S&E - Cadres antennes régionales	- Radios locales - SAILD - ONGs	- MINADER
	Formation gestion et échanges expériences entre OP	- Comités de gestion GIC	- Agronome polyvalent (antennes) - AAC	- INADES - SAILD - Centres départementaux formation professionnelle (MINPROFF)	- FEPROLOC - FEPRODEX - TIGNERE - MINADER
	Formation gestion et échanges expériences entre unions	- Comités de gestion unions	- Agronome polyvalent (antennes) - AAC	- INADES - SAILD - Centres départementaux formation professionnelle (MINPROFF)	- MINADER
	Formation et échanges expériences entre fédérations	- Comités de gestion fédérations - PLANOPAC	- Agronome polyvalent (antennes) - AAC	- INADES - SAILD - Centres départementaux formation professionnelle (MINPROFF)	- FEPROLOC - FEPRODEX - TIGNERE - MINADER
	Formation des opérateurs d'appui conseil aux approches participatives, enseignement des adultes et développement organisationnel des OP	- AAC du projet - Techniciens spécialisés (TS) MINADER - Auxiliaires de production au sein des GIC	- Agronome polyvalent (antennes) - AAC	- INADES - SAILD - Centres départementaux formation professionnelle (MINPROFF) - Expertise internationale	- MINADER
	<b>Sous-composante 1.2 Amélioration des productions</b>				
	Formation spécialisée et échanges expériences auto-encadrement GIC	- Paysans auxiliaires de production GIC	- Agronomes polyvalents (antennes) - AAC	- TS production (MINADER)	
	Formation et recyclage approche filière et production riz et oignon	- AAC - TS production (MINADER)	- Agronomes polyvalents (antennes)	- Bureau d'étude ou consultant spécialisé	- Projet ESA - Programme de réforme du sous secteur engrais
	Ateliers bilans techniques annuels	- Délégués provinciaux et départementaux - Cadres projet antennes	- Agronomes polyvalents (antennes) - AAC	- TS production (MINADER)	

RÉPUBLIQUE DU CAMEROUN: Projet d'appui au développement des filières agricoles (PADFA)  
Annexe 1: Dossier clé

Ateliers CEP (introduction, validation)	- MINADER (délégués et chefs de poste) - IRAD - Projets partenaires - ONGs	- Agronomes polyvalents (antennes)	- Facilitateurs CEP (MINADER)	
Formation animation CEP	- Facilitateurs CEP (MINADER) - Producteurs animateurs CEP	- Agronomes polyvalents (antennes)	- Bureau d'étude ou consultant spécialisé	
Journées portes ouvertes CEP	- Auxiliaires de production GIC - Autres producteurs - AAC	- Agronomes polyvalents (antennes) - Producteurs animateurs de CEP	- IRAD - Facilitateurs CEP (MINADER)	
Réunions d'observation CEP	- Producteurs membres des CEP	- Agronomes polyvalents (antennes) - Producteurs animateurs CEP	- IRAD - Facilitateurs CEP (MINADER)	
Approvisionnement en semences élites	- Groupements semenciers	- Agronomes polyvalents (antennes)	- IRAD	- Projets : ESA, etc.
Formation et suivi production et livraison semences (3 centres semenciers)	- Groupements semenciers	- Agronomes polyvalents (antennes)	- Services provinciaux appui production semences et de plants (MINADER) - IRAD	
Certification semences	- Groupements semenciers	- Agronomes polyvalents (antennes)	- Service national de certification des semences (MINADER)	
Revue techniques et préparation de guides pratiques	- Producteurs - Groupements semenciers - IRAD	- Agronomes polyvalents (antennes)	- Bureau d'étude ou consultant spécialisé	- Projet NERICA
<b>Sous-composante 1.3 : Développement des infrastructures hydroagricoles</b>				
Inventaire rapide des bas fonds aménageables	- Producteurs et GICs	- Expert petits aménagements hydroagricoles AHA (antennes)	- Bureau d'étude ou consultant spécialisé - TS GR	
Planification et études	- GIC, unions	- Expert AHA (antennes) - ACC	- TS génie rural/AHA (MINADER) - Bureau d'étude ou consultant spécialisé	- PDRP Logone et Chari - Projet Mont Mbappit
Aménagements infrastructures	- GIC, unions	- Expert AHA (antennes) - ACC	- TS génie rural (MINADER) - PME et tâcherons locaux	
Supervision et consolidation des aménagements	- GIC, unions	- Expert AHA (antennes) - ACC	- TS génie rural (MINADER) - PME et tâcherons locaux - Bureau d'étude ou consultant spécialisé	
Renforcement des capacités en gestion de l'eau	- Producteurs villageois (comités de gestion de l'eau et des infrastructures, aiguadiers) - AAC	- Expert AHA (antennes)	- TS génie rural (MINADER) - Bureau d'étude ou consultant spécialisé	- Projet Mont Mbappit

RÉPUBLIQUE DU CAMEROUN: Projet d'appui au développement des filières agricoles (PADFA)  
Annexe 1: Dossier clé

Composante	Activités	Ciblage	Institutions/responsables permanents impliqués	Contractants potentiels Appuis ponctuels	Autres partenaires possibles
<b>2. Appui à la commercialisation et la structuration des produits</b>	<b>Sous-composante 2.1: Amélioration du stockage et transformation des produits</b>				
	Réhabilitation et construction magasins de stockage	- Unions de GIC - IMF	- Expert commercialisation (antennes)	- PME et tâcherons locaux	
	Formations techniques transformation et en gestion des stocks	- Comités de gestion GICs/unions - Transformateurs - AAC	- Expert commercialisation (antennes)	- Bureau d'étude ou consultant spécialisé - INADES	
	Accès aux intrants (warrantage)	- GIC et unions	- Expert commercialisation (antennes) - AAC	- IMF - Fournisseurs d'intrants	- PADMIR
	Accès aux équipements de production et de transformation	- Producteurs - Transformateurs - Artisans réparateurs	- Expert commercialisation (antennes) - AAC	- IMF - Fournisseurs d'équipement	- PADMIR
	Recherche et innovations	- Organisations de producteurs - Transformateurs	Expert commercialisation (antennes)	- IRAD - Autres institutions spécialisées - Bureau d'étude ou consultant spécialisé	
	<b>Sous-composante 2.2 : Amélioration de l'accès aux marchés</b>				
	Système d'information prix marchés	- OP, unions et fédérations - Autres opérateurs filières	- Expert commercialisation (antennes)	- Observatoire des racines et tubercules - MINADER (statistique) - Bureau d'étude ou consultant spécialisé	- SNAR - PAM - PNDRT
	Système de normalisation des produits	- OP, unions et fédérations - Autres opérateurs filières	- Expert commercialisation (antennes)	- Ministère de l'industrie, des mines et du développement technologique - Agence des normes et de la qualité - MINADER - Bureau d'étude ou consultant spécialisé	- FAO
	Renforcement des techniques de marketing (formation, études, opérations pilotes, ateliers, etc.)	- OP, unions et fédérations - Autres opérateurs filières	- Expert commercialisation (antennes)	- Bureau d'étude ou consultant spécialisé	
	<b>Sous composante 2.3 : Mise en place d'un cadre de pilotage des filières</b>				
	Plateformes de concertation interprofessionnelle	- Unions et fédérations - Autres opérateurs filières	Expert commercialisation (antennes)	Bureau d'étude ou consultant spécialisé	- PLANOPAC
Visites d'échange d'expérience	- Fédérations	Expert commercialisation (antennes)	Bureau d'étude ou consultant spécialisé	- PLANOPAC	

RÉPUBLIQUE DU CAMEROUN: Projet d'appui au développement des filières agricoles (PADFA)  
Annexe 1: Dossier clé

Composante	Activités	Ciblage	Institutions/responsables permanents impliqués	Contractants potentiels Appuis ponctuels	Autres partenaires possibles
<b>3. Gestion des savoirs et coordination</b>	Information, sensibilisation, communication	- Bénéficiaires et partenaires des projets FIDA	- UGP (Responsable programmation, S&E et dissémination des connaissances)	- Projets et initiatives sous régionales FIDA et d'autres bailleurs - Radios locales et régionales	- FIDAFRIQUE - Farmer's Forum - Projet régional de gestion des connaissances
	Mise en place des outils de gestion (plans de travail annuels ; manuel d'exécution ; manuels de procédures administratives, financières et comptables ; système de S&E)	- OP et partenaires	- MINAGRI - UGP et antennes régionales - Comité de pilotage et comités de concertation provinciaux	-Consultants internationaux spécialisés en S&E, gestion, informatique, etc. - Bureaux d'audit - PNDRT	
	Enquête de référence, évaluation à mi-parcours et d'achèvement Mission de revue à mi-parcours	- Bénéficiaires du projet	- MINADER - UGP	- Bureau d'étude ou consultant spécialisé	- Autres projets FIDA